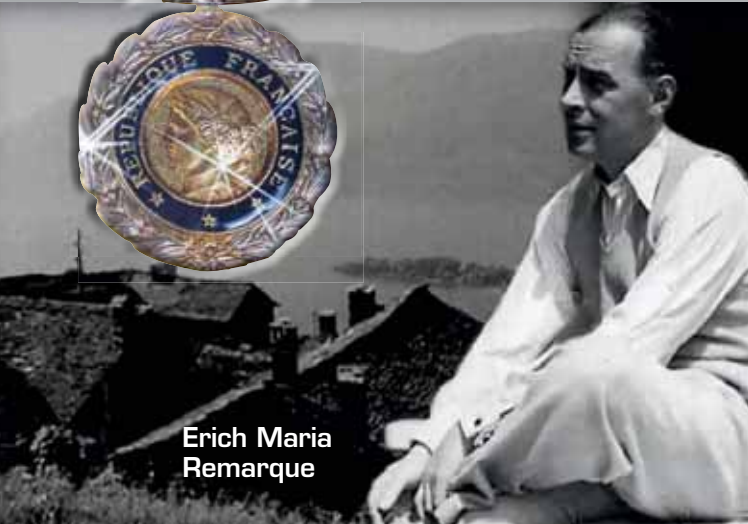


La Médaille Militaire

N° 564 TRIMESTRIEL

SEPTEMBRE 2014 - LE NUMÉRO 2,00 € - www.snemm.fr



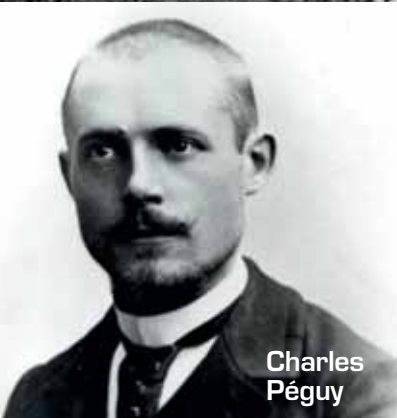
Erich Maria Remarque



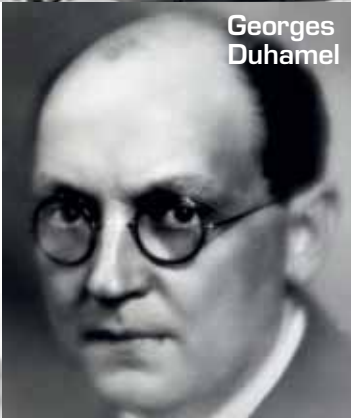
Guillaume Apollinaire



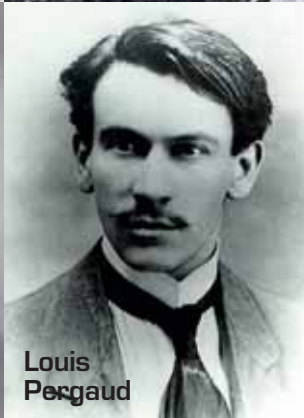
Roland Dorgelès



Charles Péguy



Georges Duhamel



Louis Pergaud



Ernest Hemingway



Maurice Genevoix



Georges Bernanos

Entre la plume et le fusil

2015, et la lumière sera !
pages 12-14

Murmures à l'oreille des chevaux
pages 16-17

Nam-Dinh et le Fleuve Rouge...
Sur les vedettes fluviales
pages 18-20



Roger BEAUDENON

UD 23

Roger Beaudenon est né le 3 mars 1945 à Guéret. Engagé volontaire dans l'armée de l'air le 2 septembre 1963, il sera affecté successivement sur les BE 726 de Nîmes, BE 721 de Rochefort, puis BA 106 de Mérignac et BA 702 d'Avord. Titulaire des brevets élémentaires d'électricien de bord et de radar de bord, ainsi que du brevet supérieur de calculateur de bord / cadre de maîtrise de systèmes de bord, il aura l'opportunité de travailler sur B26, MIRAGE IV-A, XINGU, et prendra sa retraite en 1995.

Médaille militaire (1988)



Christian TRABAC 211 - Beaumont de Lomagne

Christian Trabac est né le 20 mai 1940 à Nancy. Appelé du contingent, classe 60 1C, il rejoint le 8^e RGD en Allemagne en juillet.

En fin d'année 1961, il embarque à Marseille sur le Sidi Bel Abbès en direction d'Oran. Il intégrera le 23^e Spahis le 18 janvier 1962. Après 8 mois passés en Algérie, il sera libéré le 10 septembre 1962 avec la distinction de 1^{re} classe.

Croix de combattant



Gilbert BERNARD 270 – Nouvelle-Calédonie

Gilbert Bernard est né le 20 août 1938 à Mohon. Appelé sous les drapeaux, il rejoint le 5^e Régiment de Dragons à Périgueux. Au terme de sa formation militaire, maréchal des logis, il est instructeur des appelés du contingent. En avril 1960, affecté en Algérie au 28^e Régiment de Dragons, adjoint d'un peloton, il participe aux opérations de maintien de l'ordre et fait l'objet d'une citation à l'ordre du régiment avec étoile de bronze. Après une courte interruption, il est incorporé au CI Gendarmerie à Aubagne. Il choisit de servir en gendarmerie départementale à Courville-sur-Eure. En 1964, il sert en prévôté à Mers el-Kébir, Colomb Béchar et Hammaguir. En 1968, il est détaché instructeur à l'École de formation à Melun. Le 25 décembre 1968, il est affecté en Nouvelle-Calédonie, gendarme aux brigades de Thio et Yate, et MDL-chef à La Foa, puis en Martinique, à Trois Îlets et Balata. En 1977, il sert en Corse, à Calvi et Ponte Lecia. En 1981, instructeur à l'École de gendarmerie de Châtelleraut, adjudant-chef, puis major en 1986, il choisit le Groupement de gendarmerie à Bordeaux. En 1988, volontaire, il est réaffecté en Nouvelle-Calédonie, responsable du Bureau des personnels. En 1992, chef-secrétaire, il sert au Commandement de la gendarmerie d'Outre-Mer à Arcueil. En 1994, en limite d'âge de son grade, il quitte l'active mais servira durant quatre ans dans la réserve à Poitiers.

Médaille militaire (1983), croix de la valeur militaire (avec étoile de bronze), chevalier de l'ONM



Noël RENÉ 287 – Saint-Dizier

Noël René est né le 12 janvier 1929 à Pagny-sur-Moselle. Engagé volontaire le 17 février 1947, il suivra son instruction militaire dans l'armée de l'air, sur la base de Aulnat. Il rejoindra ensuite l'École de mécaniciens de Rochefort. Titulaire du brevet de mécanicien atelier, il se porte volontaire pour l'Indochine. Il séjournera plusieurs années au Tonkin avec sa famille. Le 9 mars 1945, il sera fait prisonnier par les Japonais et verra périr son beau-père, sous-officier au 5^e REI. Il dit lui-même ne devoir sa survie qu'à la bombe

d'Hiroshima. Par après, il travaillera pendant deux ans sur la base aérienne de Bac Mal, en tant qu'infirmier ambulancier. En 1952, de retour en France, il est muté sur la BA 113, comme mécanicien atelier. Il y restera vingt ans, jusqu'à sa retraite avec le grade de sergent-chef.

Médaille militaire, ordre national du Mérite, croix du combattant volontaire, MRN



Affiliée à la Fédération nationale
André Maginot des anciens
combattants ● GR n° 113 ●
Tirage 37 300 exemplaires ●
Directeur de la publication :
Jean-Paul Martin ● Conceptrice-
Rédactrice : **Dominique Dali** ● 36,
rue de la Bienfaisance - 75008
Paris ● Téléphone 01 45 22 82 95
● Fax 01 45 22 00 39 ●
www.snemmm.fr ● Abonnement
annuel : 3,00 € ● N° Commission
paritaire 1017 A 07121 ●
Compogravure : Compos Juliot -
75009 Paris ● Impression : Groupe
Sego - 95150 Taverny ● Dépôt
légal : septembre 2014

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi
(fermés le samedi)
de 9 h à 12 h et de
13 h à 17 h
(fermés de 12 h à 13 h)

Pour nous joindre

- **Direction**
01.45.22.68.12
direction.medmil@orange.fr
- **Secrétariat général**
01 45 22 68 11
secretariat.general.medmil
@orange.fr
- **Comptabilité**
01 45 22 84 47
service.compta.medmil@orange.fr
- **Effectifs et adressage revue**
01 45 22 84 46
effectifs.madi.silhoua@orange.fr
- **Chancellerie et Récompenses**
01 45 22 98 15
service.chancellerie.medmil
@orange.fr
recompenses.medmil@orange.fr
- **Réalisation revue**
01 45 22 84 50
dominique.dali.medmil@wanadoo.fr
- **Administratif revue /
Communication**
07 89 03 55 31
Jplme@aol.com
- **Action sociale**
07 89 03 55 54
service.entraide.medmil
@orange.fr
- **Boutique**
01 45 22 98 17
accueil.medmil@wanadoo.fr

Sommaire

N° 564 – 111^e année – 3^e trimestre 2014
Le numéro 2,00 € – www.snemmm.fr



2 ● Bon de commande
calendrier 2015

3 ● Le mot du Président

4 ● Entre la plume et le fusil

8 ● La guerre ne crée
que la guerre

10 ● L'histoire de France
vue par les jeunes

12 ● 2015, et la lumière sera !

15 ● Des éponges et des
seringues pour révolutionner
les secours au combat

16 ● Murmures à l'oreille
des chevaux

18 ● Témoignage : Nam-
Dinh et le Fleuve Rouge...
Sur les vedettes fluviales

22 ● Compte-rendu de la
79^e assemblée générale
nationale (Paris 1^{er} et
2 juillet 2014)

25 ● Paroles et Musique

26 ● Résidence de la
Médaille Militaire (Hyères)

28 ● Rangs de préséances
et éléments de savoir-vivre

30 ● Les médaillés
vous informent

31 ● Carnet –
Les médaillés à l'honneur –
Petites annonces / Errata

32 ● Décès

32 ● Vie des unions
et des sections

32 ● Rapports financiers
2013 SNEMM et Résidence
de la Médaille Militaire

32 ● Conseil
d'administration, séance des
15 et 16 avril 2014

CALENDRIER 2015

Bon de commande (réservé aux UD et sections)



SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE
36 rue de la Bienfaisance 75008 Paris
Tél. 01 45 22 82 95 • Fax : 01 45 22 00 39 • www.snemmm.fr



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 Lun Jean de La Fontaine	1 Dim Eli	1 Dim Julien	1 Mer Hugues	1 Ven Étienne de France	1 Lun Justin
2 Ven Beaulieu	2 Lun Prénommé	2 Lun Charles	2 Jeu Gerfroy	2 Sam Étienne	2 Mar Béatrice
3 Sam Desobry	3 Mar Blaise	3 Mar Guislain	3 Ven Ruffin	3 Dim Philippe et Jacques	3 Mer 2
4 Dim Odon	4 Mer Verrus	4 Mer Eschig	4 Sam Eschig	4 Lun Sylvain	4 Jeu Odon
5 Lun Edoard	5 Jeu Ruffin	5 Jeu Odon	5 Dim Nicolas	5 Mar Justin	5 Ven 2
6 Mar Méne	6 Ven Eschig	6 Ven Eschig	6 Lun Jean-Baptiste	6 Mer 1	6 Sam 2
7 Mer Eschig	7 Sam Nicolas	7 Sam Nicolas	7 Mar Jean-Baptiste	7 Jeu 2	7 Dim Gilbert
8 Jeu Lukan	8 Dim Jacques	8 Dim Jean	8 Mer Jean	8 Ven 2	8 Lun 2
9 Ven Julien	9 Lun Apolline	9 Lun François	9 Jeu 2	9 Sam 2	9 Mar Diane
10 Sam Guillaume	10 Mar Arnaud	10 Mar Yves	10 Ven 1	10 Dim Béatrice	10 Mer 2
11 Dim Philippe	11 Mer 1	11 Mer 1	11 Sam 2	11 Lun 2	11 Jeu 2
12 Lun Isabelle	12 Jeu 1	12 Jeu 1	12 Dim 1	12 Mar 1	12 Ven 2
13 Mar Yves	13 Ven 1	13 Ven 1	13 Lun 1	13 Mer 1	13 Sam 2
14 Mer 1	14 Sam 1	14 Sam 1	14 Mar 1	14 Jeu 1	14 Dim 2
15 Jeu 1	15 Dim 1	15 Dim 1	15 Mer 1	15 Ven 1	15 Lun 2
16 Ven 1	16 Lun 1	16 Lun 1	16 Jeu 1	16 Sam 1	16 Mar 2
17 Sam 1	17 Mer 1	17 Mer 1	17 Ven 1	17 Dim 1	17 Mer 2
18 Dim 1	18 Mar 1	18 Mar 1	18 Jeu 1	18 Lun 1	18 Jeu 2
19 Lun 1	19 Jeu 1	19 Jeu 1	19 Dim 1	19 Mar 1	19 Ven 2
20 Mar 1	20 Ven 1	20 Ven 1	20 Lun 1	20 Mer 1	20 Sam 2
21 Mer 1	21 Sam 1	21 Sam 1	21 Mar 1	21 Jeu 1	21 Dim 2
22 Jeu 1	22 Dim 1	22 Dim 1	22 Mer 1	22 Ven 1	22 Lun 2
23 Ven 1	23 Lun 1	23 Lun 1	23 Jeu 1	23 Sam 1	23 Mar 2
24 Sam 1	24 Mar 1	24 Mar 1	24 Ven 1	24 Dim 1	24 Mer 2
25 Dim 1	25 Mer 1	25 Mer 1	25 Sam 1	25 Lun 1	25 Jeu 2
26 Lun 1	26 Jeu 1	26 Jeu 1	26 Dim 1	26 Mar 1	26 Ven 2
27 Mar 1	27 Ven 1	27 Ven 1	27 Lun 1	27 Mer 1	27 Sam 2
28 Mer 1	28 Sam 1	28 Sam 1	28 Mar 1	28 Jeu 1	28 Dim 2
29 Jeu 1	29 Dim 1	29 Dim 1	29 Mer 1	29 Ven 1	29 Lun 2
30 Ven 1	30 Lun 1	30 Lun 1	30 Jeu 1	30 Sam 1	30 Mar 2
31 Sam 1	31 Mar 1	31 Mar 1	31 Mer 1	31 Dim 1	31 Ven 2



- Zone A**
Cote, Claude-Denis, Desobry, Lukan, Maréchal, Nicolas, Odon, Robert, Sébastien, Sylvain, Yves
- Zone B**
Al-Hamad, Beaudou, Besson, Desobry, Eschig, Gaudin, Lukan, Maréchal, Nicolas, Odon, Robert, Sébastien, Sylvain, Yves
- Zone C**
Benoist, Daniel, Paris, Sébastien

Les journées nationales sont au nombre de onze. S'y ajoute l'hommage rendu à Jean Moulin au Perche le jour anniversaire de son premier acte de résistance.



Jean-Paul Martin
Président général

Aux fondateurs de notre Société et à tous les membres qui la composent aujourd'hui

Le 28 septembre 1899, une association embryonnaire, sans fondement juridique, sans organisation spécifique, prenait forme à l'initiative de quelques médaillés militaires qui avaient pris l'habitude de se réunir amicalement. C'était il y a 115 ans... Aujourd'hui, en cette période de grandes commémorations des souvenirs mais aussi des doutes, il me semble important de revenir sur le chemin parcouru, sur les temps forts de l'histoire de notre Société. Il me semble nécessaire de se remémorer, ou bien pour certains d'apprendre, pourquoi et comment il y a lieu de lui vouer respect et humilité.

Tout juste deux années après sa création officielle, en 1904, cette société faisait montre d'un bel enthousiasme, au point de se voir décerner la médaille d'argent à l'Exposition internationale de Turin. Les récompenses se sont ensuite égrainées significativement : médaille d'or à l'Exposition internationale maritime de Bordeaux (1907) et à l'Exposition internationale de Londres (1908), diplôme d'honneur à l'Exposition internationale de Nancy (1909), médaille d'or encore à l'Exposition universelle de Gand (1913), diplôme d'honneur à l'Exposition internationale urbaine de Lyon de mai 1914. En 1919, la médaille de vermeil de la Reconnaissance française, obtenue pour son action durant le premier conflit mondial, venait parfaire un palmarès évocateur de sa force et de sa grandeur. Cette aura sera confirmée en 1931, lorsqu'elle sera effectivement reconnue d'utilité publique. En 1938, elle recevra la Croix de commandeur de l'ordre royal de Yougoslavie puis, en 1958, le diplôme du Prestige de la France, assorti d'une citation d'honneur.

Autant dire que la SNEMM est un « monument de société ». Elle s'est construite à la force de conviction de ses présidents successifs (au nombre desquels les maréchaux de France Foch et Pétain) et de la détermination de ses membres. C'est ainsi qu'en des temps spécialement douloureux, elle a mené des actions fortes (Maison de l'enfance de Lagrasse, Hôpital Foch, notamment).

D'aucuns diront « C'était avant ». Certes, avant que le monde soit appréhendé dans sa globalité, que de nouveaux conflits et de nouveaux virus apparaissent, que le prestige de la France perde de son éclat, que les fondements identitaires vacillent. Nous ne sommes plus non plus des Poilus. Dans ce monde différent, nous sommes des hommes différents. Pour autant, nous sommes et demeurerons toujours des médaillés militaires, et c'est à ce titre que nous nous devons impérativement de poursuivre son œuvre d'entraide et de mémoire. Il nous revient de redonner un sens à l'ouvrage de nos pairs. C'est la meilleure manière de leur rendre hommage aujourd'hui et demain, dans un bénévolat librement choisi et sainement manifesté au service de notre décoration.

Entre la plume et le fusil

Le premier conflit mondial a drainé des millions d'hommes sur les lignes de front. Paysans, ouvriers, bourgeois, artistes, intellectuels, tous ont éprouvé ensemble l'horreur et la souffrance au quotidien. S'agissant des écrivains, devenus des combattants fervents ou récalcitrants, ils ont mis la guerre en mots.

Barrès, Cocteau, Genevoix, Gide, Giraudoux, Mac Orlan, Montherlant, et tant d'autres... Selon la période où ils ont combattu, chacun a vécu « sa » guerre. Ainsi, du lieutenant Charles Péguy, du 276^e régiment d'infanterie, mortellement touché en plein front le 5 septembre 1914 près de Meaux, au sous-lieutenant Guillaume Apollinaire, du 96^e régiment d'artillerie, terrassé par une grippe espagnole qui ne l'aurait peut-être pas emporté s'il n'avait été affaibli par une grave blessure à la tête rapportée du front de Champagne tout juste deux jours avant l'armistice du 11 novembre 1918, quatre années d'un long pourrissement et d'une violence inouïe se sont écoulées.

Au total, ce sont 450 écrivains français qui sont tombés lors du conflit. La plupart n'étaient pas des soldats au sens purement militaire. Ils ne s'en sont pas moins battus. Les survivants, quant à eux, ont composé une génération productive, habitée par la nécessité absolue d'exorciser leur mémoire traumatisée.

« Faire confiance aux hommes, c'est déjà se faire tuer un peu »

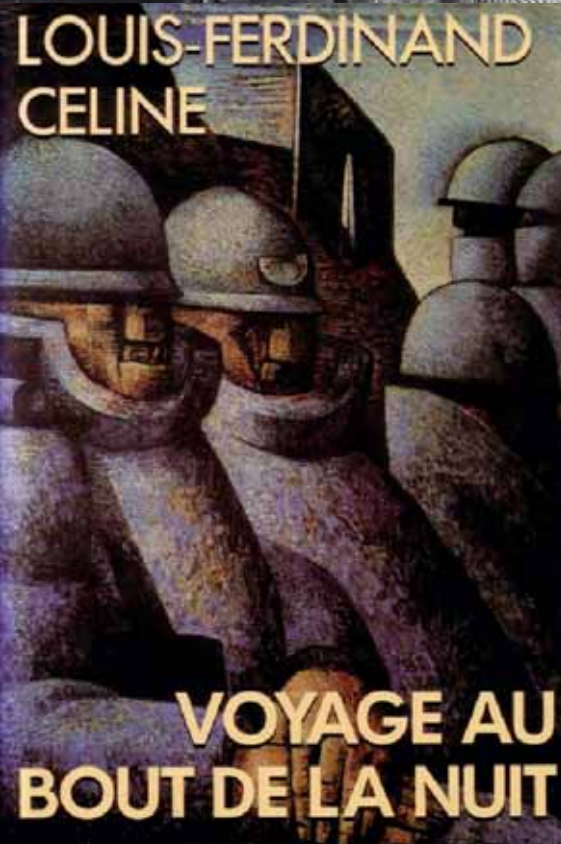
(Céline)

La plupart des ouvrages axés sur la Grande Guerre ont été écrits entre 1919 et la fin des années 30. Peu, finalement, sont encore édités. D'autres, au contraire, sont devenus des incontournables de la littérature, pour avoir rencontré les faveurs du public. À l'heure du Centenaire du premier conflit mondial, ils revêtent une valeur documentaire extrêmement précieuse. Nous avons choisi d'en redécouvrir quelques-uns, tant il est vrai qu'ils portent à jamais le sceau de l'événement.

S'il est un écrivain auquel on pense spontanément pour illustrer cette lignée d'hommes

qui ont vomis le chaos du bout de leur plume, c'est bien Céline. Céline et son dérangeant « Voyage au bout de la nuit », au style parlé, franc, cru, saccadé, auquel manquent régulièrement les virgules mais pas les fautes de syntaxe (« malgré que », « à cause que »). En bref, un style unique que l'on adore ou exècre. Engagé en 1912, **Louis-Ferdinand Céline** (de son vrai nom Louis Ferdinand Auguste Destouches) avait rejoint le 12^e régiment de cuirassiers à Rambouillet. Promu brigadier en 1913, puis maréchal des logis le 5 mai 1914, il participa trois mois plus tard aux premiers combats en Flandre-Occidentale. Pour avoir accompli une liaison risquée dans le secteur de Poelkapelle, au cours de laquelle il devait être grièvement blessé à l'épaule droite (et non à la tête, comme le dit cette légende tenace qu'il avait lui-même répandue) et, dès l'automne 1914, pour avoir eu le tympan abîmé, il fut décoré de la Croix de guerre avec étoile d'argent et de la **Médaille Militaire** le 24 novembre 1914. Contrairement à ce que l'on peut imaginer si l'on se s'est jamais plongé dans la lecture des plus de 500 pages de cet ouvrage qui a fait grand bruit lors de sa publication en 1932, il ne traite pas que de la Première Guerre mondiale. L'aventure de Ferdinand Bardamu, le personnage principal, comme un calque de l'auteur, visitera l'Afrique, l'Amérique, avant de revenir en France et d'être médecin. La Grande Guerre étant toutefois le fil de notre propos, nous voici à Paris, place Clichy, en 1914. Envoûté par la musique d'une parade militaire, Ferdinand Bardamu, jeune rebelle, décide, par excès d'héroïsme, de s'engager dans la guerre contre les Allemands. Au front, c'est l'enfer et l'absurdité. Il y perd vite son enthousiasme et découvre l'épouvante. Il ne comprend plus pourquoi il doit tirer sur les Allemands.

« *Donc, pas d'erreur ? Ce qu'on faisait à se tirer dessus, comme ça, sans même se voir, n'était pas*



détruire, Allemagne, France et Continents, tout ce qui respire, détruire, plus enragés que les chiens, adorant leur rage (ce que les chiens ne font pas), cent, mille fois plus enragés que mille chiens et tellement plus vicieux ! Nous étions jolis ! Décidément, je le concevais, je m'étais embarqué dans une croisade apocalyptique».

Céline est l'un des écrivains français les plus traduits et diffusés dans le monde, après Marcel Proust. Il est aussi l'objet régulier de vives polémiques, en raison de ses penchants postérieurs à ce qui fut son tout premier ouvrage : la haine raciale, qu'il n'hésita pas à prôner à l'orée du second conflit mondial, et ses dérives collaborationnistes. Ce pan sulfureux de l'homme de lettres explique son exil, en Allemagne puis au Danemark, de 1944 à 1951. Il repose depuis 1961 au cimetière des Longs Réages de Meudon (92), emporté à l'été par une rupture d'anévrisme.



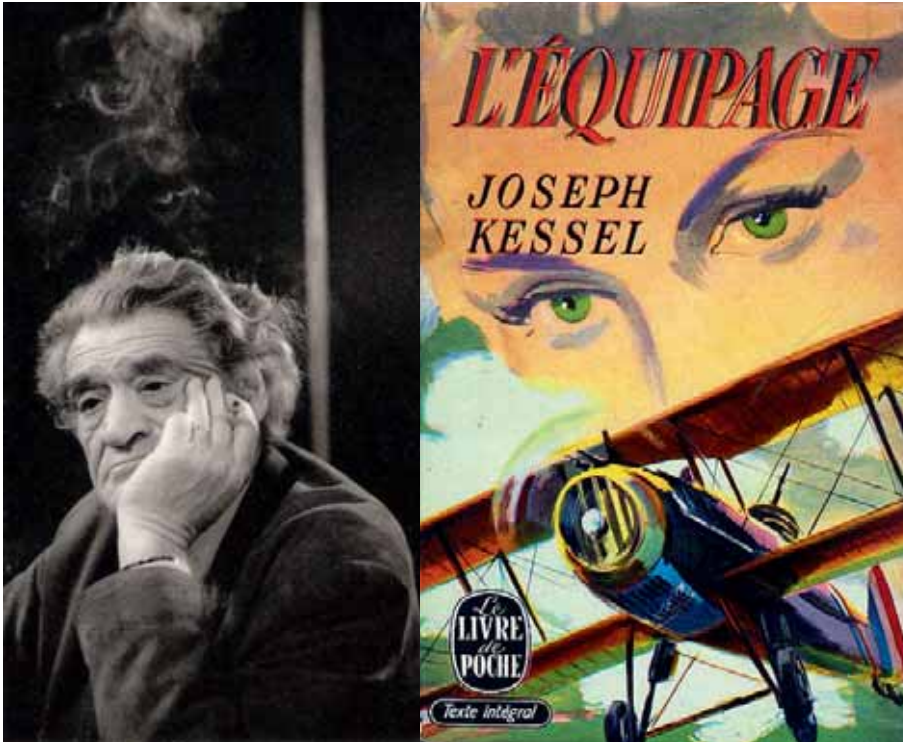
Dans un style qui ne peine pas à être plus classique, **Joseph Kessel** a également marqué de son empreinte la littérature post-guerre avec son premier grand suc-cès, «L'Équipage», dans lequel il fait entrer l'aviation par les portes d'un genre nouveau : le roman d'action.

En 1914, l'homme qui se destinait à une carrière artistique sera un temps infirmier-brancardier. Il s'engagera le 29 décembre 1916 (il était né en 1898) et sera versé au 81^e régiment d'artillerie de Versailles, avant de rejoindre l'École d'artillerie de Fontaine-bleau en avril 1917, puis le camp d'entraînement pour aviateurs du Plessis-Belleville (60). La guerre révélera en lui un goût prononcé du risque et de l'aventure héroïque qui alimentera largement son inspiration d'écrivain. Un équipage d'aviateurs pendant la Première Guerre mondiale, c'est un pilote, chargé de manœuvrer l'appareil, et un observateur, qui examine le terrain. Dans cet ouvrage, il est composé de Jean Herbillon et Claude Maury. L'un rêve d'exploits à son arrivée au front et ne tarde pas à déchanter. L'autre, ancien fantassin, nourrit l'espoir que son prestige de pilote l'aide à reconquérir la femme qu'il aime. Il pourrait être question d'une solide amitié virile, si les deux hommes n'étaient

défendu ! Cela faisait partie des choses qu'on peut faire sans mériter une bonne engueulade. C'était même reconnu, encouragé sans doute par les gens sérieux, comme le tirage au sort, les fiançailles, la chasse à courre !... Rien à dire. Je venais de découvrir d'un coup la guerre tout entière».

Dans le grand désordre et l'inhumanité de la guerre, ce révélateur de l'absurdité du monde qu'il ira jusqu'à qualifier « d'abattoir international en folie », Céline découvre sa propre lâcheté.

« Serais-je donc le seul lâche sur la terre, pensais-je. Et avec quel effroi !... Perdu parmi deux millions de fous héroïques et déchaînés et armés jusqu'aux cheveux ? Avec casques, sans casques, sans chevaux, sur motos, hurlants, en autos, sifflants, tirailleurs, comploteurs, volants, à genoux, creusant, se défilant, caracolant dans les sentiers, pétaradant, enfermés sur la terre, comme dans un cabanon, pour y tout



pas épris de la même femme... Dans ce roman largement autobiographique, Joseph Kessel décrit avec un lyrisme magnifique les combats des premiers avions.

«L'ivresse du vol était encore neuve pour Herbillon, la respiration géante du moteur, le tourbillon de l'hélice, le vent furieux, tout cela l'étourdissait d'une vaste et brutale symphonie».

Il y livre en même temps un hymne poignant au courage et à la fraternité.

« Que c'est bon d'aimer la vie et de la risquer sans cesse »

(Joseph Kessel)

« Et tous deux – âmes jumelles d'une cellule unique – liaient leur savoir et leur divination pour mener à bien la même tâche. Ils avaient beau souffrir l'un par l'autre, se haïr même, leurs sens, leurs nerfs, emmêlés aussi étroitement que les commandes de l'appareil, travaillaient à l'unisson. Rouages intelligents de la frêle et puissante machine qui les emportait, le même fluide circulait entre eux. »

À la fin du conflit, et après qu'il eut obtenu la nationalité française, Joseph Kessel arborait la croix de guerre et la **Médaille Militaire**. Nommé sous-lieutenant le 14 juillet 1918, il se porta volontaire pour former

une escadrille en Sibérie. Il embarqua le 10 novembre 1918.

Correspondant de guerre pendant le second conflit mondial, il avait rejoint la Résistance après la défaite (réseau Carte), avec son neveu Maurice Druon. C'est également avec lui qu'il franchit clandestinement les Pyrénées pour gagner Londres et s'engager dans les Forces Françaises libres du Général de Gaulle. En mai 1943, les deux hommes composaient les paroles du « Chant des Partisans », voué à devenir le chant de ralliement de la Résistance.

Élu à l'Académie Française (1962), « le lion » à la double carrière, littéraire et journalistique, auteur à succès de pas moins de quatre-vingts ouvrages inspirés de ses pérégrinations autour du monde, est mort le 23 juillet 1979. Il repose au cimetière du Montparnasse.



Pour clore notre survol de ces hommes que la guerre a brisés, qui ont saisi la plume pour faire écho à la destruction et à la sauvagerie d'un monde devenu fou, attardons-nous cette fois sur **Blaise Cendrars**.

Suisse de naissance, Frédéric-Louis Sausser –de son vrai nom– était déjà connu en poésie. Fugueur, bourlingueur avant l'heure, le voici en France à l'âge de vingt ans. De notre pays, il tombera amoureux et, c'est ainsi qu'au début de la guerre il publiera un appel aux étrangers résidant en France et donnera l'exemple en s'engageant dans l'armée française. Affecté au 3^e Régiment de Marche de Légion Étrangère du camp retranché de Paris (qui deviendra quelques mois plus tard le 3^e Régiment de Marche du 1^{er} Étranger), Cendrars passera par le camp de Rueil (78) avant de rejoindre le front de la Somme fin novembre 1914. Il n'est que première classe, et pourtant il possède un tel ascendant sur les hommes qu'il se retrouve naturellement à la tête d'un groupe franc. En marge des missions officielles, ce dernier mènera des opérations d'un genre que l'on pourrait qualifier de tragique, à l'image de cette nuit de Noël 1914 et du gramophone piégé. L'appareil, introduit dans les lignes adverses, était chargé de se déclencher à minuit en jouant la Marseillaise. La suite, on l'imagine : les soldats allemands,

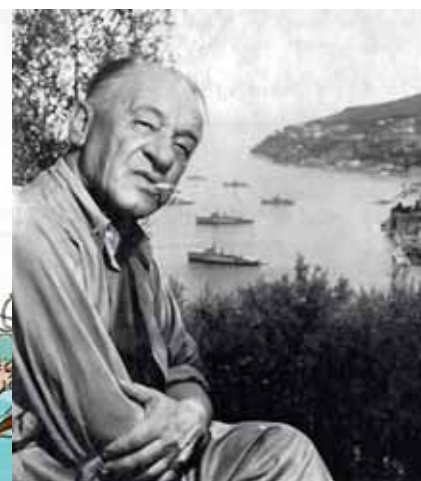
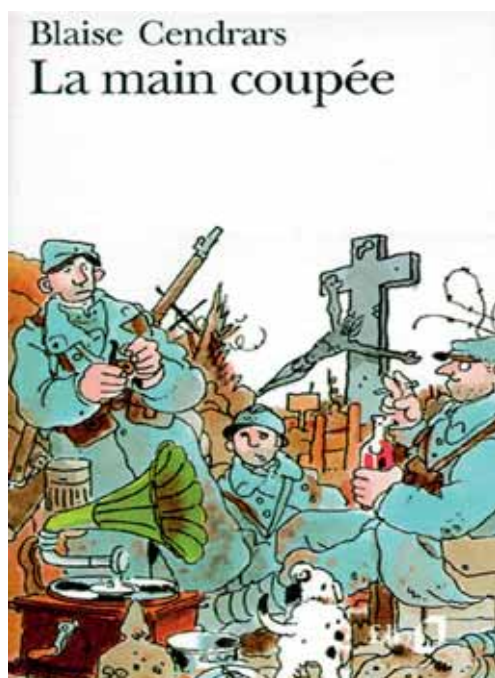
attirés, furent pulvérisés dans une explosion. Plus tard, l'unité de Blaise Cendrars sera affectée à Tilloloy. Dans ce secteur réputé calme (« robinsonnade » sera le terme exact qu'il emploiera), il sera témoin d'un fait étrange : par un après-midi parfaitement paisible, un bras humain encore agité de spasmes tombe littéralement du ciel. Aucun blessé, aucun mort, ne sera pourtant signalé ce jour-là et le mystère ne sera jamais éclairci. De cet incident naîtra « La Main Coupée », qu'il n'achèvera que pendant la Seconde Guerre mondiale, après avoir perdu son bras droit en Champagne en 1915.

« Planté dans l'herbe, comme une grande fleur épanouie, un lys rouge, un bras humain tout ruisselant de sang, un bras droit sectionné au-dessus du coude et dont la main encore vivante fouillait le sol des doigts comme pour y prendre racine... À qui était cette main, ce bras droit, ce sang qui coulait comme la sève ? »

Cité à l'ordre de l'armée, décoré de la **Médaille Militaire** avant d'être réformé, il apprendra à taper à la machine et dira de sa main gauche qu'elle est sa « main amie ». Meurtri dans sa chair, Cendrars l'est également dans son âme. Quand bien même il vit toujours à Paris, quand bien même il est célèbre, il ne se reconnaît plus dans cet univers futile. Entre les deux guerres, il refusera à plusieurs reprises la Légion d'honneur à titre civil, répondant invariablement que son colonel l'avait proposé en 1915* et que c'est à titre militaire qu'il entend être récompensé. En juillet 1939, il le sera, nommé au grade de chevalier en tant qu'engagé volontaire étranger mutilé.

Le caporal Louis Frédéric Sauser est mort à Paris le 21 janvier 1961, des suites d'une congestion cérébrale. Jusqu'en 1994, il a reposé au cimetière des Batignolles, puis ses cendres ont été transférées à Tremblay-sur-Mauldre (78) où il disposait d'une résidence (qu'il avait joliment baptisée sa « maison des champs »).

« De tous les tableaux des batailles auxquelles j'ai assisté je n'ai rapporté qu'une image de pagaïe. Je me demande où les types vont chercher ça quand ils racontent qu'ils ont vécu des heures historiques ou sublimes. Sur place et dans le feu de l'action on ne s'en rend pas compte. On n'a pas de recul pour juger et pas le temps de se faire



une opinion. L'heure presse. C'est à la minute. Va comme je te pousse. Où est l'art militaire là-dedans ? Peut-être qu'à un échelon supérieur, à l'échelon suprême, quand tout se résuma à des courbes ou à des chiffres, à des directives générales, à la rédaction d'ordres méticuleusement ambigus dans leur précision, pouvant servir de canevas au délire de l'interprétation, peut-être qu'on a alors l'impression de se livrer à un art. Mais j'en doute.»

« Je ne trempe pas ma plume dans un encrier mais dans la vie »

(Blaise Cendrars)

Blaise Cendrars avait mille fois raison de douter. Et, pour ajouter à cela, il est juste besoin d'observer que les écrits des officiers supérieurs n'ont pas franchi la ligne de la postérité. Les méditations des chefs, leurs pensées sur le commandement, sont aujourd'hui oubliées, celles de Joffre ou de Foch comprises. En revanche, cette frénésie d'écriture du simple soldat est comme investie d'un caractère sacré. Elle cultive au-delà du temps le courage des Poilus qui sont allés plus loin que le bout de leurs forces. La plupart des écrivains combattants auraient pu reprendre à leur compte cet aveu de Bernanos : « J'ai servi comme un serviteur ».

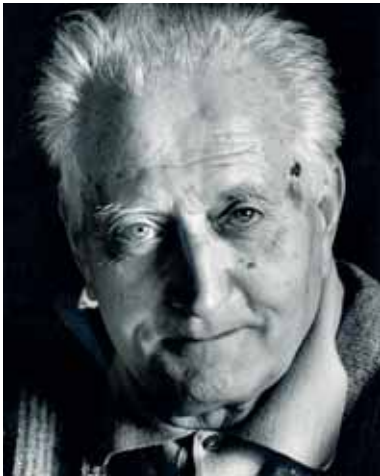
Gageons que cette littérature ne souffrira jamais de l'abandon. ★

* Son non-conformisme et son indiscipline empêcheront Blaise Cendrars d'obtenir la Légion d'honneur pour laquelle il avait été proposé en 1915.

La guerre ne crée que la guerre

Quatre ans de guerre avec un fusil saboté..., c'est ce qu'a vécu Jean Giono, l'homme de lettres que l'on sait. Ce que l'on sait peut-être moins c'est qu'il fut un ardent pacifiste durant toute sa vie. La Grande Guerre, lors de laquelle il participa à de nombreux engagements à Verdun ou au Chemin des Dames, l'aura rendu viscéralement réfractaire à tout ce qui n'était pas « Paix ». C'est surtout au cours des dix années qui ont précédé le second conflit mondial qu'il manifesta sa profonde révolte. Dans « Refus d'obéissance », paru en 1937, il exprime ouvertement ses convictions intimes.

« **J**e n'ai pas honte de moi. En 1913, j'ai refusé d'entrer dans la société de préparation militaire qui groupait tous mes camarades. En 1915, je suis parti sans croire à la patrie. J'ai eu tort. Non pas de ne pas croire : de partir. Ce que je dis n'engage que moi. Pour les actions dangereuses, je ne donne d'ordre qu'à moi seul. Donc, je suis parti, je n'ai jamais été blessé, sauf les paupières brûlées par les gaz. (En 1920 on m'a donné puis retiré une pension de quinze francs tous les trois mois, avec ce motif : « Léger déchet esthétique »). Je n'ai jamais été décoré, sauf par les Anglais et pour un acte qui est exactement le contraire d'un acte de guerre. Donc, aucune action d'éclat. Je suis sûr de n'avoir tué personne. J'ai fait toutes les attaques sans fusil, ou bien avec un fusil inutilisable. (Tous les survivants de la guerre savent combien il était facile avec un peu de terre et d'urine de rendre un Lebel pareil à un bâton.) Je n'ai pas honte, mais, à bien considérer ce que je faisais, c'était une lâcheté. J'avais l'air d'accepter. Je n'avais pas le courage de dire : « Je ne pars pas à l'attaque. » Je n'ai pas eu le courage de désertir. Je n'ai qu'une seule excuse : c'est que j'étais jeune. Je ne suis pas un lâche. J'ai été trompé par ma jeunesse et j'ai été également trompé par ceux qui savaient que j'étais jeune. Ils étaient très exactement renseignés. Ils savaient que j'avais vingt ans. C'était inscrit sur leurs registres. C'était des hommes, eux, vieilliss, connaissant la vie et les roublardises, et sachant parfaitement bien ce qu'il faut dire aux jeunes hommes de vingt ans pour leur faire accepter la saignée ».



Jean Giono (1895 – 1970)

« Ce qui me dégoûte dans la guerre, c'est son imbécillité. J'aime la vie. Je n'aime même que la vie »

Quel courage ! Quatre années à monter à l'assaut avec un fusil volontairement rendu inopérant ! Quelle chance, aussi ! Surtout lorsque l'on sait que Giono fut, avec son capitaine, l'un des seuls survivants de la 6^e compagnie de son régiment. Surtout, encore, lorsque l'on imagine

les attaques hors des tranchées auxquelles il fut exposé : Les Éparges, Verdun, Noyon et Saint-Quentin, le Chemin des Dames, Pinon, Chevillon et jusqu'au Mont Kemmel ! Plutôt mourir que tuer...

Pour cet habile observateur de la société civile et militaire, la Grande Guerre fut une source féconde d'inspiration. Les extraits qui suivent, issus de « Écrits pacifistes », finissent de nous convaincre du génie non seulement de l'homme mais également de l'écrivain.

Giono et le pas cadencé : une singulière description

« On ahane après chaque jambe. La troupe s'allonge, s'étire comme un ver, puis se ramasse, puis s'étire, et comme ça jusqu'à cette route dure qu'on a trouvée tout d'un coup sous les pieds. Une route qui s'est trouvée là, comme ça, dans la nuit, avec ses arbres qu'on entend et sa cuirasse de pierre. Et doucement, tout doucement, une musique monotone ; comme si les taillis s'étaient mis à battre une cadence sur un tambour de feuilles, un rythme lie les pas aux pas. Ils sont là plus de vingt qui, d'instinct, marchent du même pas parce que cette cadence aide, parce qu'ainsi on n'est plus seul, on est tous les vingt à porter son poids et sa peine et, à vingt, c'est plus léger. Et la cadence ondule de loin en loin sous les pieds de la troupe comme un gros rat qui courrait ici ou là sous les pieds, entre les pieds, pour les délier de cette fatigue qui les entrave comme de lien d'herbe. Ça bat dans la nuit sur des kilomètres, cette cadence. Ça bat tout le long de la route, dans les détours, dans les montées, les pentes de cette route. Ça bat là-bas au croisement du chemin de terre et, dès que les hommes mettent le pied sur la route, ils prennent le pas et la cadence, et tout d'un coup ils vont, allégés de leur peine et de leur fatigue.

Ils ont tous mis l'échine sous la fatigue et ils l'ont soulevée ensemble, et ils la portent ensemble : une, deux, une, deux, une, deux, comme un gros tronc d'arbre maintenant allégé et dont les branches ne s'embarassent plus dans la terre ».

Giono et Verdun : la démystification du héros

« On a soif. On voit là-bas un mort couché par terre et plein de mouche mais encore ceinturé de bidons et de boules de pain passées dans un fil de fer. On attend que le bombardement se calme. On rampe jusqu'à lui. On détache de son corps les boules de pain. On prend ses bidons pleins. D'autres bidons ont été troués par les balles. Le pain est mou. Il faut seulement couper le morceau qui touchait le corps. Voilà ce qu'on fait tout le jour. Cela dure depuis vingt-cinq jours. Depuis longtemps il n'y a plus de ces cadavres garde-manger. On mange n'importe quoi. Je mâche une courroie de bidon. Vers le soir, un copain est arrivé avec un rat. Un fois écorché, la chair est blanche comme du papier. Mais, avec mon morceau à la main, j'attends malgré tout la nuit noire avant de manger. On a une occasion pour demain : une mitrailleuse qui arrivait tout à l'heure en renfort a été écrabouillée avec ses quatre servants à vingt mètres en arrière de nous. Tout à l'heure on ira chercher les musettes de ces quatre hommes. Ils arrivaient de la batterie. Ils doivent avoir emporté à manger pour eux. Mais il ne faudrait pas que ceux qui sont à notre droite y aillent avant nous. Ils doivent guetter aussi de dedans leur trou. Nous guettons. L'important c'est que les quatre soient morts. Ils le sont. Tant mieux. Cela dure depuis trente jours. C'est la grande bataille de Verdun. Le monde entier a les yeux fixés sur nous. Nous avons de terribles soucis. Vaincre ? Résister ? Tenir ? Faire notre devoir ? Non. Faire nos besoins. Dehors c'est un déluge de fer. C'est très simple : il tombe un obus de chaque calibre par minute et par mètre carré. Nous sommes neuf survivants dans un trou. Ce n'est pas un abri, mais les quarante centimètres de terre et de rondins sur notre tête sont devant nos yeux une sorte de visière contre l'horreur. Plus rien au monde ne nous fera sortir de là. Mais ce que nous avons mangé, ce que nous mangeons se réveille plusieurs fois par jour dans notre ventre. Il faut que nous fassions nos besoins. Le premier de nous que ça a pris est sorti ; depuis deux jours il est là, à trois mètres devant nous, mort déculotté. Nous faisons dans du papier et nous le jetons là devant. Nous faisons dans de vieilles lettres que nous gardions. Nous sommes neuf dans un espace où normalement on pourrait tenir à peine trois serrés. Nous sommes un peu plus serrés. Nos jambes et nos bras sont emmêlés.

Quand on veut seulement plier son genou, nous sommes tous obligés de faire les gestes qui le lui permettraient. La terre de notre abri tremble autour de nous sans cesse. Sans cesse les graviers, la pous-

sière et les éclats soufflent dans ce côté qui est ouvert vers le dehors. Celui qui est près de cette sorte de porte a le visage et les mains écorchées de mille petites égratignures. Nous n'entendons plus à la longue les éclatements des obus ; nous n'entendons que le coup de masse d'arrivée. C'est un martèlement ininterrompu. Il y a cinq jours que nous sommes là-dedans sans bouger. Nous n'avons plus de papier ni les uns ni les autres. Nous faisons dans nos musettes et nous les jetons dehors. Il faut démêler ses bras des autres bras, et se déculotter, et faire dans la musette qui est appuyée sur le ventre d'un copain. Quand on a fini on passe la saleté à celui de devant, qui la passe à l'autre qui la jette dehors. Septième jour. La bataille de Verdun continue. De plus en plus héros. Nous ne sortons toujours pas de notre trou. Nous ne sommes plus que huit ».

Enfin, Giono, le pacifiste intégral :

« La guerre ne crée que la guerre. La vérité est extrêmement simple. Le désarroi des esprits se mesure à la nécessité de redire des vérités les plus simples. La guerre est tout simplement le contraire de la paix. C'est la destruction de la paix. Une destruction ne protège ni ne construit ce qu'elle détruit. Vous défendez votre liberté par la guerre. La guerre est immédiatement la perte totale de votre liberté. Comment la perte totale de votre liberté peut-elle protéger la liberté ? Vous voulez rester libre et il faut immédiatement vous soumettre ».

« Je ne peux pas oublier la guerre. Je le voudrais. Je passe des fois deux jours ou trois sans y penser et brusquement, je la revois, je la sens, je l'entends, je la subis encore »

Un simple regard sur l'Histoire atteste à la fois la constante aspiration de l'Homme à la paix et le retour régulier des conflits. Il semble que l'être humain, dans toute son ambivalence, ne puisse se maintenir dans le repos. La paix ne serait-elle qu'une illusion ? Ne se définirait-elle que comme l'absence de guerre ? Les hommes qui, à l'instar de Jean Giono, professent le pacifisme seront-ils jamais entendus ? Qui encore pour croire que la violence peut résoudre les problèmes ? Il reste que « pacifisme » est loin de rimer avec « faiblesse », tant il est vrai que faire la guerre avec un fusil saboté relève d'un héroïsme épuré et rare. ★



Jean Giono fut incorporé à Briançon en 1915, avant d'être envoyé au front à Verdun puis en Belgique.

« Ce qui me dégoûte dans la guerre, c'est son imbécillité »

Aux lecteurs puristes de se souvenir qu'avant la réforme de 1990, « imbécillité » avec deux « l » était la seule orthographe possible. Les rectifications de 1990 sont passées par là, suggérant de ne plus en mettre qu'un seul. Les deux orthographes restent néanmoins correctes à l'heure actuelle.

L'histoire de France vue par les jeunes : une succession de guerres



Que s'est-il passé en France entre le sacre de Clovis et l'élection de François Hollande? Des guerres! Pour la majorité des 5.823 jeunes interrogés pour les besoins d'une enquête réalisée en juin 2012 et dont les résultats viennent d'être diffusés, les conflits occupent, en effet, une place prépondérante dans le roman national français.

Dans le cadre de leur enquête « La fabrication du commun - Récits de l'histoire nationale par des élèves », des chercheurs du laboratoire Éducation-Cultures-Politique (ECP) ont demandé à ces jeunes Français, âgés de 10 à 20 ans, de raconter, par écrit et en moins de 45 minutes, l'histoire de leur pays.

L'étude des près de 6.000 textes qui ont résulté de cette opération montre que les faits militaires « tiennent une place très importante ». En lui-même, le terme « guerre » apparaît 8.392 fois. Il alimente 40 % des récits du primaire et 75 % de ceux du secondaire.

À noter que certains jeunes font preuve d'un redoutable esprit de synthèse. Ainsi a-t-on pu lire : « *Bref, les Français ont toujours été un peuple guerrier qui sert ses propres intérêts en temps d'expansion ou en temps d'occupation* », ou bien encore « *Les vingt derniers siècles se divisent en trois parties : l'avant-guerre, l'après-guerre, et la guerre* ». Et de traduire qu'aux yeux des générations montantes les deux guerres mondiales sont surreprésentées. Dans le même temps, outre ces deux conflits,

cités par 37 % des participants, le siège d'Alesia est évoqué par 6 % et la guerre de Cent Ans par 4 % d'entre eux. Il semblerait donc que seuls quatre grands événements aient rythmé l'histoire de France, tant il est vrai que les autres conflits n'apparaissent que dans moins de 3 % des copies. Mais où sont donc les absents ?!

Les grands absents du roman national sont d'abord des absentes. À l'exception de la téméraire Jeanne d'Arc, dont le nom a été relevé 207 fois, très peu de femmes sont

mentionnées. On trouve, certes, Marie-Antoinette (122 occurrences) et, loin derrière, Marie Curie (citée à 14 reprises). Entre les deux, il y a bien Marianne (90 apparitions), mais il s'agit plus d'un personnage que d'une personne.

Avec 120 personnalités, le panthéon masculin est plus fourni. On pourrait même dire qu'elles se bousculent sous le soleil! Louis XIV siège confortablement sur la première marche du podium (relevé 1.320 fois). 82 occurrences en-dessous, voici Napoléon, puis Charlemagne (991), Louis XVI (985) et Clovis (837).

Le propos de l'enquête, rappelons-le, n'était pas de contrôler les connaissances des jeunes, mais de savoir s'ils partagent une même vision de l'Histoire. Le ministère de l'Éducation nationale évalue régulièrement les acquis des populations scolaires en histoire-géographie. En juin 2013, il avait annoncé une chute du niveau des collégiens entre 2006 et 2012. Sur cette période, la part des élèves « faibles » est passée de 15 % à 21 % et celle des « bons », de 10 % à 6 %, ce qu'il avait exprimé en ces termes : « *On remarque un affaiblissement de l'assimilation d'une culture scolaire géographique et historique* ». Pourtant, aussi improbable que cela puisse paraître, les adolescents, en particulier, plébiscitent l'histoire-géographie pour l'imaginaire que ces deux disciplines interpellent. En conclusion, les résultats de cette enquête sont à voir comme une alerte sur la déconnexion entre les attentes des jeunes et la réalité de l'école, et non comme un détachement à accéder au passé. Question de méthode? ★

Et vous? Auriez-vous décroché votre brevet cette année?! Un début de réponse au travers du test page suivante :

1- HISTOIRE

À quel siècle a vécu Périclès ?

A- V^e siècle avant JC B- IV^e siècle avant JC C- V^e siècle après JC

2- GÉOGRAPHIE

De ces 3 états, quel est celui qui n'est pas l'un des 5 les plus peuplés au monde ?

A- Brésil B- Chine C- Russie

3- FRANÇAIS

« J'avais toujours pensé que nous tomberions ensemble ». À quel temps est conjugué le verbe « Tomber » ?

A- Futur simple B- Subjonctif imparfait C- Conditionnel présent

4- MATHÉMATIQUES

Quand on double le rayon d'une boule, son volume est multiplié par :

A- 4 B- 6 C- 8

5- ÉDUCATION CIVIQUE

Parmi ces 3 réponses, quelle est celle qui désigne un des symboles de la République française ?

A- Le bonnet rouge B- Le coq C- La fleur de lys

Réponses: 1A \ 2C \ 3C \ 4C \ 5B

L'Association des Amis du Centre de Mémoire de la Présence Militaire à La Martinerie et dans l'Indre

Dans l'idée de préserver la mémoire de près d'un siècle d'activité sur le site de la base militaire de La Martinerie, à Châteauroux-Déols (36), qui, de 1915 à 2012 a rallié plus de 350.000 personnes, l'Association des Anciens du Site Militaire de La Martinerie a été créée en janvier 2011. Rebaptisée depuis lors « Association des Amis du Centre de Mémoire de la Présence Militaire à La Martinerie et dans l'Indre », cette structure conviviale et fédératrice approche à l'heure actuelle les 400 adhérents, membres actifs et membres sympathisants, mus par un même objectif : perpétuer le souvenir de la présence des armées en créant un lieu de mémoire sur le site même de La Martinerie. « *Nous envisageons de transformer le bâtiment 001, celui des maîtres ouvriers*

et le 002, une ancienne chaufferie, tous deux visibles de la route, en un lieu de mémoire des 97 ans d'occupation militaire de ces terrains, sans oublier les unités ayant séjourné dans le département. Ce ne sera pas un musée mais un lieu vivant, ouvert à tous, en lien avec les musées des Écoles militaires de Bourges et d'Orléans-Château, les collectivités locales, l'Éducation nationale. La Martinerie est un lieu du patrimoine militaire, c'est un pan de l'histoire de l'Indre qu'il faut sauvegarder » précise Jean-Jacques Bérenguier, président de l'association et ancien directeur de la formation et de l'instruction à la Martinerie où il a vécu de 1979 à 1986, puis de 1988 à 1995.

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'Association des Amis du Centre de Mémoire de la Présence Militaire à La Martinerie et dans l'Indre. Elle a besoin de toutes les bonnes volontés pour mener à bien son projet.

Renseignements : 06 72 69 30 40 ou jjberenguier@orange.fr / www.les-amis-du-site-militaire-de-la-martinerie.org

Adhésion : 12 € par an (18 € pour un couple)

2015, et la lumière sera !

L'Organisation internationale des Nations Unies a proclamé «2015, Année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière».

Tout au long de cette année exceptionnelle seront donc organisés, un peu partout dans le monde, des colloques, expositions, conférences, tables rondes... autour de la lumière : ce qu'elle est, ce qu'elle peut faire, les progrès qu'elle permet.

Un coucher de soleil, un arc-en-ciel, des cristaux de glace ou bien des mirages trompeurs dans le désert... La lumière est omniprésente dans la nature et il n'est rien de dire qu'au-delà des émerveillements qu'elle procure, elle joue un rôle primordial dans nos activités humaines. D'un point de vue fondamental, elle est, par l'intermédiaire de la photosynthèse, essentielle à la vie. Nombre d'applications l'utilisant ont littéralement révolutionné nos sociétés, et ce dans des sphères très différentes. Dans le domaine scientifique, les chercheurs repoussent en permanence les limites de notre compréhension de la lumière et travaillent au développement de multiples technologies. Le champ est gigantesque. Ainsi, la lumière du Big Bang apporte une vision de l'origine de l'Univers ; le spectre de la lumière, des rayons X aux lasers infrarouges, fournit des potentialités qui sous-tendent nos vies ; l'interaction de la lumière avec le corps humain offre de précieuses techniques pour le diagnostic, l'imagerie et le traitement en médecine. En matière de communications, les impulsions laser et réseaux de fibres optiques forment la

colonne vertébrale de l'Internet, tandis que téléphones satellitaires et technologies sans fil permettent de relier, d'informer, de soigner même, les habitants des contrées les plus reculées. Elle intervient aussi dans l'amélioration de l'indépendance énergétique (énergie solaire, éclairages écologiques...). La lumière, encore elle, a une influence majeure dans les arts et la culture en général. Des procédés primitifs à l'Antiquité, du clair-obscur de la Renaissance à l'Impressionnisme né à la fin du 19^e siècle, elle est le jeu de techniques picturales chaque fois renouvelées. De même, elle n'a cessé de s'insinuer dans la pensée de l'Homme, philosophe, sociologue, écrivain. C'est donc cette touche-à-tout absolument cruciale dans notre existence qui sera mise à l'honneur en 2015, 200 ans après la publication du premier ouvrage de Fresnel représentant théoriquement la lumière comme une onde, 150 ans après que Maxwell ait traité de l'électromagnétisme, 100 ans après la théorie de la relativité générale élaborée par Einstein qui devait placer la lumière au centre de la structure même de l'espace et du temps.

Depuis des siècles, la lumière a franchi toutes les barrières, y compris géographiques, culturelles, raciales, de genre et d'âge. Cette année internationale sera l'instrument idéal pour que nous prenions tous conscience du rôle central de cette énergie universelle. Et pourquoi ne pas s'inspirer des célèbres festivités indiennes de Diwali* pour en faire une victoire de la paix sur la violence? ★

** Diwali, en Inde, est originellement une fête hindoue qui célèbre la victoire du roi Rama sur le démon Ravana. Aujourd'hui Diwali est célébrée par toutes les communautés. Ce festival des lumières plonge le pays dans une ambiance féerique avec les millions de bougies qui éclairent le ciel. En Occident, il est souvent considéré comme le « Noël de l'Orient », mais l'ambiance y est beaucoup plus recueillie et spirituelle.*

••••• • • **Villes phosphorescentes** • **pour des économies d'énergie?**

• Il eût été bien étrange que l'homme, qui tire parti de tout, depuis les microbes jusqu'au soleil, ne songeât pas à utiliser le mystérieux phénomène de la phosphorescence... Les créoles de Cuba se servent, dit-on, en guise de veilleuse, d'une luciole indigène, sorte de ver luisant gigantesque, préalablement enfermée dans une lanterne à parois transparentes, de verre ou de papier mince. Telle a été, sans doute, la première appropriation industrielle de la phosphorescence. Mais ce n'était encore là que l'enfance de l'art.

• Il a fallu bientôt faire mieux et davantage. On n'a pas tardé à s'apercevoir que, dans cet ordre d'idées comme dans les autres, il était beaucoup plus avantageux d'aider la nature que de s'en tenir à ses présents spontanés. Au lieu de prendre où ils se trouvent, dans le règne animal, le règne végétal ou le règne minéral, les objets ou les êtres doués d'une phosphorescence naturelle, on a créé de toutes pièces une phosphorescence artificielle, autrement intense et précieuse.

• On sait aujourd'hui, dans les laboratoires, par la combinaison d'un sulfure et d'une petite quantité d'eau avec un métal alcalin quelconque, le baryum, par exemple, le calcium, le strontium surtout, fabriquer des préparations étranges, qu'il suffit d'exposer à la lumière, même diffuse, lumière solaire, électrique ou autre, pour que, pendant un temps assez long, elles manifestent leur pouvoir éclairant. Ce sont ces préparations qui servent de base aux enduits lumineux. Elles n'étaient pas plutôt entrées dans le commerce à la fin du 19^e siècle, que l'idée venait d'en recouvrir les objets que l'on a besoin de discerner dans les ténèbres : bobèches, boîtes d'allumettes, numéros de maisons, boutons de portes, trous de serrures, cadrans de montres ou de pen-





dules, seaux à incendie, etc. Mais tout cela était plutôt amusant que pratique.

On avait des « articles de Paris », des jouets... d'adultes, de la bimbeloterie scientifique, – rien qui fût réellement d'utilité courante. Des audacieux voulurent lancer un journal imprimé en caractères phosphorescents : après une vogue d'une semaine, la tentative échoua piteusement. Elle ne répondait pas à un besoin effectif. Une expérience plus sérieuse a consisté à revêtir de vernis phosphorescent le plafond des wagons de chemins de fer : de cette façon, on obtient une clarté douce, suffisante pour lire la nuit, sans le secours des affreux quinquets, clignotants et fumeux.

Voici qu'on parle de se servir des enduits phosphorescents à la guerre... Pas une découverte, si pacifique qu'elle paraisse, dont, les hommes de fer et de sang ne fassent immédiatement leur affaire!... Le cordon phosphorescent pour les travaux de nuit a été adopté par le génie britannique. Ce cordon peut servir, soit de tracé pour le contour des travaux à exécuter, soit de fil conducteur aux hommes de cor-vée, qui le déroulent en s'éloignant du camp et le relèvent en rentrant. Ce que c'est que le progrès, et comme la fable se métamorphose avec le temps : voilà maintenant qu'Ariane s'est faite physicienne et chimiste!...

Au grand profit, au sur-

plus, de l'art de surprendre et de tuer le pauvre monde : pas besoin, en effet, d'être grand clerc en stratégie pour comprendre combien il importe parfois, en campagne, d'opérer par les nuits sombres sans déceler sa présence par le moindre rayon de lumière. Le vernis phosphorescent sert encore à la construction de compas de marine à cadran lumineux et de « lampes d'Aladin » pour l'inspection intérieure des chaudières des machines à vapeur.

Mais tout cela n'est rien à côté de séduisants et prestigieux projets. Il ne s'agirait de rien moins que de détrôner tous les systèmes d'éclairage généralement quelconques, depuis l'humble pétrole jusqu'à la superbe lumière électrique, pour les remplacer par l'emploi – en grand – des phosphores artificiels. On parle aux États-Unis de forcer tous les propriétaires à badigeonner leurs maisons de ce vernis. Les façades, éclairées pendant le jour par les rayons du soleil, emmagasineront assez de puissance lumi-

neuse pour dispenser les municipalités de faire des frais de becs de gaz, de bougies Jablochhoff, ou de brûleurs Edison!

Vous voyez d'ici l'avenir que ce projet nous réserve? La machine à vapeur nous restitue déjà la force que le soleil a, pendant des siècles et des siècles, enfouie, sous forme de combustibles variés, dans les entrailles de la terre. L'enduit phosphorescent va mettre, par-dessus le marché, à notre disposition une partie de la lumière que l'astre répand si libéralement à travers les solitudes de l'espace!

Le projet – est-il besoin de le dire? – est encore à l'étude. On a depuis bel âge, dans certaines villes américaines, réussi à rendre les affiches publiques lumineuses par le même procédé. C'est d'un excellent augure. Pourquoi n'utiliserait-on pas la phosphorescence pour faire à la coque de tous les navires, – hormis, toutefois, les torpilleurs, qui, pour leur besogne de destruction et de mort, ont besoin d'être vêtus de deuil – une sorte d'armure de lumière, comme la sélection naturelle en a mis une à ces poissons des gouffres sous-marins? On éviterait ainsi bien des abordages, bien des catastrophes, sans compter que le pittoresque n'y perdrait rien...

Et songeons au féérique aspect que présenteront les cités du 20^e siècle, lorsqu'on se sera décidé à « allumer » non seulement les façades et les portes des maisons, les affiches, les enseignes et les bouches d'incendie, mais encore les parapets des ponts, les balustrades des quais, les bordures des trottoirs, les roues des voitures, les sabots des chevaux et les képis des sergents de ville; quand nous aurons le cirage phosphorescent, la pommade Fiat lux et la poudre de riz lumineuse... Il est vrai que cela ne fera l'affaire ni des compagnies de gaz, ni des rôdeurs de nuit.

Des éponges et des seringues pour révolutionner les secours au combat

L'outil est simple, mais susceptible de révolutionner la médecine de guerre : une seringue remplie d'éponges injectables directement dans la blessure pour stopper une hémorragie massive, une des principales causes de décès au combat.

Avec 6.800 morts pour 51.900 blessés, le taux de survie des soldats touchés au combat en Irak et en Afghanistan a atteint un niveau record de près de 90%. Cette survie est en grande partie due à l'amélioration des secours portés sur le terrain pendant cette « heure d'or » où le blessé doit être évacué par hélicoptère vers un hôpital. Pourtant, selon une étude menée par l'US Army sur 4.596 morts au combat entre 2001 et 2011, près d'un quart des décès au combat sont encore considérés comme « potentiellement évitables ». Dans neuf cas sur dix, ces décès « évitables » sont dus à une perte sanguine massive.

« L'hémorragie est la principale cause de mort sur le champ de bataille et l'une des formes les plus difficiles à endiguer (...) est celle qui provient de blessures profondes sur lesquelles il est impossible d'appliquer un garrot ou de faire pression manuellement », explique le Docteur Anthony Pusateri, responsable du programme de recherche sur les hémorragies au Pentagone.

Le garrot, dont chaque soldat est équipé depuis 2005, a permis de réduire de 85% la mortalité des militaires touchés aux bras ou aux jambes, mais quand une artère est sectionnée au niveau de l'aîne, de l'aisselle ou dans l'abdomen, le « medic » est bien souvent démuné. Cette situation devrait prochainement changer. En effet, l'agence américaine du médicament (Food and Drug Administration, FDA) a récemment donné son aval pour la commercialisation du XStat, une grosse seringue de trois centimètres de diamètre remplie de 92 petites éponges expansibles ressemblant à des comprimés.

« Le XStat est un outil nouveau qui peut être rapidement déployé, permettant un contrôle rapide de l'hémorragie pour stabiliser un blessé avant son transport », a souligné la FDA.

Les éponges sont injectées au cœur de la blessure. Leur expansion remplit la cavité et fait pression sur la source de l'hémorragie, la stoppant en une quinzaine de secondes. John Steinbaugh – retraité de l'armée américaine ayant officié comme médecin en opérations spéciales et aujourd'hui directeur du développement de RevMedX, la start-up médicale qui a créé XStat – de préciser qu'il n'y a même pas besoin de faire pression. Chaque éponge, d'un centimètre de diamètre, est couverte d'un produit hémostatique et d'un marqueur la rendant visible aux rayons X pour éviter les risques d'oubli dans la blessure quand celle-ci est refermée.

Ce sont, en fait, les forces spéciales de l'US Army qui sont à l'origine du projet, puis l'armée a accordé une bourse de 5 millions de dollars à RevMedX en 2009 pour mettre au point le processus, pensant à l'origine à un système similaire à celui des kits de réparation rapide pour les pneus crevés.

« On a commencé avec de la mousse expansive, des gels : aucun ne marchait ; ils étaient expulsés sous l'effet de la pression sanguine », précise John Steinbaugh. « C'est un collègue qui a eu l'illumination en pensant aux petites capsules pour enfants qui se transforment en dinosaures géants une fois plongées dans l'eau. On a alors décidé d'utiliser des éponges comprimées et ça a marché du premier coup ».

Toujours selon John Steinbaugh, l'armée américaine commence à passer commande et plusieurs armées étrangères s'intéressent au système.

Les technologies les plus intéressantes sont souvent celles qui s'adressent au plus grand nombre. Il est, ainsi, assez vraisemblable que la seringue à éponges pourra être étendue au domaine civil. La mise au point d'une version adaptée aux hémorragies post-partum, qui tuent bien plus de personnes dans le monde que les combats, est d'ailleurs actuellement à l'étude. ★

Le prix de l'appareil est pour le moment d'une centaine de dollars. Il devrait baisser rapidement.



Murmures à l'oreille des chevaux

Depuis la fin du mois d'avril, grâce à une initiative de l'hôpital d'instruction des armées Legouest de Metz et à son partenariat avec la section équestre militaire de la ville, des séances hebdomadaires de thérapie avec le cheval sont proposées aux patients militaires en situation de stress post-traumatique. Il s'agit d'une première au sein de la Défense en France.

Développée depuis une vingtaine d'années aux États-Unis et en Israël au profit d'anciens soldats et des victimes d'attentats, la thérapie avec le cheval (ou TAC) permet d'instaurer un espace, mais aussi des situations durant lesquelles les patients atteints de stress post-traumatique ont l'occasion de vivre des expériences à la fois corporelles, émotionnelles et relationnelles avec différents partenaires, du cheval au thérapeute. Elle les incite à prendre de la distance par rapport à certains événements et à les mettre en mots. En outre, s'inscrivant dans une dynamique de groupe, elle a également un effet bénéfique sur la dévalorisation de soi et le sentiment d'isolement communément induits par la pathologie.

C'est avec la Grande Guerre que les armées contemporaines ont été conduites à observer des pertes psychiques chez les combattants. Indemnes au sens physique, les soldats affectés par ces troubles étaient souvent accusés de simuler. Il aura fallu attendre trois conflits pour que ce syndrome com-

mence à être examiné avec attention et que des connaissances soient établies par les psychiatres militaires qui traitaient les soldats rentrés d'Indochine et d'Algérie. Les blessures psychiques sont reconnues en France depuis 1992. Un millier de cas ont été diagnostiqués depuis 2011.

Nous avons déjà évoqué l'ESPT (état de stress post-traumatique) dans un précédent numéro. Le syndrome psycho-traumatique présente la particularité d'évoluer en plusieurs phases et de rester passablement silencieux pendant des périodes parfois longues. Par un effet d'intrusion, les souvenirs, les images, les odeurs, les bruits et les sensations associés au vécu spécialement marquant peuvent envahir la vie de la personne atteinte et provoquer en elle une profonde détresse.

Plusieurs possibilités thérapeutiques existent pour prendre en charge ces pathologies, mais qui sont parfois limitantes. L'intérêt de recourir au cheval s'explique par le fait qu'il réunit de multiples qualités, celles qui lui sont propres et d'autres, indirectes



mais certaines dans leurs effets. Doté d'un appareil psychique relativement simple et d'un comportement doux et chaleureux, le cheval est apte à accepter l'échange et les projections, en même temps qu'il est dénué de jugement. Susceptible de porter et de transporter, il est également socialement valorisant. Ces caractéristiques sont à voir comme autant d'outils à utiliser pour rendre possible l'amélioration d'une pathologie psychique ou d'un mal-être. À ne pas confondre avec l'équithérapie, qui repose sur le portage, la TAC mêle observation, soins, et autres exercices, durant lesquels le patient est amené à s'interroger sur les réactions de l'équidé et à mettre cette interprétation en rapport avec son expérience personnelle.

La thérapie avec le cheval se compose d'environ neuf séances. Ces sessions sont adaptées au vécu de chaque patient et ne compte jamais plus de quatre participants. Elles alternent temps individuel et collectif, pendant lesquels le cheval est libre de tout mouvement et de toute réaction. Symbole

de force, mais pour autant craintif et grégaire, il renvoie le patient à ses angoisses, dans une relation authentique qui lui procure une véritable sensation d'apaisement. À Metz, les 30 chevaux et 15 poneys de la section équestre militaire sont mis à la disposition des thérapeutes (voir encadré) en fonction des besoins et des thématiques de chaque séance.

« Le cheval est un bon maître non seulement pour le corps mais aussi pour l'esprit et pour le cœur »

(Xénophon, 5^e siècle avant JC)

Pour encore récente que soit cette pratique relationnelle homme/cheval comme source d'épanouissement et de reconstruction de soi, elle apparaît déjà très prometteuse et pourrait être étendue à d'autres hôpitaux et à des militaires d'autres régions. ★



UNE ÉQUIPE SOIGNANTE FORMÉE À LA COMPRÉHENSION DU MONDE SENSORIEL ET DU COMPORTEMENT DU CHEVAL

Utiliser le cheval comme médiateur dans le cadre d'une psychothérapie, c'est le parti pris de la Fédération nationale des thérapies avec le cheval, l'organisme qui a spécialement formé la psychiatre et l'infirmière du service de psychiatrie de l'hôpital Legouest durant 3 ans. Dans le civil, la TAC s'adresse à toute personne – enfant, adolescent ou adulte – présentant des difficultés psychiques ou en rupture sociale. À noter que la FENTAC ne forme que des personnels de la santé bénéficiant déjà d'une formation à l'écoute et à la relation d'aide.



TÉMOIGNAGE

Indochine 1952 - 1954

Nam-Dinh et le Fleuve Rouge... Sur les vedettes fluviales

Ci-après le témoignage saisissant de sincérité et d'effroi de Marc Boiteau, vice-président de la 233^e section de Thouars (79), que nous remercions pour sa contribution.

Embarqué à Marseille le 1^{er} mai 1952, comme maréchal-des-logis de l'arme blindée, j'ai débarqué à Saigon le 27. 26 jours de navigation, dont une partie dans un Océan Indien très agité, au point que tables et chaises étaient attachées. Autant dire que je ne gardais pas longtemps dans l'estomac les casse-croûtes que l'on nous donnait et que je dormais à peine. Désigné pour le Tonkin, au titre de l'encadrement de l'armée vietnamienne, j'ai rejoint Hanoi par avion et ai été dirigé vers le poste fluvial de Nam-Dinh, sur le défluent Day, au sud du delta du Fleuve Rouge. C'est ici que j'ai séjourné jusqu'à l'évacuation de la ville, en mars 1954. Mon unité était le Groupe Autonome d'Escadrilles Fluviales numéro 3. Il comprenait huit LCVP, ces vedettes de débarquement utilisées en juin 1944 en Normandie, mais blindées pour être utilisées sur les rivières et les arroyos. Le poste était commandé par un lieutenant assisté de huit sous-officiers. La patrouille comprenait toujours deux engins fluviaux, avec un seul gradé français et une dizaine de soldats vietnamiens à bord de chaque embarcation. L'armement était important : un

canon de 20 à l'avant, deux mitrailleuses de 30 sur les côtés avec deux lance-roquettes, et une autre mitrailleuse à l'arrière. Un fusil-mitrailleur, des mitraillettes, des fusils et des grenades complétaient l'arsenal pour les interventions à terre. Il me fallut d'abord apprendre à piloter sur l'eau, à accoster, à « beacher », à aborder et à amarrer. Pas évident ! Il s'agissait de bateaux à fond plat, munis d'un toit, avec la porte avant qui se rabattait en touchant terre. Je disposais d'une couchette accrochée à la paroi. Les soldats, eux, dormaient à même le plancher, sur des nattes. Je devais effectuer des missions de ravitaillement en vivres et munitions dans différents postes, des missions d'escortes de chalands également, et d'autres un peu particulières : le transport du bordel ambulante. Il faut savoir qu'entre Nam-Dinh et Hanoi, il y avait quatre postes tenus par un bataillon de tirailleurs algériens, à raison d'une compagnie par poste. Muni d'un ordre de mission de l'état-major, je devais charger le matin à l'aube huit jeunes Chinoises avec leur « mère maquerele » (son trésor caché dans sa ceinture), ainsi que la cuisinière et tous ses ustensiles. Je devais transporter cette équipée de dix personnes de poste en poste pendant un mois, à raison de huit jours par compagnie. Les ébats avaient lieu dans une pièce en torchis, sur de simples lits de camp séparés les uns des autres par des draps tendus aux piquets de la moustiquaire. Après leur passage, les demoiselles étaient examinées par le service de santé et échangées, le cas échéant, contre des filles plus saines avant de rejoindre le poste suivant. J'ai eu, hélas, des missions beaucoup plus graves, allant jusqu'à l'insoutenable. Je me souviens de ces fois où il me fallait aller jusqu'à un poste isolé qui ne répondait plus. Un silence radio était souvent annonciateur d'une macabre découverte. Avec beaucoup de précautions dans l'approche, le

À Hanoi, le vieux pont Paul Doumer, autrement nommé pont Long Bien, étire encore sa carcasse métallique au-dessus du Fleuve Rouge, reconstruite tant bien que mal après les bombardements américains de 1954 à 1972.





résultat était souvent le même : un mort (ou deux, en cas d'adjoind) gisant sur leur lit de camp, criblés de balles. Le chef de poste, un Français, parfois un gendarme, avait été surpris durant son sommeil. L'endroit était désert, tous les supplétifs ayant déguerpi à l'arrivée du Viet-minh. Il ne me restait plus, alors, qu'à rendre compte et à ramener les corps à l'unité, me sachant observé derrière les haies de bambous et de palétuviers. J'enrageais en rentrant de ces opérations, dont je tairai le nombre par respect et par pudeur envers ces combattants disparus. Comment était-il possible de laisser seul dans la brousse un sous-officier dans un poste isolé, avec plus de 120 hommes, soit l'effectif d'une compagnie ? Ce sont plusieurs gradés qui auraient dû être là ! Hélas, trop étaient à l'abri à Hanoi, dans les états-majors. Seul un officier venait visiter les postes une fois par mois, sous bonne escorte !

En dehors de ces missions de patrouilles, je participais à des opérations de grande envergure, avec l'appui de gros bateaux de la marine nationale les LSSL, munis de deux canons de 40 et de mitrailleuses de 50. J'emportais avec moi une vingtaine de boîtes de rations militaires pour ma propre nourriture. L'équipage, quant à lui, chargeait quelques sacs de riz, des courgettes, des oignons et le matériel de cuisine (laquelle se faisait généralement sur la plage arrière du bateau). À cela s'ajoutaient les réserves d'eau douce et de gasoil, ainsi que quelques caisses de grenades « OF ». Produisant uniquement une déflagration sans projections dangereuses d'acier, ces grenades étaient utilisées pour la pêche. Une seule suffisait pour faire apparaître à la surface de l'eau une grande quantité de poissons anéantis par l'onde de choc. Il n'y avait plus ensuite qu'à plonger pour les récupérer. Voilà pourquoi j'échangeais bien volontiers ma ration de biscuits contre leur excellente cuisine.

Dans le sud du delta, j'effectuais des opérations dans la région de Nin-Binh et des calcaires (la « Baie d'Along des terres »), au pied du rocher où est tombé le fils de Lattre de Tassigny en mars 1952. Je suis également allé en mission sur Phat-Diem, premier évêché du Vietnam, avec son immense cathédrale-pagode érigée en 1891 sur la terre des persécutions. C'est là que Théophile Venard, notre compatriote de Saint-Loup-sur-Thouet, était venu prêcher la « Bonne Nouvelle » avant d'être martyrisé en 1850 sous l'empereur Tu Duc. En raison des opérations de guerre, les églises bâties dans la plupart des villages étaient en très mauvais état et la population catholique craignait les représailles si elle nous renseignait. En octobre 1953, sur le Canal des bambous, raccourci pour rejoindre Haiphong sans passer par la mer, je suis intervenu pour empêcher des groupes de viets de rejoindre l'autre rive. Ils étaient accroupis sur des troncs de bananiers formant un radeau. Embusqué à l'embouchure du canal, j'ai utilisé toute la puissance de feu. Je suis retourné sur les lieux quelques jours plus tard : la saison sèche aidant, les eaux étaient redescendues, découvrant des centaines de morts gisaient sur les berges, le front enfoncé dans la vase noire. Jamais je n'oublierai cette vision d'horreur !

Notre poste était situé juste en face de Nam-Dinh. Pour y parvenir, il fallait emprunter le bac. Les militaires vietnamiens, environ une centaine, étaient logés autour des enceintes, avec leurs familles. En dehors des vedettes fluviales, une partie d'entre eux devaient assurer la protection du poste et de ses environs en patrouillant dans les villages. À partir de mars 1954, toute la zone sud du Nord Vietnam (dont Nam-Dinh) a été évacuée, au profit de la plaine des jarres, dont Dien-Bien-Phu, à 800 kilomètres d'Hanoi. Quelle aberration, puisque nous tenions tout le delta

Dans les environs de Nin-Binh aujourd'hui, la paisible Baie d'Along terrestre.

Navigation sur le Canal des bambous.



La cathédrale Notre-Dame-Reine-du-Rosaire de Phat-Diem est le plus grand ensemble architectural catholique du Vietnam. Elle a été construite par le Père Six à la fin du 19^e siècle.

avec des blockhaus, des postes et des fortifications! Ainsi, toute notre flotte a rejoint le port d'Haiphong par le Canal des bambous, et notre unité est partie compléter le 3^e RRVN (régiment de reconnaissance monté sur des AMM 8) à Hadong, aux portes de Hanoi. C'est à partir de ce moment que j'ai présenté les symptômes de la dysenterie. J'ai séjourné trois semaines à l'infirmerie de la garnison. Chaque jour, j'entendais les informations sur Dien-Bien-Phu. J'ai ensuite été

hospitalisé à Dason, puis à Hanoi. Pendant ces quatre mois, j'avais perdu vingt kilos. Je n'en pesais même plus 50 ! Il fallait maintenant être évacués sur Haiphong avant le 1^{er} septembre. Alors, pendant tout le mois d'août, sous les arcs de triomphe édifiés à la gloire du Vietminh, ce ne furent que convois ininterrompus de camions, de blindés, d'ambulances qui traversaient Hanoi quasi vide pour prendre la mer. Les soldats vietnamiens ayant presque tous déserté. Tous les gradés, y compris moi-même, épuisé par la dysenterie, conduisions nos véhicules au milieu des charrettes tirées par des civils catholiques en fuite.

Au port, le « Campana » nous attendait pour trois jours de navigation jusqu'à Saigon. Nous avions laissé les véhicules et le matériel sur place. Seuls les hommes sont montés à bord. Avec nous, des catholiques@, accroupis dans les soutes, crucifix en mains, priant, serrés les uns contre les autres, tandis qu'une infirmière militaire leur distribuait un peu de riz collant. Voilà ma dernière vision de cauchemar, après celle des camarades trouvés morts dans la solitude de leurs postes désertés et ces centaines de corps jalonnant le Canal des bambous. Ces images ne cessent pas de me poursuivre. ★

Référencée par le ministère de la Défense,
la mutuelle Unéo gère la protection sociale complémentaire de plus de 1,2 million de personnes, militaires en activité, retraités et leurs familles. En fonction de la situation familiale et professionnelle de chacun, Unéo propose une couverture santé,

anticipation et assistance adaptée aux spécificités et aux exigences de la communauté militaire. Créée par des militaires pour les militaires, Unéo défend une protection sociale qui place la personne au cœur de son organisation et donne la priorité aux valeurs d'entraide et de solidarité.



Compte rendu de la 79^e assemblée générale ordinaire (1^{er} et 2 juillet 2014 – École militaire de Paris)

1 - Allocution de bienvenue de Jean-Paul Martin, président général

« Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à Paris. Si je ne me trompe, sauf en 2006 à la suite de la disparition du président Orłowski, les médaillés militaires ne s'y sont plus rassemblés à l'échelle nationale depuis plus de 30 ans. Le 46^e congrès organisé dans la capitale remonte, en effet, à mai 1981. Il avait été accueilli par la mairie du 20^e arrondissement. Cette année, la prestigieuse École militaire nous offre ses murs. Ces édifices étaient tout désignés pour nous accueillir, par leurs histoires mais également par leurs offres événementielles très attractives. Ces lieux seront désormais « les nôtres » pour l'ensemble de nos manifestations nationales et mettront ainsi un terme aux organisations coûteuses en province. Ceci étant dit, permettez-moi de vous donner lecture des informations suivantes :

Délégués inscrits : 1.101

Total des délégués présents et représentés : 793

Quorum pour validations des débats : 220

Le quorum étant atteint, je déclare ouverte notre 79^e assemblée générale nationale ».

2 - Rapport moral du Président général

« Au risque de me répéter, je tiens à vous dire mon plaisir de nous trouver rassemblés aujourd'hui dans l'enceinte de l'École militaire. Une fois n'est pas coutume : la province est montée à Paris, et je vous remercie tous de vous être déplacés nombreux. Certes, une assemblée générale ne revêt pas la dimension d'un congrès, mais elle n'en a pas moins d'importance car, finalement, c'est dans un temps moindre qu'il faut atteindre les mêmes objectifs décisionnels. Au terme de cette première année aux manettes de notre Société, me voici à vous rendre compte des événements qui l'ont jalonnée. Cette démarche porte un nom : « Rapport moral », et je pense pouvoir vous dire qu'elle ne l'a jamais aussi bien porté. Le moral..., le vôtre, dans les structures, celui du

Siège, le mien... Nous avons tous été malmenés. Autant aborder de suite le sujet. Au moins, mon intervention gagnera-t-elle en sérénité par la suite. Je veux parler du contrôle fiscal dont la SNEMM a fait l'objet.

Au-delà de la consternation, ce fut pour chacun d'entre nous un outrage. Comment une association ancestrale qui a toujours cultivé la confiance pouvait-elle subitement être mise en doute ? Et aussi brutalement. Pour ma part, j'ai vécu cette phase comme un viol, comme une trahison. En prenant la tête de la SNEMM, l'an passé, je pouvais m'attendre à vivre beaucoup de choses, mais certainement pas d'avoir à me confronter à l'inédit. On ne ressort pas indemne de ce qui est perçu comme inquisiteur. On en sort différent. Aujourd'hui, ce que j'observe, c'est que ce contrôle est à voir comme une conséquence du monde en marche. Nul ne connaîtra jamais son origine, mais finalement là n'est pas l'essentiel. En 110 ans, la SNEMM a traversé bien des tourmentes. Ce contrôle fiscal lui aura fait marquer un temps d'arrêt pour mieux repartir. Quand je dis « mieux repartir », je veux dire que je tiens à l'accompagner « dans les clous ». Je me sais très bien en première ligne -c'est mon rôle et je l'assume- et je souhaite en tout agir dans les règles de l'art. Il est loin le temps de la confiance. Nous vivons maintenant dans un monde de sanctions, un monde impersonnel dans lequel la législation se fait de plus en plus ardue.

À l'heure actuelle, la SNEMM est « hors des clous », si je puis dire, puisqu'elle ne peut, par exemple, avoir de vision immédiate sur les avoirs des structures. Situation difficilement explicable aux agents de Bercy. Vous m'aurez compris : on remet rarement la main là où l'on s'est brûlé. C'est pourquoi je suggère de transférer les fonds des structures sur des comptes à ouvrir auprès de la Société Générale. Pourquoi cette banque plutôt qu'une autre ? Parce qu'elle est et a toujours été la banque usuelle du Siège. Il ne faut rien y voir d'autre. Bien sûr, ces comptes seront nominatifs et strictement indépendants. En d'autres termes,

et je m'adresse là aux éventuels mal-pensants, les fonds détenus par les sections resteront dans les sections. Ce procédé permettra simplement à la SNEMM d'avoir une visibilité globale en matière de trésorerie. J'ajoute, mais ceci ne constitue qu'une observation, que ce pourrait être l'occasion d'affecter certains excédents à des causes utiles. S'ils sont le signe indéniable d'une gestion efficace, ces excédents sont pourtant difficilement intelligibles au regard du Bulletin officiel des impôts n°170 du 15 septembre 1998 remis gracieusement à votre serviteur par le contrôleur fiscal et qui précise ceci : « Les excédents réalisés, voire temporairement accumulés, doivent être destinés à faire face à des besoins ultérieurs ou à des projets entrant dans le champ de l'objet non lucratif de l'organisme ».

Il est un autre domaine dans lequel la SNEMM franchissait la ligne blanche : l'émission de reçus fiscaux non pas strictement sur le montant des cotisations, mais aussi -et improprement- sur celui de la revue. Fort heureusement, la séparation entre adhésion et abonnement l'a remise sur le droit chemin. Il est probable que cette séparation s'est faite d'une manière hâtive et peut-être sommaire, mais il était important d'agir rapidement. Mais, comme rien n'est jamais simple en matière administrative, il nous a fallu solliciter une nouvelle habilitation à délivrer des reçus fiscaux. J'aurais souhaité pouvoir vous en parler aujourd'hui autrement qu'en vous disant que notre demande est à l'étude pour encore trois mois, voire plus. Pourtant, c'est ainsi, et c'est pour cette raison seulement qu'il m'a semblé préférable d'annuler l'assemblée générale extraordinaire. Je vous rassure, ce n'est que partie remise pour l'année prochaine. En effet, cette modification de nos statuts est impérative vis à vis de notre reconnaissance d'utilité publique. Il est clair que ce label implique le respect rigoureux de certaines obligations, principalement celles de se conformer aux statuts imposés par le ministère de l'Intérieur, ainsi qu'aux directives du ministère des Finances. Soyons donc vigilants et évitons de nous retrouver,

comme pour les reçus fiscaux, au pied du mur.

Un retrait de cette reconnaissance d'utilité publique -mais je ne l'envisage pas- serait fatal. Il nous revient d'apporter aux autorités administratives et fiscales une réelle garantie de cohérence des buts, des moyens, ainsi que la transparence d'une gestion financière désintéressée.

Enfin, un autre dossier -et ce sera le dernier-. Il se trouve que depuis le début de l'année, une loi impose aux entreprises -et à nous par la même occasion, le mot « entreprise » étant à prendre au sens large- de disposer d'une version dématérialisée de l'intégralité de leurs enregistrements comptables lors d'un contrôle. Pour le Siège et la Résidence, notre expert comptable est en mesure de produire, à la demande, les fichiers nécessaires. En revanche, dans le cas, fort probable maintenant, d'un contrôle fiscal étendu aux UD et sections, nous sommes dans l'incapacité de fournir la moindre extraction. Une solution de compatibilité par Internet, hébergée par un serveur et bien sûr sécurisée, vous sera proposée prochainement, afin d'être, également à ce niveau, « dans les clous ».

Mesdames, Messieurs, je vous disais tout à l'heure que mon intervention allait gagner en sérénité. Nous y sommes : cette réorganisation, que je souhaite, démontrerait notre volonté délibérée de transparence et d'intégrité. J'entrevois sa mise en application au 1^{er} janvier prochain. Je considère donc cette assemblée générale comme une étape importante dans la nécessaire adaptation de notre Société. Bien sûr, il est logique de penser et de dire toujours et partout qu'il faut guider la « vieille dame » pour lui permettre de se faire au monde moderne. Après les six mois qu'elle vient de vivre, cela n'a certainement jamais été aussi vrai. Voilà ce que je tenais à vous dire aujourd'hui. Comme vous pouvez vous en rendre compte, la charge est spécialement lourde. Elle n'en est pas moins motivante au service de notre médaille. J'ai reçu une mission en héritage et cette mission je la mènerai jusqu'au terme de mon mandat. Au cours

de cette assemblée, je me permettrai d'intervenir autant de fois que nécessaire, afin de vous faire part de ma position sur les différents sujets qui seront traités et vous permettre de repartir vers vos structures avec, je l'espère, une sérénité retrouvée et de réels objectifs. Nos adhérents ont besoin de clarté et de qualité de l'information. Ils ont des droits, mais aussi des devoirs, car la vie associative a ses obligations et tout particulièrement lorsque l'association est aussi importante que la nôtre ; lorsque cette association, berceau de la Médaille Militaire, est à un tournant de son histoire. Il faut donc savoir être prêt, s'adapter au terrain, aux circonstances, maintenir une dynamique d'équipe tout en valorisant l'expérience acquise, et surtout s'en tenir à notre célèbre devise : *Valeur et discipline* ».

Après débats, **le rapport moral est approuvé par 423 voix**. Il est suivi du rapport d'activité présenté par Louis Lauseix, secrétaire général.

3 – Rapport d'activité du Secrétaire général

« *Élu secrétaire général au cours du conseil d'administration du 15 avril 2014, je suis honoré de vous présenter pour la première fois le rapport concernant les activités de notre Société depuis le 78^e congrès national de juin 2013. Je tiens à remercier les administrateurs ainsi que le personnel, qui m'ont apporté des informations utiles pour la rédaction de ce compte-rendu* ».

a) Effectifs

Au 30 juin 2014, les effectifs de la SNEMM s'élèvent à 53.205 sociétaires répartis comme suit :

- Membres titulaires : 36.803, soit 69,40% de l'effectif global ;
- Membres associés : 4.526, soit 8,53% de l'effectif global ;
- Dames d'entraide : 11.876, soit 22,39% de l'effectif global.

Pour rappel, en 2013 les effectifs étaient de 55.576 sociétaires ainsi répartis :

- Membres titulaires : 38.964, soit 70,10% de l'effectif global
- Membres associés : 4.484, soit 8,06% de l'effectif global
- Dames d'entraide : 12.128, soit 21,82% de l'effectif global

En 2013, pour 2.368 adhésions, le total des pertes s'est élevé à 4.514 membres (2.591 décès, 1.117 démissions, 806 radiations).

Sur le premier semestre, ont été enregistrés : 1.454 adhésions et 1.909 pertes (1.080 décès, 448 démissions, 381 radiations).

b) Structures :

À ce jour, on recense 81 Unions Départementales. À noter la création des UD 23, UD 42 et UD 50.

À ce jour, et après les mouvements ci-après, on dénombre 841 sections :

Création des 1845^e section de Vico (Corse du sud) et 3003^e section (section d'honneur des Invalides à Paris). – approuvé / Dissolution de 8 structures – approuvé / Fusions de 7 sections – approuvé / Réactivation de la 329^e section de Denain (59) – approuvé.

c) Réunions du Conseil d'administration

Depuis le dernier congrès national, le Conseil d'administration s'est réuni les 12 juillet 2013 (à Paris, pour l'élection du bureau national), 8 et 9 octobre (à Hyères, à la Résidence de la Médaille Militaire), 13 et 14 janvier 2014 (à la Résidence), 15 et 16 avril 2014 (à la Résidence).

d) Activités diverses

Le Siège, représenté par son président général ou des membres de son bureau national ou de son conseil d'administration, a été présent à 45 manifestations.

e) Activités des structures

« *Pour le nombre important d'activités mises en œuvre par les différentes UD et sections en faveur de la pérennité de notre association, les Présidents et tous les organisateurs doivent être remerciés pour leur action et leur dévouement. Il ne faut pas oublier que si vous œuvrez pour des actions sociales locales qui sont honorables, vous le faites également pour les aides de solidarité, il est bien précisé solidarité concernant l'ensemble de nos sociétaires au plan national dont beaucoup de nos membres sont dans la précarité. À la lecture de la comptabilité de certaines structures, il y a de quoi méditer sur des sommes considérées par le ministère des Finances comme thésaurisées ou plus simplement traduites comme amassées, est-ce le résultat recherché, je ne le pense pas et le raisonnable devrait l'emporter sur le chacun pour soi* ».

f) Abus de confiance

Par jugement du 3 décembre 2013 de la Chambre correc-

tionnelle du TGI de Tarbes, un trésorier d'une section locale a été condamné à 3 mois de prison avec sursis, au paiement d'une amende de 1.000 €, et à 2 versements au profit de la SNEMM (l'un de 1.000 € en réparation du préjudice matériel, l'autre de 300 € au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale).

Après débats, **le rapport d'activité est approuvé par 427 voix**. Il est suivi de l'exposé comptable de Edmond Dominati, trésorier général.

4 – Présentation des comptes de la SNEMM (exercice 2013)

Après l'exposé du Trésorier général et les commentaires de l'expert-comptable, **les comptes sont approuvés par 464 voix**. Cette présentation est suivie de l'intervention de Anaïs Gabert, directrice de la Résidence de la médaille militaire.

5 – Rapport d'activité de la Résidence de la médaille militaire

« *Concernant le taux d'occupation, l'année 2013 nous conforte sur l'attractivité de la Résidence en générant un chiffre toujours en augmentation avec 21.862 nuitées en 2013 contre 19.511 nuitées en 2011. Une augmentation significative des séjours et repas groupes a aussi été constatée : 41 groupes en 2013 contre 7 en 2011. Quant à 2014, avec 30 groupes, le premier semestre est stable par rapport à 2013. Le budget, zone sensible pour la pérennité de notre Résidence, la maîtrise du budget est essentielle à la survie de la SNEMM. La diminution des charges et l'augmentation du chiffre d'affaire ne suffisent pas à investir pour la rénovation de la Résidence dont les charges pour l'entretien du bâtiment et l'énergie sont lourdes. De ce fait, une étude est en cours pour la rénovation du bâtiment qui se révèle inévitable et obligatoire au vu des nouvelles réglementations. Certains postes comme le remboursement des dettes Sodexo (4.002 € mensuels), la taxe foncière (4.051 € mensuels) et l'entretien du bâtiment (déperdition d'énergie, matériel vétuste...) pèsent lourd dans le budget quotidien. Ainsi,*

aujourd'hui, la mission, en plus de continuer à augmenter le taux d'occupation et à communiquer sur la Résidence, est de fidéliser, d'améliorer la qualité d'accueil, et de développer les séjours, repas et réception groupes. Mais aussi de mettre en place un projet clair et cohérent pour la rénovation du bâtiment et voir loin dans l'avenir. Pour cela, il est essentiel de cibler les attentes des adhérents ».

Après débats, **le rapport d'activité est approuvé par 652**. Il est suivi des exposés comptables de Edmond Dominati, trésorier général.

6 – Présentation des comptes de la Résidence de la médaille militaire

Présentés par le Trésorier général et commentés par l'expert-comptable, **les comptes sont approuvés par 514 voix**.

7 – Présentation des comptes cumulés des UD et sections

« *La gestion financière en année civile est bien rentrée dans les mœurs. Je rappelle que cette gestion commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Je vous demande d'observer une vigilance toute particulière concernant la date du 31 mars, afin de nous fournir vos bilans et relevés bancaires. Ainsi nous pourrions présenter un bilan consolidé le plus juste possible lors des congrès nationaux et assemblées générales nationales* ».

Les comptes cumulés des structures de la SNEMM, développés par le Trésorier général et analysés par l'expert-comptable, **sont approuvés par 597 voix**.

8 – Présentation des comptes cumulés de la SNEMM

Commentaires de l'expert-comptable / lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et intervention du Président général.

En exécution de la mission qui lui a été confiée, le Commissaire aux comptes présente son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Il estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Il émet les réserves suivantes : compte-tenu du nombre

de sections, les diligences relatives au contrôle interne des sections ne peuvent être réalisées et appréhendées en totalité. Il peut en résulter un risque de non exhaustivité de l'ensemble des ressources et des emplois sur les comptes de la SNEMM, ainsi qu'un impact sur son patrimoine.

9 - Présentation du budget prévisionnel de la SNEMM

Présentation du budget prévisionnel de la SNEMM, y compris la Résidence de la Médaille Militaire, pour l'année en cours, faite par le Trésorier général, chiffrée par l'expert-comptable.

Présentation approuvée par 580 voix.

10 – Cotisations SNEMM

« La cotisation 2014 est de 22 € dont 15,75 € reviennent au Siège. Là-dessus on compte 0,55 € de quote part pour les UD et 0,36 € pour l'intérêt général. Il ne reste plus que 14,84 € par adhérent pour le budget de fonctionnement. La cotisation des dames d'entraide est de 10 € dont 7,16 € reviennent au Siège. Là-dessus on compte 0,25 € de quote part pour les UD et 0,16 € pour l'intérêt général. Il ne reste plus que 6,75 € par adhérente pour le budget de fonctionnement. Pour 41.545 membres titulaires et associés (relevé du mois d'avril) = 616.527,80 € (si toutes les cotisations sont payées).

Pour 11.913 dames d'entraide (relevé du mois d'avril) = 80.412,75 € (si toutes les cotisations sont payées).

Recette totale si toutes les cotisations sont encaissées dans l'année : 696.940,55 €.

Les dépenses fixes sur la base de l'année 2013 (on peut imaginer qu'en 2014 elles seront au mieux identiques voire plus élevées) s'élèvent donc à 754.592 €. Soit un bilan déficitaire de 57.651,45 €. (Les legs ne rentrent pas en ligne de compte dans le budget de fonctionnement). Il va de soi que nous devons faire un effort sur les frais qui peuvent être ajustés (frais administrateurs, relations publiques etc...). En conclusion, si l'on passe à une cotisation de 25 € pour les membres associés et titulaires et à 10 € pour les dames d'entraide, nous pourrions compter sur une recette de 821.575,55 €, soit un

bilan positif de 66.983,55 € sur 2015. Malgré tout, avec une déflation de nos effectifs, les temps futurs seront de plus en plus sombres ».

Proposition d'augmentation de la cotisation annuelle à compter du 1^{er} janvier 2015, 25 € pour les membres titulaires et associés.

Proposition approuvée par 462 voix. Ces divers exposés comparables sont suivis de l'intervention de Jean-Pierre Lemaire, responsable de la Revue.

11 – Point sur la Revue

« Depuis 2011, à la suite d'un contrôle des services de Bercy, les reçus fiscaux n'ont plus été délivrés par injonction desdits services par une mise en demeure de cesser tout envoi sous peine de sanction. La SNEMM n'a pas été un cas isolé, l'ONAC a fait l'objet d'un contrôle de la Cour des Comptes. Ainsi, le prix de l'abonnement a dû être séparé de celui de la cotisation. Dans la précipitation, suite au contrôle fiscal, il a été demandé aux sociétaires d'adresser individuellement au Siège les 3 € correspondant à la revue. Ce changement a engendré une organisation spécifique pour le traitement de l'ensemble des chèques. Ensuite, les présidents de section ont été sollicités pour envoyer un chèque global pour le 31 janvier 2014 et ceux-ci ont très bien réagi.

Concernant la conception des prochaines revues : elles seront à 48 pages au format 21 x 29,7 cm (le prix de revient à moitié environ). Pour la moitié et pour se mettre en conformité avec la Commission paritaire, elles comporteront des articles d'ordre général. L'autre moitié sera réservée à la Société et les comptes-rendus d'assemblées générales des sections seront réintégrés de façon plus succincte (synthèse d'une quinzaine de lignes avec une photo maximum) les rubriques Décès, Carnet, Décorations resteront inchangées.

Compte tenu du nombre important de revues qui reviennent au siège en NPAI, celles-ci seront envoyées sous film opaque, dès le numéro 564.

Le prix de revient après étude n'excédera pas 1,50 € tout compris. Ce qui fera un service de la revue autonome qui n'aura plus d'impact sur le budget de fonctionnement du Siège. Le coût de la revue pour l'année 2015 sera donc de 6 €. Les abonnements devront parvenir

au Siège au plus tard le 15 février 2015. Les présidents de section enverront la liste des bénéficiaires avec le montant exact pour l'année en cours. Tout envoi non reçu dans les délais prescrits ne pourra être pris en considération pour la revue du mois de mars. Seuls les nouveaux adhérents du 1^{er} semestre pourront se voir attribuer l'ensemble des revues. Pour les envois gratuits, suite à une incompréhension de certains présidents, il a été décidé de reprendre les envois dans les mêmes conditions qu'auparavant mais en limitant à 5 maximum ceux pour les présidents de section. Il en sera de même lors des années suivantes.

Envois aux présidents de section : 1.308 revues (présidents et VIP)

Envois aux dames d'entraide veuves : 7.243 revues (y compris les exonérés)

Soit un total de 8.551 revues envoyées à titre gratuit.

La mise en place du nouveau site Internet permettra d'envisager la mise en ligne gratuite de la Revue dans un avenir proche. Ce sera une belle et intéressante évolution de la communication ».

Proposition d'augmentation de l'abonnement annuel 6 € à compter du 1^{er} janvier 2015.

Proposition approuvée par 459 voix. Cette approbation est suivie de l'intervention de Maryvonne Sayos, responsable de l'Entraide.

12 - Rapport d'activité de l'Entraide

Compte-tenu de la conjoncture, il n'est plus possible de s'engager financièrement sur du très long terme. La priorité doit être dirigée vers nos anciens fidèles qui malheureusement sont de plus en plus dans des situations de précarité et vers nos compagnons souvent démunis devant la maladie. Cette proposition n'entache en rien le devoir de la SNEMM, mais celle-ci se doit de s'orienter pour les futurs orphelins vers une allocation unique par enfant d'un montant de 1.500 € pour solde de tout compte à compter du 2 juillet 2014.

Proposition approuvée par 698 voix. La parole revient ensuite à Gérard Le Duc, chancelier.

13 – Activités de la Chancellerie

« Au 17 juin, 878 dossiers sont à l'étude au ministère de la Défense,

et ce pour les 3 décorations.

Avant que le décret trisannuel fixant les contingents de décorations, signé par le Président de la République, soit publié (en janvier 2015), la SNEMM a sollicité les instances gouvernementales afin que les combattants de la campagne d'Indochine, médaillés militaires, puissent postuler au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, lorsqu'ils sont titulaires de 2 faits de guerre. Ces conditions sont déjà en vigueur pour les combattants du Second conflit mondial. Aussi, il n'est pas rare de constater que certains médaillés militaires titulaires de 2 faits de guerre ont été cités une fois en 1944 en combattant les nazis et une seconde fois quelques années plus tard lors d'accrochages avec le vietminh. Pour cela, il appartient à tout sociétaire de guider et de conseiller les anciens combattants sur leurs droits afin que la Nation récompense ses défenseurs. Le service de la Chancellerie reste à l'écoute de tous pour toutes les questions le concernant ».

14 – Réponses aux vœux

Portant tous sur les thèmes abordés ci-dessus, les vœux n'ont pas eu à faire l'objet de réponses spécifiques. Ce gain de temps a permis au Conservateur du Musée de l'ENSOA de présenter en toute quiétude son établissement.

15 – Clôture

Le Président Général adresse ses remerciements à l'assemblée pour le travail réalisé et exprime sa reconnaissance à l'égard de tous pour avoir permis que nous avançons vers l'avenir. Enfin, il fait bien comprendre que nous avons tout intérêt à conserver notre organisme. C'est le seul (de la Médaille Militaire) franchement reconnu par les instances, notamment celles de la République à commencer par le premier de tous : notre Président de la République.

Le Cheval

C'était un grand cheval de guerre,
C'était un beau cheval au poil doré.
Jadis, la tête haute, et sa crinière
Au vent, souple comme une bannière,
Cambré, il inspectait les horizons,
Pointant ses oreilles fauves,
Et, lorsqu'au fracas des fanfares
Et des canons,
Il chargeait dans le tumulte,
Détendant ses jarrets en catapulte,
Ses naseaux contractés humaient la victoire,
Et son hennissement, comme un coup de trompette,
Farouche, disait sa joie vers les conquêtes.
Mais les jours aux jours se succédèrent,
La fatigue mordit sa chair,



Déchira ses muscles superbes,
Et, un jour,

Son cavalier las
Enleva la bride et la selle,
Et, l'ayant caressé une dernière fois,
L'abandonna sur la route,
Et s'en fut, sans se retourner...
Le grand cheval, la tête lasse,
L'œil terne, les oreilles molles,
Est là, tout seul, au bord du chemin,
Au milieu des avoines folles,
Sans même la force de songer,
Aux combats rouges de naguère,
Est là, tout seul, inerte et mou,
Comme un mort qui serait debout,
C'était un grand cheval de guerre...

Albert-Paul Granier
Les Coqs et les Vautours - 1914

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Albert-Paul GRANIER



ALBERT-PAUL GRANIER
Les Coqs et les Vautours



Équateurs
parallèles

Il est de cette génération sacrifiée qui a eu la malchance de naître en 1888, soit prête pour assurer les premières lignes dès 1914, après trois années de service militaire. Ce jeune sous-lieutenant du 116^e régiment d'artillerie lourde, affecté en qualité d'observateur à l'escadrille F50, est mort en vol le 17 août 1917, au nord des Bois-Bourrus, à proximité de Verdun. Il avait fait l'objet des deux citations suivantes, reproduites dans l'ultime numéro du Bulletin des écrivains (n° 49, Juillet 1919, p. 4) :

« Observateur remarquable de calme et de sang-froid ; à maintes reprises, a servi de liaison entre l'infanterie et l'artillerie, et s'est toujours acquitté de sa mission quelle que soit l'intensité du feu de l'ennemi. A été blessé légèrement ; a refusé de se faire évacuer. (Ordre du corps d'armée) ».

« Excellent officier qui, après avoir eu dans l'artillerie une brillante carrière, s'est distingué dans l'aviation comme observateur de première valeur. A trouvé une mort glorieuse, le 17 août 1917, en exécutant un réglage difficile pour la préparation d'une attaque importante (Ordre du corps d'armée) ».

Bien que son nom figure en toutes lettres sur la liste, gravée dans le marbre du Panthéon, des 497 écrivains « morts au champ d'honneur » pendant la Première guerre mondiale, son œuvre doit à un incroyable concours de circonstances de nous être parvenue : peu de temps avant de mourir, Granier avait déposé dans une librairie du Croisic, sa ville natale, un petit recueil de poèmes écrit au front. Primée par l'Académie française en 1918, mais jamais diffusée, sa brochure « Les coqs et les vautours » tombera dans l'oubli. Miraculeusement resurgie dans un vide-greniers il y a quelques années, elle parviendra jusqu'à Claude Duneton*. Celui-ci, stupéfait par la grande beauté des 38 poèmes qu'il découvrira, les fera publier en 2008.

* Claude Duneton (1935-2012), écrivain, romancier, traducteur, comédien, historien du langage, chroniqueur au Figaro Littéraire.

Les Coqs et les Vautours
d'Albert-Paul Granier
Équateurs parallèles, 122 pages, 10 €

Résidence de la Médaille Militaire

Hyères - Les Palmiers

La situation géographique privilégiée de la Résidence de la Médaille Militaire permet à ses hôtes de découvrir toute la richesse touristique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Visite touristique

Le Fort de Brégançon

La Résidence de la Médaille Militaire a profité de l'ouverture aux visiteurs du Fort de Brégançon pour organiser une sortie, afin de découvrir ce lieu de villégiature présidentielle.

À la pointe du petit hameau de Cabasson, l'un des plus beaux sites de Bormes-les-Mimosas - où s'étirent inlassablement vers la mer la Route des Vins et ses domaines prestigieux - le Fort de Brégançon côtoie

les propriétés des familles royales du Luxembourg et de Belgique. Ce site hors du commun, devenu résidence officielle des Présidents de la République en 1968, présente un passé nourri de rebondissements. Rocher refuge abrité du vent d'est et piton d'observation de la rade des Îles d'Hyères, tour à tour repaire de soudards ou château fort pour la Reine Jeanne et Bonaparte, tantôt assiégé, désarmé, détruit et reconstruit, Brégançon a subi les caprices de ses occupants plus qu'il n'a pesé sur le cours de l'Histoire. Objet autrefois de toutes les convoitises, l'îlot impose aujourd'hui sa beauté et accroît son prestige lorsque flotte, sous la chaleur brûlante du Midi, le pavillon marquant la présence présidentielle. Vacanciers et journalistes se pressent alors, dans l'espoir de fixer sur pellicule les quelques moments d'intimité de ses occupants de marque. Ce majestueux rocher situé entre terre et mer offre un patrimoine riche de 2.000 ans d'histoire.



Le restaurant de la Résidence de la Médaille Militaire offre une carte gourmande assortie d'une large carte des vins. Des paniers repas sont prévus pour accompagner les résidents lors de leurs excursions.



Recette du Chef

Concombre à la Hongroise

Ingrédients (6 personnes) :

- 3 concombres
- 4 ou 5 poivrons jaunes
- 3 oignons rouges
- 1,5 gousse d'ail pilée
- 1,5 cuillerée à soupe de sucre fin
- 1,5 cuillerée à soupe de vinaigre
- 30 cl de crème liquide
- sel, poivre

Préparation :

Éplucher puis couper les concombres et les oignons en fines rondelles.
Épépiner les poivrons et les couper de même.
Saler et laisser dégorger 10 minutes environ.
Avec l'eau rendue, préparer une sauce en ajoutant le sucre, le vinaigre, la crème et l'ail.
Poivrer légèrement, puis mélanger les légumes à la sauce et réserver au frais 30 minutes avant de servir.





Rencontre

Le groupe de l'AAAGTA accueilli à la Résidence de la Médaille Militaire au printemps dernier a conservé de son séjour un souvenir enthousiaste. Voyez plutôt!

Partis de Champagne, Lorraine et Alsace,
Par voiture, minibus, ils arrivèrent sur place.
À destination d'Hyères, Résidence de la Médaille Militaire,
Sur la colline de Costebelle ils débarquèrent.
Les organisateurs, président en tête, n'ont pas lésiné,
Cela s'est traduit par un programme plutôt chargé.
Les déplacements furent nombreux et parfois laborieux,
Bouchons, problèmes de GPS invoqués à défaut de mieux.
Toulon, Antibes, Grasse, Nice et Monaco,
La côte résonne encore de leur passage en écho.
De retour à la base arrière, le soir parfois retardés,

L'accueil fut invariablement souriant et le service soigné.

Cependant, la 5^e journée a failli leur être fatale,

AG, cérémonie, dépôt de gerbe, cadence infernale.

Et pour se remettre de la matinée frénétique, Apéro musclé suivi d'un repas gastronomique.

En guise de sieste, visite de la ville d'Hyères, Ses sites remarquables dont elle peut être fière.

Et le soir, pour finir le séjour en beauté, Valse, paso, lambada, rythmes endiablés!

Bref, l'ensemble des participants se souviendra,

De l'escapade provençale organisée par l'AAAGTA.



Membres de l'Association de l'Amicale des Anciens de la Gendarmerie et des Transports Aériens en séjour à la Résidence en avril dernier



**Vous souhaitez séjourner en groupe?
Repas, Séjours, Sorties, Visites, Réunions,
Soirées dansantes...**

**La Résidence de la Médaille Militaire s'occupe de tout.
N'hésitez pas!**

TARIFS	
Séjour Hôtel Chambres simple – double – communicante	
Par pers/nuit en chambre double	À partir de 30,00 €
Séjour location Villa indépendante pour 4 personnes	
La semaine	À partir de 590,00 €
Groupe	
Séjour / Repas / Spectacle	Tarif adapté à la demande
Séjour permanent (*) Chambre à l'année en pension complète	
Par jour	49,00 €

L'établissement accepte les Chèques Vacances

(*) Possibilité de bénéficier de l'aide sociale, sous certaines conditions de ressources. Se renseigner auprès des services sociaux de la mairie de votre domicile, ainsi qu'auprès de votre Caisse d'allocations familiales.



**Renseignements
et réservations**

RÉSIDENCE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

20 avenue Marc Riché - 83408 HYÈRES Cedex

04.94.00.53.00 - Fax 04.94.00.53.79

mmm-renseignements@orange.fr

Retrouvez également l'établissement sur www.snemmm.fr

Rangs de préséances et éléments de savoir-vivre

Dans les départements autres que Paris, lorsque les membres des corps et les autorités assistent aux cérémonies publiques, ils y prennent rang dans l'ordre de préséance ci-après (cf. décret n°89-655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires, modifié).



- 1 - Le préfet, représentant de l'État dans le département
- 2 - Les députés
- 3 - Les sénateurs
- 4 - Le président du conseil régional
- 5 - Le président du conseil général
- 6 - Le maire de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie
- 7 - Les représentants au Parlement européen
- 8 - Le général commandant la région terre, l'amiral commandant la région maritime, le général commandant la région aérienne, le général commandant la région de gendarmerie
- 9 - Le président de la cour administrative d'appel, le premier président de la cour d'appel et le procureur général près cette cour
- 10 - Le général officier général de la zone de défense
- 11 - Les dignitaires de la Légion d'honneur (au-dessus de commandeur), les Compagnons de la Libération et les dignitaires de l'ordre national du Mérite
- 12 - Le président du conseil économique et social de la région
- 13 - Le président du tribunal administratif, le président du tribunal de grande instance et le procureur de la République près ce tribunal, le président de la chambre régionale des comptes
- 14 - Les membres du conseil régional
- 15 - Les membres du conseil général
- 16 - Les membres du conseil économique et social
- 17 - Le recteur d'académie, chancelier des universités
- 18 - *Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, l'évêque, le président du directoire de l'Église de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine, le président du synode de l'Église réformée d'Alsace-Lorraine, le grand rabbin, le président de consistoire israélite*
- 19 - Le préfet adjoint pour la sécurité, le préfet délégué pour la sécurité et la défense
- 20 - Le sous-préfet dans son arrondissement, le secrétaire général de la préfecture et, le cas

- échéant, le secrétaire général pour les affaires régionales et le secrétaire général pour l'administration de la police, le directeur du cabinet du préfet du département
- 21 - Les officiers généraux exerçant un commandement
- 22 - Les chefs des services déconcentrés des administrations civiles de l'État dans la région et dans le département, dans l'ordre de préséance attribué aux départements ministériels dont ils relèvent, le délégué militaire départemental, le commandant de groupement de gendarmerie départementale
- 23 - Les présidents des universités, les directeurs des grandes écoles nationales et grands établissements de recherche ayant leur siège dans le département
- 24 - Le directeur général des services de la région
- 25 - Le directeur général des services du département
- 26 - Les conseillers municipaux de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie
- 27 - Le secrétaire général (directeur général des services) de ladite commune
- 28 - Le président du tribunal de commerce
- 29 - Le président du conseil de prud'hommes
- 30 - Le président du tribunal paritaire des baux ruraux
- 31 - Les présidents des chambres départementales de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers
- 32 - Le bâtonnier de l'ordre des avocats, les présidents des conseils régionaux et départementaux des ordres professionnels
- 33 - Le secrétaire de mairie

■ Remarques concernant les rangs de préséances

- Le préfet dans son département (ou son représentant), au cours des cérémonies publiques, a toujours la prééminence sur les autres autorités, y compris militaires.
- En l'absence d'un ministre ou du préfet, les

sous-préfets occupent le rang du représentant de l'État dans le département.

- Les autorités qui exercent statutairement des fonctions par intérim ou par suppléance ont droit au rang de préséance normalement occupé par le titulaire desdites fonctions.

- Le préfet de région, en dehors du département chef-lieu de région, n'a pas préséance sur le préfet de département.

☛ **Les rangs et préséances ne se délèguent pas**

Les représentants des autorités qui assistent à une cérémonie publique (à l'exception des représentants du Président de la République) occupent, dans l'ordre des préséances, le rang qui correspond à leur grade ou à leur fonction et non pas à celui de l'autorité qu'ils représentent (sauf si, statutairement, ils en assurent l'intérim ou la suppléance).

Par exception à cette règle, un vice-président du conseil régional ou du conseil général représentant le président de cette assemblée, un adjoint représentant le maire, ainsi que l'adjoint du délégué militaire départemental, occupent le rang de préséance qui est celui de l'autorité qu'ils représentent.

Dans les cérémonies publiques, non prescrites par ordre du Gouvernement, l'autorité invitante occupe le deuxième rang dans l'ordre des préséances, après le représentant de l'État. Lorsque l'invitation émane d'un corps, cette disposition s'applique au seul chef de corps.

☛ **Élus qui se sont vus conférer l'honorariat**

L'honorariat confère aux personnalités le droit de conserver, sous certaines conditions, un rang protocolaire durant les cérémonies publiques. Ils prennent place juste après leurs collègues de même rang en activité. Il ne permet pas d'arborer les signes distinctifs de la charge de maire ou d'adjoint, tels que l'écharpe, l'insigne, la carte d'identité, la cocarde (article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales).

☛ **Ambassadeurs étrangers**

Invités à une cérémonie, ils prennent place après le représentant de l'État.

■ **Quelques éléments de savoir-vivre**

☛ **Vis-à-vis de l'autorité qui préside**

Le maire de la commune et les parlementaires, le directeur du service départemental de l'ONAC, le délégué militaire départemental, le commandant de groupement de gendarmerie ou le directeur départemental de la sécurité publique (selon zone de responsabilité) se

rendent au devant de l'autorité de l'État qui préside. Le maire qui accueille dans sa commune ou le président d'association qui organise la cérémonie accompagne en permanence cette autorité et la guide. Il la raccompagne au moment de son départ.

☛ **La tenue**

La tenue pour assister à une cérémonie est en rapport avec l'hommage qui est rendu. Elle ne doit être ni débraillée, ni fantaisiste.

- Le panachage tenue civile/tenue militaire est interdit.

- Pour les cérémonies en extérieur, seules les décorations réglementaires et grand modèle (dit d'ordonnance) sont portées. Les médailles associatives sont à proscrire ou, éventuellement, à porter sur le pan droit de la veste.

Les décorations sont alignées proprement et selon l'ordre réglementaire

- Pas de décorations sur un vêtement de pluie (style K-way®) ou une veste de tenue de sport, voire un blouson (tenues, au demeurant, à exclure)

- Le parapluie ne fait pas partie de la tenue.

☛ **En cours de cérémonie**

- Il est recommandé d'éteindre les téléphones portables.

- La bienséance impose de retirer les couvre-chefs pendant les hymnes ou sonneries réglementaires et lors du passage du drapeau.

☛ **La remise de décorations et médailles**

- Les récipiendaires doivent porter une tenue correcte avec veste et cravate, sans autre décoration.

- Il n'est pas échangé de poignée de main et l'accolade est réservée aux ordres nationaux.

- Il est, en principe, remis au cours de la même cérémonie, une seule médaille par récipiendaire.

☛ **Le vin d'honneur ou le cocktail**

- Il convient d'attendre que l'autorité qui préside ait commencé pour s'approcher du buffet. Dans ce cadre, la courtoisie et les bonnes manières incitent à laisser l'accès ou la place aux autres.

- Il est convenu d'attendre le départ de l'autorité qui préside (ou son accord) avant de quitter la salle.

☛ **Les hommages**

- Un homme se découvre pour saluer une femme.

- En matière de baisemain, cet usage répond à des critères très particuliers. Ainsi, il n'est pas convenable de le faire à une femme que l'on ne connaît pas ou à une jeune fille, non plus qu'il ne se pratique en extérieur. ★

LES MÉDAILLÉS VOUS INFORMENT

« L'Illustration »

Les Tableaux d'honneur de la Grande Guerre consultables gratuitement sur Internet

Plus qu'un simple témoignage historique, « L'Illustration » fut le premier hebdomadaire de langue française diffusé entre 1843 et 1945. Il posa les bases de la presse d'actualité moderne en traitant aussi bien des grands événements de l'Histoire (guerre de 1914, disparition du dernier tsar de Russie, dernières inventions, expéditions coloniales...) que des faits divers.

Aujourd'hui encore plus qu'hier, ses Tableaux d'Honneur composent un véritable livre d'or. Réunissant, en effet, les portraits des soldats les plus héroïques, ils sont un hommage unique à tous ces hommes et femmes, célèbres ou inconnus, qui ont combattu pour la France. Soulignons que 40 millions de Français descendent d'un combattant de la Première guerre mondiale.

«Aucun ouvrage ne pourra mieux que « L'Illustration » apprendre et faire comprendre la Grande Guerre à nos enfants. Voilà par excellence le livre de la jeunesse: elle y verra ce que ses aînés, jour après jour, ont surmonté pour la liberté du monde » (Maréchal Foch, commandant en chef des forces alliées, et, rappelons-le, président de la Société « Les Médailleurs Militaires, de 1920 à 1927).

www.lillustration.com



Les Corses et la Grande Guerre

Musée de la Corse de Corte
(21 juin 2014 - 28 mars 2015)

Si la Première guerre mondiale n'a pas engendré d'opérations militaires sur le territoire, elle n'en est pas moins dénoncée comme l'événement ayant marqué la fin de la société traditionnelle insulaire corse.

L'exposition proposée par le Musée de Corte opte pour un parti-pris inédit, celui de se consacrer au peuple corse, posant ainsi un regard nouveau sur l'histoire de l'Île. Elle s'articule autour de quatre thématiques distinctes : La Corse à la veille du conflit, une périphérie en crise / Les Corses en guerre, des hommes mobilisés / Une société insulaire en guerre / Du deuil aux mémoires, conséquences et souvenir de la Grande Guerre, et offre une multiplicité d'objets divers (photographies, peintures, dessins, sculptures, audiovisuels, journaux, affiches, effets personnels, uniformes, armes, partitions, carnets, jouets, armes..., au total 600 articles) qui rendent compte de la vie quotidienne des soldats mobilisés comme de celle des Corses restés sur l'Île. En contrepoint, 21 photographies des survivants corses de la Grande Guerre (L'Umana Ambizione) viennent compléter le propos et questionner notre devoir de mémoire.

Musée de la Corse
La Citadelle 20250 Corte
Tél. : 04 95 45 25 45
www.musee-corse.com

Carnet

Noces (Monsieur et Madame)

■ PALISSANDRE (65 ANS)

ENJOLRAS Robert, Siège
LECLERC Olivier, 1557° (25)

■ DIAMANT (60 ANS)

AMANT Marcel, 148° (85)
BICHELBERGER Georges, 64° (38)
BONY Claude, 138° (51)
COLSON Roger, 64° (38)
HUGUEVILLE René, 64° (38)
MAJESTE Pierre, 811° (65)
POYTEAU Léon, 656° (36)

■ ORCHIDÉE (55 ANS)

MEY Jules, 561° (62)

■ OR (50 ANS)

BROUARD Pierre, 61° (73)
CESBRON Christian, 667° (73)
DECOMBARD Jean-Pierre, 19° (21)
PRIGENT Marcel, 19° (21)

■ ÉMERAUDE (40 ANS)

FOURNIER Michel, 147° (85)

Naissances

ALOÏS, arrière-petit-fils de Michel GILLET 176° (89)
ALEXANDRE, petit-fils de Marian WSZOLEK 141° (51)
CÉLESTE, fille de Isabelle LEROY 162° (62)
GIULIA, petite-fille de Alain DROUAL 656° (36)
HANAE, arrière-petite-fille de Lucien LAVESSIERE 656° (36)
JEANNE, arrière-petite-fille de Michel VIVET 667° (73)
LAÏNA & TOM, arrière-petits-enfants de Jean AUTRET 146° (22)
LILY & MAELLE, arrière-petites-filles de Raymond-Paul MONIN 1349° (71)
NINO, arrière-petit-fils de Jean AUFFRET 1195° (92)
SACHA, arrière-petit-fils de Claude BIZET 286° (59)

Décès (Conjoints et enfants de nos adhérents)

BOURDON Odette, épouse de Jean 90° (72)
BRIOT Paulette, épouse de Bernard 19° (21)
CALOIN Marie-Louise, épouse de André 466° (62)
DELHOUME Pierrette, épouse de Christian 512° (18)
ESCOTS Jeannette, épouse de Georges 786° (65)

FAVIER Andrée, épouse de Paul 1765° (67)
LECLERCQ Mme, épouse de Pascal 1749° (31)
MAHE Colette, épouse de Yvon 548° (94)
VITRY Paulette, épouse de Raymond 164° (35)

Mariages

DASSONVAL Claude, avec Maryse Facon 209° (36)
DUMONT Richard, avec Noëlle Leherissier 1744° (31)

Afin d'éviter de fréquents doublons, nous remercions nos lecteurs de formuler leur demande de parution auprès des présidents de sections, lesquels se chargeront de nous communiquer l'information de préférence par voie électronique.

Les médaillés à l'honneur

Légion d'honneur

■ CHEVALIER

CHAPUT Ferdinand, 140° (59)
GIROGI Jean-Pierre, 1574° (13)
MARCADEUX Christian, 91° (86)
MAZZUCA Ange, 1621° (66)

Ordre national du mérite

■ OFFICIER

FOURMAUX Jean-Claude, 455° (13)

■ CHEVALIER

LOSSOIS Didier, 1181° (58)
NICOLE Lionel, 138° (51)
RESTOUEIX Georges, 45° (87)

Médaille des services militaires volontaires

ENNE Jacques, 7° (76)

Diplôme d'honneur de porte-drapeau

LORENZATO Alfredo, 40° (98)

La parution dans ces colonnes des noms des nouveaux décorés et promus n'est pas automatique. Elle est laissée à l'appréciation de chaque récipiendaire qui, s'il le souhaite, veillera à en informer son président de section. Celui-ci se chargera de nous faire suivre la demande.

Petites annonces / Espace gratuit - parution unique

■ Avis de recherche

L'association «Bec et Ongles» du 67^e régiment d'infanterie recherche camarades ayant séjourné aux environs de Ain Beida ou de la Presqu'île de Collo de 1958 à 1962.

Contacteur Eugène Guezet 1 rue de l'Averse 94000 Créteil
Tél. : 01 48 99 08 18

■ À vendre

8 KM PÉRIGUEUX, à vendre maison plain-pied, 3 chambres, salon/s à m donnant sur cuisine équipée, WC, s de b + douche. Double vitrage, chauffage électrique, cellier, poêle à bois, grand jardin, chalet. 180.000 euros.

Contacteur Albert Caucheteur
Tél. : 06 44 15 15 34 ou 05 53 09 74 98

ERRATA

■ N°563

Page 27 - Lire adjudant Vandenberghe

«*Que la France me donne cent Vandenberghe, et nous vaincrons le Vietminh*». (Général de Latre de Tassigny)

Roger Vandenberghe (27 octobre 1927 - 6 janvier 1952), surnommé Vanden, demeure l'un des sous-officiers les plus décorés de l'armée française, avec quinze citations et douze blessures, principalement acquises pendant la guerre d'Indochine. Il mena un grand nombre d'opérations «coup de poing» de nuit derrière les lignes vietminh, à la tête de son commando de partisans vietnamiens surnommé «les tigres noirs». Trahi par l'un d'entre eux, il fut assassiné à l'âge de 24 ans.

Décès

Page 35 (Département 24, 63^e section de Bergerac) : M. Flour, non décédé.

3^e de couverture

C'est, bien sûr, dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Napoléon 1^{er} qu'Édouard Chavatte a été détaché à Ajaccio. Si le 15 août prête à incertitude, l'année, elle, est bien 1769.

MESSAGE DE L'ENTRAIDE

DEMANDES DE BOURSES SCOLAIRES ET COLIS DE NOËL

Merci de veiller à ce que les demandes de bourses scolaires et de colis de Noël nous parviennent

AVANT LE 25 OCTOBRE PROCHAIN.

DÉCÈS

01 Ain

HARGE Louis, Thil (1136^e)
MONACHON Robert, Courtes (1136^e)
STELLA Lucien, Boulogneux (1136^e)

02 Aisne

BAHIN Amédée, Mont-Saint-Père (8^e)
COSNEFROY Jean, Laffaux (393^e)
LAFAX Léon, Brissay-Choigny (245^e)
LAINÉ Jean, Braine (393^e)
SCHOONBAERT Jean, Berlise (1039^e)

06 Alpes-Maritimes

ANSART Henri, Vallauris (15^e)

07 Ardèche

BELLI Olivier, Bourg-Saint-Andéol (1157^e)
GAMONDES René, Privas (1157^e)
GHELID Boudia, Beauchastel (1157^e)
REY Ernest, Saint-Sauveur-de-Montagut (1157^e)

08 Ardennes

LAUNOY Claude, Lucquy (179^e)
LELARGE Jean, Rethel (179^e)

09 Ariège

BLAZY Denis, Pamiers (241^e)
RESPLANDY Jean-Jacques, Foix (241^e)
ROUZAUD Jean, Lavelanet (241^e)
SAVY Raymonde, Ferrières-sur-Ariège (241^e)

10 Aube

MATT Jacques, Maizières-la-Grande-Paroisse (555^e)

11 Aude

ARNAUD Albert, Carcassonne (216^e)
BERTHOMIEU Jean, Narbonne (58^e)
CUBIZOLLE Lucien, Carcassonne (216^e)
GUBILO Roland, Castelnaudary (204^e)
MEUNIER Roger, Canet (1463^e)
RAHIM Ali, Narbonne (58^e)
SERRA Jean-Claude, Vinassan (1449^e)

13 Bouches-du-Rhône

BRUN Catherine, Miramas (1516^e)
DUBOWSKI Robert, Salon-de-Provence (423^e)
LENCOTRE Marcellin, Miramas (1516^e)
OFFENWANGER Johann, Gémenos (550^e)
PASTOR Alain, Miramas (1516^e)
SCHMITZ Pierre, Istres (455^e)
TAFIN Hubert, Eyragues (345^e)

14 Calvados

HOULBREGUE Roger, Saint-Gatien-des-Bois (219^e)
LANGLOIS Claude, Caen (211^e)
PRAY Bernard, Anisy (211^e)

16 Charente

TARDIEU André, La Rochefoucauld (1582^e)

17 Charente-Maritime

BOUCHET Henri, La Grève-sur-Mignon (24^e)
CHAPRONT Gaston, Mornac-sur-Seudre (901^e)
DELAVOIS Michel, Rochefort (600^e)
DÉSILLE Eugène, Le Bois-Plage-en-Ré (704^e)
GIRARD Roger, Rochefort (31^e)
GUERARD Robert, Aytré (24^e)
GUYOT René, Montendre (901^e)
PETER Charles, Saint-Denis-du-Pin (416^e)
RAUSCHER Jean-Louis, Rochefort (31^e)

18 Cher

CAPUT Raymonde, Vierzon (512^e)
CHESSA Antonio, Saint-Germain-du-Puy (1327^e)
FOUACHE Albert, Vierzon (512^e)
GAGNEUX Jacques, Bourges (30^e)
GIRAULT Marthe, Savigny-en-Sancerre (1318^e)
HOUE Maurice, Saint-Florent-sur-Cher (1324^e)
NICLOUX Jean-Marie, Bourges (30^e)
PIAT Monique, Saint-Florent-sur-Cher (1324^e)

19 Corrèze

PRABONNE Jean, Brive-la-Gaillarde (128^e)

20 Corse

ANGELI Michel, Omessa (156^e)
ARGENTI Ange, Bastia (78^e)

21 Côte-d'Or

BORDE René, Gevrey-Chambertin (19^e)
CHENE Pierre, Dijon (19^e)
COURBOILLET Paul, Dijon (19^e)
DEBROSSE Marc, Dijon (19^e)
DUVEAU Raymond, Dijon (19^e)
FUMEY Hubert, Fontaine-lès-Dijon (19^e)

GOUBAUD Denise, Pouilly-en-Auxois (19^e)
LABORDE Rolande, Fontaine-lès-Dijon (19^e)
MEGARD Victor, Fontaine-lès-Dijon (19^e)
PESLE Bernard, Talant (19^e)
ROBELIN Michel, Vielverge (19^e)
ROUCHE Gilbert, Dijon (19^e)
TOULOUSE Maurice, Dijon (19^e)

22 Côtes d'Armor

CAHU Jean, Lannion (165^e)
FEGAR Louis, Saint-Quay-Perros (165^e)
LE RALEC François, Penvénan (1788^e)
MENGUY François, Pabu (146^e)

23 Creuse

CLAISSE Bernard, Guéret (896^e)

24 Dordogne

ANDREAU René, Lamothe-Montravel (242^e)
CHOPINET André, Lussas-et-Nontronneau (1789^e)
DELBREL Roger, Saint-Geniès (867^e)
DODIN Robert, Mussidan (1408^e)
PAQUAY Roger, Bergerac (63^e)
VALADE Charles, Nontron (1789^e)

25 Doubs

DELOME Léone, Baume-les-Dames (560^e)
DIDIER Jack, Besançon (144^e)
GAMBERI Gilbert, Audincourt (527^e)
LEJEUNE Roger, Baume-les-Dames (144^e)
MAUGAIN Jean-Louis, Besançon (144^e)
VACELET Ginette, Dompierre-les-Tilleuls (1557^e)
VIOTTI Albert, Pontarlier (1557^e)

26 Drôme

BERTRAND Toussaint, Saint-Paul-Trois-Châteaux (1677^e)
LECOMTE Maurice, Tain-l'Hermitage (1767^e)
MOSTE Emmanuel, Saint-Vallier (1767^e)

28 Eure-et-Loir

JULIENNE Roger, Vernouillet (3000^e)
RUINET Jacques, Châteaudun (645^e)

IN MEMORIAM

14 juillet 2014, un sapeur légionnaire mortellement blessé au cours d'un attentat-suicide au Mali



Engagé en qualité de chef du groupe EOD (Explosive Ordonance Disposal) au Mali depuis le 23 avril dernier dans le cadre de l'opération Serval, l'adjudant-chef Nikolic appartenait au 1^{er} Régiment étranger de génie de Laudun-l'Ardoise (Gard). Grièvement touché alors qu'il participait à une mission de reconnaissance dans la région d'Al Moustarat, au nord de Gao, il devait décéder quelques heures plus tard. Célibataire, sans enfant, ce sous-officier expérimenté était né le 16 mai 1969. Il avait participé à de nombreuses missions extérieures : opération Requin, au Tchad, en 1990, Djibouti, Afghanistan (2005, 2006 et 2010), ex-Yougoslavie (2007), Liban (2012-2013), et était devenu, au fil du temps, une référence pour son régiment.

SCORNET Raymond, Châteaudun (645^e)

29 Finistère

BERTHOU Joseph, Riec-sur-Belon (1628^e)

CALVARY Odette, Scaër (1792^e)

CHAUVIN Louise, Brest (1557^e)

GOINVIC Yves, Le Trévoux (1792^e)

GUHUR Jean, Brest (11^e)

LE BERRE Éliane, Camaret-sur-Mer (1835^e)

LE LAY Ernest, Crozon (1835^e)

LE SAINT François, Plouvéz-Lochrist (1753^e)

MOREAU Alain, Plozévet (1753^e)

REMEUR Jean, Landivisiau (325^e)

SAILLOUR Jean-François, Plouénan (327^e)

TREBAOL Roger, Ploudalmézeau (1074^e)

30 Gard

BLANC Jean, Uchaud (6^e)

BRUNEL Sadi, Nîmes (1797^e)

CLAUSSE Andrée, Manduel (6^e)

FORTRY Léon, Saint-Mamert-du-Gard (6^e)

LAAS Raymond, Nîmes (6^e)

MEYER Georges, Saint-Julien-les-Rosiers (161^e)

TOUSSAINT Jean, Manduel (6^e)

31 Haute-Garonne

ARIAS Marcel, Muret (1705^e)

BERTIN Claude, Portet-sur-Garonne (1749^e)

CHAUBET René, Auterive (1793^e)

DIMUR Guy, Auterive (1793^e)

KEBBATI Maxime, Balma (1713^e)

LOUBET Jeanne, Saint-Félix-Lauragais (1769^e)

ROLLAND Roger, Cazères (1744^e)

ROLLAND Robert, Eaunes (1705^e)

SAVELLI Michelle, Seysses (1705^e)

TERRY Cévérine, Villefranche-de-Lauragais (1633^e)

32 Gers

DARTIGUES Georges, Mirande (1751^e)

33 Gironde

ARANEO Paul, Le Taillan-Médoc (392^e)

BOUAL André, Gradignan (12^e)

BREVET Henri, Naujac-sur-Mer (661^e)

CABIROL Marthe, Saint-Christophe-de-Double (1058^e)

CHEVALIER Irène, La Teste-de-Buch (12^e)

COUDERC Jean-Pierre, Villenave-d'Ornon (12^e)

FERRE Edmond, Villenave-d'Ornon (1700^e)

GERARD Alain, Libourne (242^e)

GUINARD René, Saint-Médard-en-Jalles (1458^e)

HENRI Jean, Lormont (12^e)

HUBER Jeannot, Audenge (1152^e)

LACORRE Marc, Pessac (1807^e)

LACROUX Claude, Villenave-d'Ornon (1700^e)

ROUX Michel, Saint-Médard-en-Jalles (392^e)

SIRET Michel, Saint-Médard-en-Jalles (392^e)

SQUIBAN Gilbert, Mérignac (1776^e)

34 Hérault

COLNOT Alain, Riols (1818^e)

ESON René, Lodève (918^e)

MENOT Christian, Fabrègues (177^e)

NICOLAS Jean, Tourbes (1577^e)

RENISIO Fernand, Le Cap-d'Agde (290^e)

35 Ille-et-Vilaine

ABOUQUIR Florentin, Thorigné-Fouillard (73^e)

DALLEMAGNE Roger, Combourg (1730^e)

FOUBET Gaston, Cancale (1418^e)

ROUXEL François, Saint-Pierre-de-Plesguen (1509^e)

TESSARO Noël, La Richardais (871^e)

36 Indre

AUBARD Marcel, Saint-Août (750^e)

PRIEURE Jean, Vatan (750^e)

37 Indre-et-Loire

BIZEUL Georges, Saint-Étienne-de-Chigny (36^e)

PEGON Jules, Tours (1837^e)

38 Isère

BUISSON Maurice, Roybon (565^e)

DUMEL Éliane, Heyrieux (473^e)

RODRIGUEZ Gines, Vienne (64^e)

THIERNESSE Lionel, Saint-Marcellin (565^e)

THIEVENAZ Adrien, Saint-Geoire-en-Valdaine (565^e)

39 Jura

BOURGEOIS Colette, Annoire (479^e)

40 Landes

ANTONINI Marcel, Mont-de-Marsan (184^e)

AUBIER Roger, Saint-Sever (1373^e)

BARRERE Yvonne, Mont-de-Marsan (184^e)

BEAUCLAIR Roger, Dax (186^e)

BEGARDS Henri, Seignosse (1638^e)
DESTRUHAUT Amédée, Mimizan (1680^e)

PUYO Roger, Capbreton (1638^e)

RONDINEAU Joseph, Candresse (186^e)

TREMBLAI Daniel, Biscarrosse (1585^e)

TRESBARATS André, Aire-sur-l'Adour (1785^e)

41 Loir-et-Cher

LARDEAU Jacques, Blois (116^e)

ROUGEOREILLE Robert, Binas (116^e)

SCIOU Max, Lamotte-Beuvron (395^e)

42 Loire

TACHON Germaine, Le Coteau (223^e)

44 Loire-Atlantique

BEYELER Bernard, Nantes (180^e)

PELE André, Guérande (195^e)

PLANTEC Lucien, Nantes (180^e)

45 Loiret

MULLER Antoine, Montargis (99^e)

ROUX Pierre, Orléans (139^e)

47 Lot-et-Garonne

BARBE Suzanne, Agen (159^e)

BERNARD Yves, Bias (23^e)

MESURE Michel, Foulayronnes (159^e)

RICHARD Gaston, Lauzun (912^e)

49 Maine-et-Loire

LELAIT René, Saint-Jean-de-Linières (131^e)

STADLER Jean, Angers (685^e)

50 Manche

ROSTAING André, Carolles (523^e)

51 Marne

DUTEL Ginette, Saint-Memmie (141^e)

GOURMAUD Marcel, Châlons-en-Champagne (141^e)

IMARD Charles, Reims (179^e)

JULES Pierre, Châlons-en-Champagne (141^e)

LAPLACE Madeleine, Fismes (393^e)

PRIMOT René, Châlons-en-Champagne (141^e)

VUILLEMIN Jean-Charles, Reims (179^e)

52 Haute-Marne

DUEZ Annie, Joinville (1727^e)

54 Meurthe-et-Moselle

DENAIN Louis, Baccarat (609^e)

DONATI Esméraldo, Auboué (841^e)

HUARD Marcel, Laxou (1381^e)

HUSSON André, Nancy (44^e)

RINALDO Corride, Montreux (1234^e)

VALENTIN Jacques, Mont-sur-Meurthe (51^e)

VERLHAC Pierre, Mont-le-Vignoble (384^e)

57 Moselle

ANDRE Bernard, Saint-Julien-lès-Metz (230^e)

LAMBERT Paul, Bertrange (340^e)

MICHEL André, Metz (230^e)

58 Nièvre

LINARD Georges, Pouilly-sur-Loire (1411^e)

59 Nord

HANON Georges, Avesnelles (1049^e)

HENAUT Pierre, Neuville-saint-Rémy (286^e)

LERNON Lucette, Marly (1297^e)

PETITDEMANGE Roger, Marcq-en-Baroeul (1452^e)

PILETTE Robert, Erquinghem-lys (1694^e)

VIEVILLE Norbert, Maubeuge (140^e)

60 Oise

CATHELAIN Michel, Cuise-la-Motte (1246^e)

DELCENSERIE Raymond, Ribécourt-Dreslincourt (157^e)

HOTTIN Bélisaire, Pont-sainte-Maxence (699^e)

HUIN Rolande, Verneuil-en-Halatte (699^e)

MARTIN Georges, Pont-sainte-Maxence (699^e)

PIGNY Georgette, Beauvais (105^e)

SAINT MAXENT Michel, Pont-sainte-Maxence (136^e)

61 Orne

BRETON Robert, Alençon (4^e)

GIRRE Pierre, Damigny (4^e)

RICHARD Clotaire, Bagnoles-de-l'Orne (496^e)

62 Pas-de-Calais

BAUELLE Charles, Aire-sur-la-Lys (1095^e)

ISAMBOURG Paulette, Le Parcq (1374^e)

KLUCZYNSKI Thérèse, Houdain (1750^e)

KRZCIUK Michel, Marles-les-Mines (1095^e)

LAMBIN Marcel, Hénin-Beaumont (650^e)

LAURENT PATERNELLE Monique, Liévin (561^e)

LOTH Daniel, Cucq (466^e)

PAGET Jean, Saint-Michel-sur-Ternoise (162^e)

VERBRUGHEN René, Bruay-la-Buissière (1750^e)

64 Pyrénées-Atlantiques

BERRETTE Jean, Arros-Nay (188^e)

DESSIS Marc, Soumoulou (188^e)

DUSSARPS Georges, Saint-Girons (494^e)

LEVRAT Marcel, Bizanos (188^e)

RALLEC Jean-Louis, Pau (188^e)

SOUILLET Michel, Gouze (1533^e)

VINAS Gérard, Mazerolles (494^e)

65 Hautes-Pyrénées

BRAVO Albert, Lannemezan (846^e)

DOMINGUEZ Rosette, Saint-Pé-de-Bigorre (700^e)

66 Pyrénées-Orientales

DEBEST Georgette, Saint-André (1716^e)

HETZEL Pierre, Pollestres (1712^e)

MARTIN Bertrand, Villelongue-dels-Monts (1716^e)

NEGRE Claude, Torreilles (1620^e)

SALLES Émile, Saint-Paul-de-Fenouillet (1712^e)

SERBANNE Michel, Argelès-sur-Mer (1716^e)

67 Bas-Rhin

ALBON Lucien, Oberhoffen-sur-Moder (323^e)

LALUET Paulette, Strasbourg (236^e)

MACABRE Léopold, Strasbourg (236^e)

MARTIN Louis, Mutzig (829^e)

REGALL Charles, Gambsheim (236^e)

ULRICH Raymond, Strasbourg (236^e)

UNTRAU Alfred, Wasselonne (829^e)

68 Haut-Rhin

BADER Bernard, Morschwiller-le-Bas (272^e)

BRUAT René, Guebwiller (1280^e)

DOPPLER Roger, Saint-Louis (1316^e)

LABORDE Léon-Jean, Waldighofen (1316^e)

69 Rhône

ALLIGIER Francine, Décines-Charpieu (717^e)

BOIT Suzanne, Villefranche-sur-Saône (430^e)

CHOLIER Henri, Genas (717^e)

LANGUEBIEN Simone, Saint-Genis-Laval (502^e)

LEGENDRE Roger, Villeurbanne (502^e)

REIMERINGER Jean-Pierre, Villefranche-sur-Saône (430^e)

70 Haute-Saône

ALABERGE Georges, Montbozon (862^e)

CLERC André, Noidans-le-Ferroux (309^e)

DUPIRE Jacques, Lure (476^e)

PETITHUGUENIN Raymond, Lure (476^e)

71 Saône-et-Loire

LAMBERT Jean, Pierre-de-Bresse (1187^e)

POILLOT Victor, Autun (14^e)

72 Sarthe

BERTRON Michel, La Flèche (76^e)

DUFRECHE Joseph, La Flèche (76^e)

DUPORCHE Jacques, La Flèche (76^e)

HUGUET Albert, Le Mans (1711^e)

ROUAUD Gilbert, Allonnes (1711^e)

DÉCÈS DE DEUX FIDÈLES DE LA SNEMM

Les mois de juillet et août ont été entachés par la disparition de **Gavin Candida** et **Maurice Dorchies**, deux camarades impliqués de longue date dans la grande famille des médaillés militaires, l'un dans les Pyrénées-Orientales et à Perpignan, l'autre dans le Nord et à Lille. Tous deux avaient été membres du conseil d'administration de notre Société.

Nous renouvelons nos très vives et sincères condoléances à leurs proches dans la peine.

73 Savoie

LEBEAU Jean-Marie, Chambéry (61^e)

76 Seine-Maritime

DULONG René, Gueutteville-les-Grès (1390^e)

GONEL René, Meulers (643^e)

77 Seine-et-Marne

BOULAKRAS Tahar, Dammarie-les-Lys (10^e)

GABOREAU Louis, Nangis (520^e)

PEAN Julien, Nangis (520^e)

78 Yvelines

GAUDICHE Georges, Bois-d'Arcy (1641^e)

QUERES Eugène, Versailles (13^e)

79 Deux-Sèvres

LEBRUN Roger, Saint-Maxire (886^e)

ORTHON Guy, Saint-Maixent-l'École (886^e)

82 Tarn-et-Garonne

BONNANS Paul, Saint-Nauphary (132^e)

MAITRE Paul, Saint-Antonin-noble-Val (1648^e)

PASCAL Georgette, Montauban (132^e)

83 Var

ARDEVOL Dominique, La Seyne-sur-Mer (344^e)

BARONTINI Galilée, Saint-Raphaël (258^e)

BIANCALANA Aimé, Le Muy (1708^e)

BRAGANTI Antoine, Hyères (345^e)

CAT Aimé, La Motte (1708^e)

CELLERIN Serge, Toulon (345^e)

CHAVAL François, La Valette-du-Var (1728^e)

DUMORA Jacques, Hyères (345^e)

EYQUEM Robert, Hyères (345^e)

GALLI Sirio, Le Muy (1708^e)

GIRARD Paul, Cuers (1722^e)

LOZANO Jean-Bastien, La Seyne-sur-Mer (344^e)

MIEZE Albert, Toulon (3^e)

PACIFICO Gabriel, La Seyne-sur-Mer (1821^e)

SOREL Pierre, Toulon (3^e)

TRENAC Micheline, Saint-Aygulf (1708^e)

84 Vaucluse

MILESI Augustin, Saignon (1090^e)

85 Vendée

BARBOU Jean, Grues (685^e)

CANTEAU Fernand, Benet (148^e)

RICHARD Bernard, Le Fenouiller (1383^e)

ROY François, Les Herbiers (1456^e)

SOUCIES Albert, Les Herbiers (1456^e)

86 Vienne

MANCHET Augustin, Chauvigny (91^e)

VINET Serge, Jaunay-Clan (91^e)

87 Haute-Vienne

BEILLOT Gaston, Aureil (45^e)

FAURE Jean-Baptiste, Limoges (45^e)

88 Vosges

BLAISE François, Bains-les-Bains (1473^e)

BRUNOLD Paul, Le Syndicat (851^e)

CESAR Robert, Rambervillers (681^e)

DOBRO Roland, Châtenois (697^e)

DOLL Jean-Pierre, La Petite-Raon (341^e)

GRANDMOUGIN Jean-Louis, Remiremont (408^e)

GUILLON Colette, Mirecourt (697^e)
THIETRY Lucien, Hautmougey (1831^e)

89 Yonne

BRUCHARD Emma, Migennes (368^e)

CYPRIEN Jean, Joigny (368^e)

HAUTIN Bernard, Auxerre (176^e)

LEQUEUX Jacques, Maillot (360^e)

MAURICE Yvon, Avallon (1281^e)

VARENGUIN Marcel, Auxerre (176^e)

90 Territoire-de-Belfort

GARNIER Francis, Belfort (282^e)

91 Essonne

LOUAIL Irène, Saint-Vrain (682^e)

92 Hauts-de-Seine

DAHERON Jean-Marie, Le Plessis-Robinson (1195^e)

GOUTENEGRE Ginette, Bagneux (13^e)

LATOU Christian, Rueil-Malmaison (659^e)

93 Seine-St-Denis

GAIL Jacques, Villemomble (671^e)

94 Val-de-Marne

ANGLIONIN Louis, Bry-sur-Marne (548^e)

988 Nouvelle-Calédonie

CADET Adalbert, Nouméa (270^e)

À toutes les personnes dans la peine,
nous présentons nos sincères condoléances.
Pour toutes questions :
☎ 01.45.22.84.46 (Service des effectifs)

VIE DES UNIONS ET DES SECTIONS

08 ARDENNES

305 - Givet

Célébration du centenaire de la Grande Guerre à Givet

Le 9 août dernier, la ville de Givet a commémoré le centenaire de la Grande Guerre autour de l'action du Roi Albert 1^{er} de Belgique et des Forces Françaises. Au nombre des personnalités présentes : Claude Wallendorff, vice-président du Conseil Général des Ardennes et maire de Givet, Pascal Gilliaux, vice-président de la Communauté des communes Ardennes Rives de Meuse et maire de Fromelennes, le lieutenant-colonel Guy Scheidegger, DMD adjoint des Ardennes, Gérard Le Duc, vice-président de la SNEMM, Marcel Pestiaux, président fédéral des vétérans du Roi Albert 1^{er}, Patrick-André Gerard, président de l'UD, ainsi que Jean-Marc Van Rossem, président de l'Amicale de l'École royale des sous-officiers de Dinant. Outre les solennités d'usage, dont les hommages rendus à la stèle du Roi Albert 1^{er}, au monument aux morts de la place Mehul et au monument du 148^e RI, Vincent Scarniott, ancien commandant militaire de la province de Namur, a présenté l'exposition dédiée à Albert 1^{er}, puis le baron Jacques Cartier d'Yves, chef du protocole honoraire de la défense militaire belge, a évoqué la biographie du monarque.



13 BOUCHES DU RHÔNE

1574 - Carnoux-en-Provence

« Nous avons fait un beau voyage »

Shannon, Galway, l'abbaye de Kylemore et ses jardins, la route de l'anneau du Kerry, la péninsule de Dingle, Dublin, le Connemara..., encore de beaux souvenirs pour les membres de la section que François Cassandri a, cette fois, entraînés en Irlande le temps d'une semaine en juin dernier. À l'heure où vous lirez ces lignes, certains seront au Portugal. Gageons que tous projettent déjà de partir à la conquête de l'Ouest américain du 26 mai au 8 juin 2015.



21 CÔTE D'OR

670 - Beaune

Pierre Lapalus, ou une fidélité exceptionnelle

En marge de l'AG de février dernier, le président et le vice-président ont rendu visite à un membre particulièrement méritant : Pierre Lapalus. Né le 10 mars 1920, décoré de la médaille militaire le 30 août 1950 et adhérent depuis le 1^{er} janvier 1951, Pierre Lapalus n'est autre que le fils de Victor, fondateur de la section en 1930. Sa mémoire demeure infaillible, et c'est avec plaisir qu'il est revenu sur son engagement en 1940 pour la durée de la guerre, sur sa formation à l'École Bréguet, ses 4.600 heures de vol en tant que radio navigant, ses séjours à Madagascar (à noter qu'il a été président

de la section de Tananarive) et en Afrique Équatoriale... Chevalier de la Légion d'honneur et de l'ONM, chevalier également de l'ordre des Comores, titulaire des croix de guerre 39/45 avec deux citations et croix du combattant, ce grand ancien manifeste une fidélité sans faille à la médaille militaire.



22 CÔTES-D'ARMOR

146 - Guingamp

Balade en Morbihan

Le 31 mai dernier, 45 participants ont pris la direction du Golfe du Morbihan, objectif « déjeuner-croisière ». Après 2 heures 30 de navigation et un copieux buffet campagnard, ils ont débarqué sur l'île aux Moines pour une agréable balade sous un soleil éclatant.



23 CREUSE

896 - Guéret

Bienvenue à trois nouveaux médaillés militaires

Le 8 mai dernier, en prélude de la cérémonie commémorative, le major Surirey, commandant la brigade de La Courtine, l'adjutant-chef Mauray, commandant la brigade de proximité d'Ahun, l'adjutant Janicaud, de la brigade de recherches de Guéret, ont été décorés de la médaille militaire par le lieutenant-colonel Daudrix, commandant le groupement de gendarmerie de la Creuse. Ajoutons que les magnifiques résultats de Baltazar, du PSIG de Guéret, ont été récompensés de la médaille de bronze de la Défense nationale.



25 DOUBS

1557 - Pontarlier

Félicitations à Roger Dubois et Bernard Vannod

Au cours de la commémoration de la fête de la victoire, en présence notamment d'une section du 13^e Régiment du Génie de Valdahon, Roger Dubois et Bernard Vannod ont été décorés de la médaille militaire par le lieutenant-colonel Drovin, adjoint au DMD. Lors de son enga-

gement en Indochine, Roger Dubois a fait l'objet de la citation suivante « Opérateur très calme et d'un grand sang-froid, le 5 décembre 1949 lors d'un accrochage avec l'ennemi, a assuré une liaison permanente entre le PC et les compagnies sur le terrain, malgré un violent tir de rebelles ». Affecté, pour sa part, dans un régiment de Tirailleurs, Bernard Vannod a été récompensé d'une citation à l'ordre du régiment pour avoir récupéré un fusil Moser et 90 cartouches sur un ennemi blessé.



30 GARD

161 - Alès

Bon anniversaire Monsieur Veirun

Né le 23 juin 1914 à Mons, petite commune située à une dizaine de kilomètres d'Alès, Jean-Raymond Veirun a été l'objet de toutes les attentions à l'occasion de son centième anniversaire. Ses camarades, les services de l'action sociale, ainsi que M. Bertrand, maire de la localité, ont initié conjointement avec la section une petite célébration à laquelle les présidents de l'UD 30 et des sections locales ont cordialement participé. Jean-Raymond Veirun s'était engagé en avril 1935 dans l'armée de l'Air. Il a servi plus de 26 ans dans différentes garnisons, de Fribourg à Nîmes en passant par le Maroc, et terminé sa carrière à Nîmes-Courbessac avec le grade d'adjutant-chef. Médaillé militaire depuis 1951, il a toujours appartenu à une section. Soulignons qu'à la tête de l'UD de 1981 à 1997, il avait eu la lourde charge d'organiser le 56^e congrès national, en 1991.



38 ISÈRE

881 - Bourgoin-Jallieu

Une section active et dynamique

Journée de détente ce 13 juin 2014 à Saint-Chef. Beau temps, bonne table, pétanque et jeux de cartes, voilà ce qu'ont pu savourer les 34 personnes qui avaient répondu à l'appel lancé par les organisateurs. À noter la présence cordiale de Armand Bonnamy, président du Souvenir Français et des anciens résistants, enfants et amis du secteur 7.



41 LOIR-ET-CHER

395 – Romorantin-Lanthenay

Les Poilus à l'honneur à Courmemin

Du 27 au 29 juin dernier, Jean-Claude Durand-Petit a présenté une exposition consacrée à la Grande Guerre. Ce passionné d'histoire a pris comme fil conducteur le nom des morts inscrits sur le monument communal et mené un travail colossal pour reconstituer leurs parcours dans le moindre détail. Une page sur les réfugiés de guerre était également proposée, ainsi que des vitrines regroupant des travaux d'art des tranchées. En complément, des panneaux d'information générale aimablement confiés par l'ONAC du Loir-et-Cher.



56 MORBIHAN

125 – Vannes

Destination plein ouest

L'escapade du 26 juin dernier a été une belle occasion de partir à la découverte du Morbihan, un département vaste et riche de particularités parfois méconnues de ses habitants eux-mêmes. Ainsi, Etel, ses demeures pittoresques, les parcs à huîtres, le pont Lorois, les îles éparées, la citadelle de Port-Louis, le musée national de la Marine, le mémorial dédiés aux Résistants, se sont avantageusement associés à la gastronomie locale et à une convivialité légendaire pour que cette journée remporte l'agrément de tous.



357 - Guidel

Jacques Alainmat décoré de la médaille militaire

Le 8 mai dernier, Guidel commémorait le 69^e anniversaire de la Libération. Présidée par François Aubertin, maire, la cérémonie était orchestrée par Pierre Keryhuel, président de la section. Elle a donné lieu à plusieurs hommages, à la stèle des Cinq Chemins, au carré du Commonwealth où reposent 117 combattants alliés, ainsi que sur l'esplanade des Combattants. Cette journée particulière a également été l'occasion pour Jacques Alainmat de recevoir sa médaille militaire. Incorporé comme appelé pour effectuer son service militaire, Jacques Alainmat (à droite sur la photo) a servi 26 mois en Algérie dans une unité opérationnelle.

57 MOSELLE

698 – Saint-Avold

Charles Muller décoré de la médaille militaire

Le 8 mai dernier, Saint-Avold a commémoré comme il se devait l'armistice du 8 mai 1945. Cette année, les cérémonies ont compté la présence du surintendant du cimetière américain, nécropole où reposent plus de 10.000 Américains. Cette journée a été l'occasion pour Charles Muller, nouvel adhérent, d'être décoré de la médaille militaire (offerte par la ville). À noter que cet ancien marin est titulaire d'une citation pour avoir fait montre d'un sang froid remarquable en Indochine en 1945.



71 SAÛNE-ET-LOIRE

1349 – Louhans

Sous le charme de l'Italie

Direction l'Italie, du 16 au 21 juin dernier pour 50 membres et amis de la section. Florence, sa cathédrale et son Ponte Vecchio, ont été particulièrement prisés des excursionnistes. La découverte de Rome a fait l'objet d'un programme évidemment très dense. Le temps fort du circuit demeurera pour tous l'arrivée au Vatican, tout à la fois somptueux et émouvant. Étape suivante, Sienne, incarnation de la ville médiévale. À ce volet touristique, ajoutons une météo très clémente et une gastronomie légendaire, et le tableau est brossé d'un séjour enchanteur.



79 DEUX-SÈVRES

886 – Saint-Maixent l'École

Sortie culturelle sur le thème de l'Histoire contemporaine

40 sociétaires et sympathisants se sont levés très tôt le 10 juin dernier, afin de partir à la découverte de trois lieux emblématiques de l'Histoire de France. Ce fut tout d'abord Colombey-les-Deux-Églises, le cimetière du village pour un instant de recueillement sur la tombe du Général de Gaulle, La Boisserie et son jardin, puis le Mémorial dédié au grand homme. Une photo de groupe au pied de la monumentale croix de Lorraine plus tard, destination la Meuse. Après Saint-Dizier et Bar le Duc, l'itinéraire a emprunté la Voie Sacrée, artère qui servit à approvisionner en hommes et en matériel les champs de bataille et la ville de Verdun. Au terme de cette journée bien remplie, le groupe a fait étape à l'Hôtel du Tigre (cela ne s'invente pas !). Au lendemain, les visites des sites majeurs se sont enchaînées, sans oublier Verdun même et sa citadelle souterraine. Jeudi 12, route pour Meaux et son remarquable Musée de la Grande Guerre. Après que chacun ait déambulé à loisir au gré des diverses expositions, le temps est trop vite venu de retrouver Saint-Maixent.



Rapports financiers 2013

SNEMM

Bilan au 31 décembre 2013

ACTIVITÉS DU SIÈGE

ACTIF	BRUT	AMORT. (Cumuls)	EXERCICE 2013 NET	EXERCICE 2012 NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	89 987	68 791	21 196	19 356
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	361 236		361 236	361 236
Constructions (immeuble)	195 927	195 927	-	-
Drapeau Siège	913	789	124	308
Installations agencement	603 755	377 892	225 863	237 333
Matériel de bureau et informatique	109 876	101 709	8 167	12 038
Divers	7 868	4 752	3 116	1 733
Mobilier Don Club Hyères	11 832	11 832	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			1 054 669	901 054
Résidence Les Médailles Militaires	1 048 007			
Autres prêts et dépôt garantie	6 662			
STOCKS			44 772	55 245
Insignes-articles prestige - autres	34 696			
Livres La Médaille Militaire	10 076			
CRÉANCES D'EXPLOITATION			46 921	22 689
Autres Créances et Produits à recevoir	41 886	1 000		
Divers	6 035			
CRÉANCES DIVERSES			252 466	303 146
Crédit TVA	19 472			
Cotisations à recevoir	10 000			
Divers (dont legs Horvatte et avance Résidence)	222 994			
COMPTES DE RÉGULARISATION			9 379	16 032
Charges constatées d'avance	9 379			
Charges à répartir	-		-	-
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			251 573	270 377
251 573				
DISPONIBILITÉS			483 692	584 457
Banque - C.C.P. - Caisse	483 692			
TOTAL	3 525 866	762 692	2 763 176	2 785 003

L'exercice 2013 se solde par un **excédent comptable de 66.643 €** contre **50.610 €** en 2012. Il faut rappeler que ces comptes annuels ne concernent que l'activité du siège. À titre de rappel, le siège avait reçu au cours de l'année précédente des legs pour un montant de 120.491 €. Cette année la SNEMM a reçu des legs pour un montant de 130.371 € (voir détail plus loin). Sans ces éléments, le siège dégagerait sur l'année 2013 un déficit de -63 728 €.

1. BILAN ACTIF

Au niveau de l'actif immobilisé, les principaux investissements réalisés sur 2013 concernent des travaux de rénovation pour les bureaux de la direction et l'appartement de Mme Garcia pour un montant de 9.536 €, ainsi que la refonte du site Internet pour 9.900 €. À titre de rappel, les travaux sur 2012 s'élevaient à 23 311 €. Ces travaux sont toujours financés par le legs reçu de Mme Horvatte. Le dernier investissement s'élève à 1.954 € et concerne l'inscription à l'actif du défibrillateur offert par le Cabinet Audit Consulting.

L'augmentation du poste « Immobilisations financières » concerne l'augmentation de l'avance en fonds associatif fait à la Résidence de Hyères pour les travaux de canalisations (remboursement du capital de l'emprunt). Ce poste augmente également du fait du financement par le siège des dépenses engagées par la Résidence. Ce financement provient pour une partie du legs Horvatte (conformément aux souhaits de cette dernière). Les frais de restructuration engendrés par le départ de l'ancien directeur et de salariés ont également été portés dans ce poste. À titre de rappel voire d'information, le montant des avances sans droit de reprise faites par le siège à la Résidence se chiffre à 1.048.007 € (cf. Fonds associatif - Bilan passif Résidence de Hyères).

Avec 44.772 € contre 55.425 €, le montant du stock est en baisse par rapport à l'année précédente. Y figure une somme de 10.076 € pour le livre du 150^e anniversaire. À noter que cet ouvrage se vend régulièrement depuis sa parution. Le poste « Créances diverses » comprend le montant du crédit de TVA au 31/12/2013 de 19.472 € et une somme de 10.000 € au titre des cotisations 2013 à recevoir. On trouve également 137.653 € correspondant à des avances faites par le siège à la Résidence de Hyères, ainsi que l'évaluation des legs immobiliers à recevoir, soit 70 000 € au titre d'un appartement et d'un garage à Nîmes (legs Horvatte). L'acte de vente n'étant pas concrétisé à la date du bilan, et par mesure de prudence, la valeur estimative de ces biens a été constatée en débiteur divers par un compte de produit constaté d'avance. Cela permettra lors de la signature de l'acte, et donc du transfert de propriété, de prendre en résultat exceptionnel le montant exact de la vente. À titre d'information, l'un des appartements a été

PASSIF	Ventilation	EXERCICE 2013	Ventilation	EXERCICE 2012
FONDS ASSOCIATIFS		2 217 457		2 265 708
Réserves sans droit de reprise	23 289		23 289	
Legs SNMM	1 073 375		1 073 375	
Don mobilier Club Hyères	11 832		11 832	
Résultats cumulés	1 047 056		1 095 307	
Dons sections travaux Hyères canalisations	51 906		51 906	
Subventions travaux Hyères canalisations	10 000		10 000	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	66 643	66 643	50 610	50 610
SUBVENTION ÉQUIPEMENT		17 675		22 889
Subventions brutes	32 137		52 137	
Amortissements subventions	-14 462		-29 248	
PROVISIONS		-		-
DETTES FINANCIÈRES		42 167		35 862
Dépôts - cautionnements reçus	457		457	
Plan investissement IFC	41 710		35 405	
DETTES D'EXPLOITATION		349 233		223 771
Fournisseurs	161 819		131 094	
Charges sociales et fiscales à payer	173 373		84 977	
Divers	14 041		7 699	
DETTES DIVERSES		-		-
Divers				
COMPTES DE RÉGULARISATION		70 000		186 163
Produits constatés d'avance	70 000		186 163	
TOTAL	2 763 176	2 763 176	2 785 003	2 785 003

vendu en cours d'année 2013.

Le poste « Charges constatées d'avance » regroupe des contrats de maintenance, les tickets restaurant 2013 et d'autres charges diverses qui concernent 2014.

Les postes « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités » s'élèvent à un montant de 735.265 €, soit une diminution de 119.568 €. Ce poste regroupe les comptes suivants :

- Le compte « Sinistrés », qui s'élève à 11.321 € au 31 décembre 2013
- Le compte « Blessés », pour 10.730 €
- Le compte « Pupilles », pour 4.000 €
- La trésorerie des legs reçus de Mme Horvatte, pour 484.779 €
- La trésorerie des legs divers reçus en 2013 pour 11.111 €,
- La trésorerie normale de l'activité du siège, qui s'élève à 166.986 €,
- La trésorerie placée pour les indemnités de fin de carrière, qui s'élève à 45.893 €.

À noter qu'il reste, sur le legs Horvatte, une somme 52.592 € au profit de la Résidence de Hyères.

Une somme de 6.305 € a été versée en 2013 sur le plan de SICAV monétaire (sans risques) pour les indemnités de fin de carrière. Cette somme figure dans le poste « Charges de personnel » pour la prise en compte de la charge.

2. BILAN PASSIF

Le poste « Autres fonds associatifs » est composé d'une subvention d'investissement pour travaux de 32.137 € versée en 2008 par le ministère de la Défense. Cette subvention fait l'objet d'un amortissement sur 10 ans à partir de 2009.

Le montant des subventions d'investissement amorti au titre de 2013 s'élève à 5.214 € (Cf. Produits exceptionnels).

Le poste « Dettes financières diverses » regroupe le dépôt de garantie du locataire pour 457 € et 41.710 € versée au titre des IFC.

On constate une augmentation des dettes fournisseurs. Ces dernières sont réglées au début de l'année 2014.

Le poste « Comptes de régularisation » est en forte baisse. On retrouve ici, au même titre que dans le poste « Créances diverses », l'évaluation des biens immobiliers issus des legs pour un montant de 70.000 € contre 185.000 € l'année précédente du fait de la vente sur 2013 d'un appartement (Cf. commentaires précédents).

3. COMPTE DE RÉSULTAT

Produits d'exploitation :

On constate une baisse du poste « Ventes de marchandises » d'un montant de 5.228 €.

Les prestations de service ont également diminué de 4.243 €.

Le cumul de ces deux éléments fait ainsi apparaître une diminution du chiffre d'affaires de 9.471 € (109.451 € contre 118.921 € en 2012).

Le poste « Subventions d'exploitation » regroupe l'ONAC (16.492 € contre 18.210 € en 2012) et Maginot (31.000 € contre 31 000 € en 2012).

En ce qui concerne les dons, on observe :

SNEMM

Compte de résultat au 31 décembre 2013

ACTIVITÉS DU SIÈGE

PRODUITS	Ventilation	EXERCICE 2013	Ventilation	EXERCICE 2012	ÉCARTS
70 VENTES		109 451		118 921	-9 470
Médailles, insignes, palmes	37 029		42 761		
Imprimés Sections, cartes de vœux	641		948		
Calendriers	16 100		19 042		
Revue : publicité, annonces	13 333		14 672		
Articles de prestige	28 046		29 448		
Assurance manifestations					
Livres Médaille Militaire	4 503		2 506		
Divers-loyer	9 799		9 544		
72 DONS ISOLÉS		12 804		6 303	6 501
Dons isolés	12 804	12 804	6 303	6 303	6 501
73 DONS DES SECTIONS ET UD		50 163		91 049	-40 886
74 SUBVENTIONS		47 492		49 198	-1 706
Allocation MAGINOT	31 000		30 988		
ONAC	16 492		18 210		
Divers					
75 COTISATIONS ET AUTRES		904 514		942 196	-37 682
Cotisations	820 761		860 898		
Abandons traitement Médaille M.	83 334		80 198		
Divers	419		1 100		
76 PRODUITS FINANCIERS		6 419		9 567	-3 148
Revenus de Valeurs Mobilières	6 419	6 419	9 567	9 567	-3 148
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		136 515		127 704	8 811
Recettes dons sinistrés					
Recettes spéciales legs	130 371		120 491		
Amort sub équipement	5 214		7 214		
Divers - Dons sinistrés	930				
78 REPRISE DES PROVISIONS		-		-	
79 TRANSFERT DES CHARGES		29 355		1 584	27 771
TOTAL	1 296 713	1 296 713	1 346 521	1 346 521	-49 808

- Dons isolés : 12.804 € en 2013 contre 6.303 € en 2012 (dont 9.276 € d'Audit Consulting dans lesquels on retrouve le défibrillateur offert en Avignon).

- Dons sections et UD : 45.762 € contre 75.620 € en 2012

- Dons sections sur cotisations ou ventes : 2.331 € contre 1.768 € en 2012

- Dons pour les blessés (OPEX) : 2.070 € contre 9.660 € en 2012

L'ensemble des dons et subventions perçus pour les œuvres des Médaille Militaires s'élève à 110.459 €. Nous tenons à remercier les donateurs individuels, les sections et les UD, pour leur générosité.

Concernant les cotisations 2013, le montant encaissé au cours de l'année est de 813.184 €. Cependant, l'association a encaissé une somme de 7.577 € au titre des cotisations des années antérieures (soit près de 1% du montant des cotisations encaissées au titre de 2013).

Les abandons de traitement s'élèvent au titre de 2013 à 83.334 € contre 80.198 € en 2012.

Charges d'exploitation :

« Achats de marchandises et variations de stocks » : ce poste regroupe l'achat des calendriers, articles, insignes et médailles.

Le siège dispose d'un stock en baisse de 10.473 € par rapport à l'année précédente.

« Autres achats et charges externes » : ce poste est en forte baisse de 53.205 €. Cette diminution est due principalement aux frais de développement, d'exploitation et d'assistance de la base de données qui ont diminué de 62.105. En contrepartie, les frais de congrès (Avignon) ont augmenté de 26.352 €. Les dépenses significatives sont les suivantes :

- Coût de la revue (éditons, photos, frais postaux) : 175.075 € (hors frais généraux et de personnel. Il s'agit du coût direct de fabrication).

- Frais développement, exploitation et assistance de la base de données : 47.790 €.

- Frais de congrès : 43.349 €

- Entretien et réparation : 15.707 €

- Eau-Gaz : 12.298 €

- Assurances : 9.670 €

- Frais de déplacements : 53.932 €

- Frais postaux et téléphone : 24.993 €

- Cotisation Maginot : 15.000 €

- Frais de relations publiques : 24.951 €

Concernant les impôts et taxes, on constate une augmentation de 17.128 € par rapport à 2012. Cette augmentation s'explique par une hausse de la TVA non récupérable.

« Salaires et traitements » : ce poste est stable par rapport à l'exercice précédent (baisse de 233 €).

Durant l'année 2013, l'association a versé sur son plan de placement de trésorerie au titre des Indemnités de Fin de Carrières (IFC) la somme de 6.305 €. Cette somme est placée sur des instruments financiers sans risques. Ce plan d'investis-

CHARGES	Ventilation	EXERCICE 2013	Ventilation	EXERCICE 2012	ÉCARTS
60 ACHATS		77 557		81 251	-3 694
Fourniture eau - gaz - électricité	12 298		11 632		
Petit équipement	2 076		1 462		
Imprimés adm. - fournitures de bureau	3 931		7 614		
Fournitures informatiques	784		1 403		
Médaille - Insignes - Palmes	34 532		33 293		
Calendriers	3 919		5 621		
Articles de prestige - divers	20 017		20 225		
603 VARIATION DES STOCKS	10 473	10 473	-325	-325	10 798
61 SERVICES EXTÉRIEURS		317 407		358 623	-41 216
Édition revue - routage - timbrage	175 050		183 095		
Clichés - reportages - photos	25		250		
Développement, exploitation et assistance de la base de données	47 790		109 895		
Location tél., fontaine eau, machine Poste, copieur	19 597		17 026		
Entretien, réparation mobilier	15 889		12 761		
Assurances - Assurance manifestations	9 670		8 494		
Maintenance	6 320		11 042		
Congrès - Conférences	41 349		14 998		
Divers	1 717		1 064		
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		194 173		204 381	-10 208
Honoraires	73 083		67 934		
Frais administrateurs	53 932		62 693		
Relations publiques	24 951		29 447		
La Poste et Télécom	25 194		27 479		
Frais d'expédition livre "Médaille Militaire"	-289		-175		
Cotisation Maginot	15 000		15 000		
Frais bancaires	1 718		1 113		
Divers	584		889		
63 IMPÔTS ET TAXES		86 171		68 972	17 199
Taxes d'habitation, foncière, bail	31 610		31 069		
Taxes sur les salaires et Formation	14 198		14 869		
TVA non récupérable	39 423		21 739		
Divers	940		1 295		
64 CHARGES DE PERSONNEL		366 060		380 779	-14 719
Rémunération du personnel	259 485		256 147		
URSSAF	73 664		60 585		
Caisse de retraite CPM	21 743		21 551		
Chèque déjeuner	6 907		7 897		
ASSEDIC	10 888		10 757		
Provisions/congés et charges sociales	-13 806		18 121		
Indemnité IFC	6 305		4 850		
Autres cotisations et divers	874		872		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		119 311		141 619	-22 308
Allocations vacances Pupilles et Noël	53 800		62 350		
Bourse d'étude	7 500		7 000		
Allocation "Vieux Sociétaire"	18 400		20 400		
Secours divers	5 100		10 250		
Colis de Noël	11 091		11 136		
Quote-part cotisations UD	22 837		29 438		
Divers	583		1 045		
66 CHARGES FINANCIÈRES		413		976	-537
Intérêts travaux canalisations Hyères	413	413	976	976	-537
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		20 655		17 460	3 195
Subventions drapeaux et diverses	1 000		1 500		
Dons sinistrés et blessés	2 500		500		
Charges diverses	10 636		8 692		
Frais sur legs	6 519		6 769		
68 DOTATIONS		33 691		40 151	-6 460
Amortissements et provisions	33 691	33 691	40 151	40 151	-6 460
69 IMPÔTS SOCIÉTÉ		4 159		2 024	2 135
EXCÉDENT DÉFICIT		66 643		50 610	16 033
TOTAL	1 296 713	1 296 713	1 346 521	1 346 521	-49 808

sement continuera d'être alimenté chaque année.

Les autres charges sont en diminution de 18.808 € par rapport à 2013. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des œuvres de l'association et de la quote-part des cotisations reversées aux UD. La répartition des œuvres pour l'année 2013 est la suivante :

- Allocation orphelins : 53 800 € contre 62 350 € en 2012

- Vieux sociétaires : 18 400 € contre 20 400 € en 2012

Bilan consolidé au 31 décembre 2013

ACTIF	BRUT	AMORT. (Cumuls)	EXERCICE 2013 NET	EXERCICE 2012 NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	95 029	73 511	21 518	20 740
Immobilisation en cours			-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	421 044		421 044	421 044
Constructions (immeuble)	1 010 987	543 078	467 909	487 666
Drapeau Siège National	913	789	124	307
Installations agencement	1 452 673	919 755	532 918	581 271
Matériel et mobilier de bureau	407 900	354 066	53 834	54 129
Matériel et installation Informatique	28 989	18 819	10 170	10 670
Matériels transports	26 516	19 611	6 905	-
Matériel don club + divers	19 700	16 584	3 116	1 733
Immobilisations en cours			-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			6 906	5 626
Autres prêts et dépôt garantie	6 906			
STOCKS				
Marchandises, livres MM et revue anniversaire	44 772		44 772	55 245
Résidence de Hyères	2 396		2 396	6 513
Sections	92 228		92 228	73 590
UD	4 968		4 968	2 183
ACOMPTES FOURNISSEURS			18 109	16 202
Acomptes fournisseurs Résidence de Hyères				
CRÉANCES D'EXPLOITATION			326 854	350 626
Autres créances et produits à recevoir	327 854	1 000		
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	251 573		251 573	270 377
FONDS DANS LES SECTIONS	3 330 481		3 330 481	3 149 856
FONDS DANS LES UD	180 526		180 526	91 871
DISPONIBILITÉS			521 230	621 921
Banques - C. C. P. - Caisse	521 230			
COMPTES DE RÉGULARISATION			16 047	21 477
Charges constatées d'avance	16 047			
CHARGES À RÉPARTIR			-	-
TOTAL	8 260 841	1 947 213	6 313 628	6 243 047

PASSIF	Ventilation	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
FONDS ASSOCIATIFS		5 177 071	5 125 281
Réserves de sécurité Siège National	2 217 458		
Réserves diverses	2 959 613		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-52 805	-52 805	-123 780
ACTIF NET COMPTABLE		5 124 266	5 001 501
SUBVENTION ÉQUIPEMENT	125 124	125 124	142 359
PROVISIONS	40 870	40 870	67 544
DETTES FINANCIÈRES		239 602	307 955
Emprunts	197 435		
Banque	-		
Dépôts - cautionnements reçus	457		
Plan investissement IFC Siège	41 710		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	269 548	269 548	185 275
Charges sociales et fiscales à payer (Urssaf, Assefic, Retraite, Taxe/Salaires)			
DETTES EXPLOITATION		443 622	344 926
Divers	173 200		
Charges à payer fournisseurs	243 512		
Arrhes versées	26 910		
COMPTES DE RÉGULARISATION		70 596	193 487
Produits constatés d'avance	70 596		
Sections			
TOTAL	6 313 628	6 313 628	6 243 047

Compte de résultat consolidé
au 31 décembre 2013

PRODUITS	Ventilation	2013	Ventilation	2012
VENTES		1 199 955		1 137 021
SNEMM	109 451		118 921	
Résidence de Hyères	1 090 504		1 018 100	
REMBOURSEMENTS		2 031 378		1 912 546
Résidence de Hyères	25 511		28 394	
Sections	1 929 231		1 860 183	
UD	76 636		23 969	
PRODUCTION IMMOBILISÉE		-		-
Résidence de Hyères				
DONS ISOLÉS		12 804		6 303
SNEMM	12 804		6 303	
DONS SECTIONS		50 163		91 049
SNEMM	50 163		91 049	
SUBVENTIONS		296 498		255 313
SNEMM	47 492		49 198	
Résidence de Hyères	17 337		16 494	
Sections	197 814		178 843	
UD	33 855		10 778	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 200 031		1 193 547
SNEMM	132 774		194 948	
Résidence de Hyères	3 095		53	
Sections	1 044 083		988 085	
UD	20 079		10 461	
PRODUITS FINANCIERS		71 890		80 410
SNEMM	6 419		9 567	
Résidence de Hyères	5		48	
Sections	64 924		68 774	
UD	542		2 021	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		870 400		718 428
SNEMM	136 515		127 704	
Résidence de Hyères	15 728		17 331	
Sections (dons et recettes diverses)	669 828		536 450	
UD	48 329		36 943	
REPRISE DES PROVISIONS		67 544		26 044
SNEMM				
Résidence de Hyères	67 544		26 044	
TRANSFERT DES CHARGES		35 255		30 799
SNEMM	29 355		1 584	
Résidence de Hyères	5 900		29 215	
TOTAL		5 835 919		5 451 460

CHARGES	Ventilation	EXERCICE 2013	Ventilation	EXERCICE 2012
ACHATS		444 061		368 517
SNEMM	77 557		81 251	
Résidence de Hyères	203 000		121 370	
Sections	154 020		154 331	
UD	9 484		11 565	
VARIATION DES STOCKS		15 626		941
SNEMM	10 473		-325	
Résidence de Hyères	4 119		-2 701	
Sections	1 034		3 279	
UD	-		688	
ACHATS NON STOCKÉS		93 393		88 576
Résidence de Hyères	93 393		88 576	
SERVICES EXTÉRIEURS		2 440 1688		2 395 788
SNEMM	317 407		358 623	
Résidence de Hyères	78 604		61 522	
Sections	1 958 885		1 946 663	
UD	85 272		28 980	
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		475 938		643 473
SNEMM	194 173		204 381	
Résidence de Hyères	57 866		280 049	
Sections	192 061		149 647	
UD	31 838		9 396	
IMPÔTS ET TAXES		169 680		141 288
SNEMM	86 171		68 972	
Résidence de Hyères	83 509		72 316	
CHARGES DE PERSONNEL		1 025 046		904 471
SNEMM	366 060		380 779	
Résidence de Hyères	658 986		523 692	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		119 604		141 629
SNEMM	119 311		141 619	
Résidence de Hyères	293		10	
Sections	-		-	
CHARGES FINANCIÈRES		9 239		7 373
SNEMM	413		976	
Résidence de Hyères	8 826		6 397	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		945 441		698 826
SNEMM	20 655		17 460	
Résidence de Hyères	60 050		4	
Sections	811 590		646 402	
UD	53 146		34 960	
DOTATIONS		146 369		182 334
SNEMM	33 691		40 151	
Résidence de Hyères	112 678		142 183	
IMPÔT SOCIÉTÉ		4 159		2 024
EXCÉDENT DÉFICIT		-52 805		-123 780
TOTAL		5 835 919		5 451 460

- Colis de Noël: 11 091 € contre 11 136 € en 2012
- Bourses d'études: 7.500 € contre 7 000 € en 2012
- Secours divers: 5 100 € contre 10 250 € en 2012
- Intérêt Public: 3.500 € (ENSOA journées portes ouvertes et Résidence Éducation de la Légion d'honneur)

La quote-part des cotisations reversées aux UD s'élève à 22.837 € contre 29.438 € en 2012.

Ainsi, le total des autres charges est de 122.811 € en 2013 contre 141.619 € en 2012.

Les produits financiers concernent les plus-values et intérêts réalisés sur les placements au cours de l'exercice 2013.

Les charges d'intérêts concernent les charges financières supportées par le siège pour l'emprunt bancaire de la Résidence de Hyères pour les travaux de canalisations. Les produits exceptionnels comprennent:

- Amortissement des subventions d'investissement: 5.214 €.
- Des legs pour un montant 130.371 € dont 119.260 € provenant des legs de Mme Horvate (114.830 € au titre de la vente d'un appartement et 4.430 € pour la vente de bijoux et Louis d'or), 11.111 € pour un legs de M. Thelen.

Les charges exceptionnelles comprennent:

- Les subventions drapeaux: 1.000 €
- Des frais sur legs: 6.519 €
- Charges diverses: 7.136 €

4. CONCLUSION

L'exercice 2013 se solde par un excédent comptable de 66.643 €. Ce résultat est en hausse par rapport à l'année dernière (+ 16.034 €). Cette année, le siège a également encaissé des legs pour un montant total de 130.371 €. Si l'on retraite ces legs, le siège dégage un déficit de - 63.728 € pour son fonctionnement. Le résultat 2012 était de 50.610 €, dont 120.491 € de legs.

On constate une diminution générale des frais de fonctionnement, mais ils sont supérieurs aux recettes hors legs reçus par le siège. Il faut persévérer dans cette direction, afin de diminuer encore les coûts de fonctionnement.

Edmond DOMINATI
Trésorier général

RÉSIDENCE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF	BRUT	AMORT	NET	31/12/13	31/12/12
IMMOBILISATIONS				897 837	945 559
LOGICIELS	5 042	4 720	322		
TERRAIN	59 808		59 809		
CONCESSION CIMETIÈRE	11 570	3 278	8 292		
CONSTRUCTION	803 490	343 873	459 617		
INSTALLATION ET AMÉNAGEMENT	848 918	541 863	307 055		
MATÉRIEL ET MOBILIER	298 024	252 357	45 667		
MATÉRIEL DE TRANSPORT	26 516	19 611	6 905		
MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	28 989	18 819	10 170		
IMMOBILISATIONS EN COURS	-		-		
	2 082 357	1 184 521	897 837		
AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES					
AVANCE EDF	244		244	244	244
STOCKS					
STOCKS	2 396		2 396	2 396	6 513
AVANCES VERSÉES FOURNIS.	18 109		18 109	18 109	16 202
CRÉANCES EXPLOITATION				27 468	24 790
PENSIONNAIRES	21 738		21 738		
AUTRES CRÉANCES	5 730		5 730		
DISPONIBILITÉS				37 495	37 464
CAISSE / CCP / BANQUES	37 495		37 495		
COMPTES RÉGULARISATIONS	6 093		6 093	6 093	5 445
TOTAUX	2 174 162	1 184 521	989 639	989 642	1 036 215

PASSIF		31/12/13	31/12/12
FONDS ASSOCIATIFS		523 141	540 561
FONDS PROPRES	1 048 009		
REPORT À NOUVEAU	-632 317		
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	107 449		
PROVISIONS		40 870	67 544
CONGÉS PAYÉS	40 870		
PROVISION LICENCIEMENT			
DETTES FINANCIÈRES		197 435	272 093
EMPRUNT BANQUE	197 435		
DETTES EXPLOITATION		336 026	248 831
FOURNISSEURS	81 693		
CHARGES SOCIALES À PAYER (URSSAF, ASSEDIC, CAISSE RETRAITE, etc)	96 175		
DIVERS	158 158		
ACOMPTES-COMPTES DE RÉGUL		26 867	57 600
AHRRES VERSÉS	26 867		
PRODUITS CONSTATÉS AVANCE			7 321
DÉFICIT DE L'EXERCICE		-135 700	-157 736
TOTAUX		988 639	1 036 215

Compte de résultat au 31 décembre 2013

CHARGES	31/12/13	31/12/12	VARIATION
6000 - ACHATS	203 000	121 370	81 630
6032 - VARIATION DE STOCKS	4 1191	-2 701	6 820
6060 - ACHATS NON STOCKÉS	93 393	88 576	4 817
6100 - SERVICES EXTÉRIEURS	78 604	61 522	17 082
6200 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	57 866	280 049	-222 183
6300 - IMPÔTS ET TAXES	83 509	72 316	11 193
6400 - FRAIS DE PERSONNEL	658 986	523 692	135 294
6587 - CHARGES DE GESTION COURANTE	293	10	283
6600 - CHARGES FINANCIÈRES	8 826	6 397	2 428
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 050	1	60 049
6811 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	71 808	74 639	-2 831
6816 - PROVISIONS CONGÉS PAYÉS	40 870	67 544	-26 674
RÉSULTAT DÉFICIT	-135 700	-157 736	22 036
TOTAUX	1 225 623	1 135 679	89 944

PRODUITS		31/12/13	31/12/12	VARIATION
70 - PRODUITS		1 090 504	1 018 100	72 404
PENSIONS	1 003 272			
REPAS PASSAGERS	60 103			
BOISSONS	17 370			
RECETTES DIVERSES	9 759			
708 - REMBOURSEMENTS		25 511	28 3946	-2 884
TÉLÉPHONE	5 433			
TRANSPORT	242			
RECETTES LAVAGES/MÉNAGES	19 836			
72 - PRODUCTION IMMOBILISÉE		-	-	-
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	17 337	17 337	16 494	843
75 - AUTRES PRODUITS	3 095	3 095	53	3 042
76 - PRODUITS FINANCIERS	5	5	48	-43
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 728	15 728	17 331	-1 603
78 - REPRISE PROVISIONS CONGÉS PAYÉS	67 544	67 544	26 044	41 500
79 - TRANSFERT DE CHARGES	5 900	5 900	29 215	-23 315
TOTAUX		1 225 623	1 135 679	89 944

1. BILAN ACTIF

Au niveau de l'actif immobilisé, on constate une diminution qui est due aux amortissements de la période. À noter que des investissements ont été réalisés cette année, avec l'acquisition d'un lave-vaisselle et d'un véhicule. Figure également en immobilisation un défibrillateur d'une valeur de 1.954 € offert par Audit Consulting lors du congrès national d'Avignon.

Le poste trésorerie est stable par rapport à l'année précédente. Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers.

2. BILAN PASSIF

Poste «Fonds Propres»: on constate une légère augmentation liée à l'aide reçue par le siège pour le remboursement de l'emprunt effectué pour financer les travaux. Cette augmentation provient également des investissements réalisés qui sont financés par le siège sur la part du legs Horvate destinée à la Résidence, et enfin des aides financières accordées par le siège.

Poste «Subvention d'investissement»: on constate une diminution qui s'explique par l'amortissement des subventions d'investissements perçues.

Le poste « Dettes financières » diminue du fait du remboursement des emprunts. À noter que l'emprunt des tuyaux est arrivé à son terme en février 2014.

Dans les dettes d'exploitation figure la somme de 137.653 € qui concerne le paiement par le siège de la taxe sur salaires de la Résidence, ainsi que des avances de trésorerie.

L'ensemble des dettes fournisseurs et sociales est réglé en début 2014.

Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers.

3. COMPTE DE RÉSULTAT

L'activité de la Résidence au 31 décembre 2013 fait apparaître un déficit comptable de 135.700 € contre un déficit comptable de 157.736 € au 31 décembre 2012. Cette diminution du déficit s'explique par l'augmentation des recettes des repas groupes, repas supplémentaires et recettes bar. Les dépenses ont pour leur part augmenté de 67.908 €. Cela est principalement dû à des dépenses exceptionnelles, telles que des départs de salariés, l'élagage des arbres et des dépenses de personnel importantes dues à un grand nombre de remplacements.

Il est bon de signaler que le taux d'occupation de l'année 2013 a été de 74,87% contre 68,90% au cours de l'année 2012 (le budget prévisionnel est établi avec un taux d'occupation de 85% pour les permanents et 60% pour les passagers).

Postes de charges :

En ce qui concerne les autres postes de charges, les variations entre 2012 et 2013 s'expliquent de la manière suivante :

- Achats de matières premières : forte augmentation due à l'achat d'aliments suite à la reprise en interne de la restauration. Pour mémoire, sur l'année précédente la reprise s'est faite au 1^{er} juillet 2012.

- Autres achats et charges externes : la variation la plus significative est une diminution de 228.126 € du poste restauration du fait de l'arrêt au 30 juin 2012 du contrat avec la société SODEXO.

Une autre variation importante, mais certes moins significative, concerne l'entretien jardin (+ 12.344 €). Cela provient de l'élagage des arbres.

- Impôts et taxes : augmentation de 11.192 €, due principalement aux taxes calculées sur les salaires du fait de l'augmentation des frais de personnel (reprise en interne de la restauration au 01/07/2012).

- Salaires et traitements : on note une forte hausse de la masse salariale globale (salaires + charges patronales) d'un montant de 135.294 €. Cela s'explique par l'impact sur l'année entière des embauches pour la reprise en interne de la restauration et d'un nombre de remplacements de salariés important suite à des arrêts de travail. À souligner que pour l'instant la Résidence bénéficie toujours de subventions (voir plus loin), en raison de recours à des contrats aidés lors de l'embauche du personnel.

Charges financières : augmentation des charges financières (8.826 € en 2013 contre 6.397 € en 2012) du fait de l'emprunt souscrit courant 2012 pour solder les dettes fournisseurs antérieures. Le montant des intérêts sur l'emprunt des tuyaux est compensé par des remboursements du siège (cf. poste subventions d'exploitation).

Charges exceptionnelles : on constate une forte hausse de ce poste qui comprend

des dépenses liées aux départs de 2 salariés sur l'année 2013 pour un montant de 50.115 €.

Le déficit comptable est de 135.700 € après la prise en compte d'une dotation aux amortissements de 71.808 €. Cette dotation est constatée en charge mais ne constitue pas une charge « décaissable » en trésorerie. Elle traduit la dépréciation économique des investissements et immobilisations de l'établissement.

Postes de produits

Pour rappel, les tarifs de 2013 étaient de 48 € pour les permanents et 58 € pour les passagers en pension complète. On rappelle que, depuis l'année 2012, la Résidence propose des tarifs diversifiés en fonction des prestations souhaitées afin d'augmenter la fréquentation (1/2 pension, séjour hôtel, tarif couple, etc.)

Recettes hébergements : le nombre de nuitées des permanents repart à la hausse avec 13.481 en 2013 contre 12.685 en 2012. L'impact est un gain de recettes de 796 nuits soit 38.208 €.

On note également que la hausse de la fréquentation au niveau des passagers constatée en 2012 s'est prolongée sur 2013 : 8.381 nuits contre 7.433 nuits en 2012, soit une augmentation de 948 nuitées (12,75%) qui génère un gain de recette de 44.556 € du fait d'un tarif moyen d'environ 47 €.

À noter que les recettes sur les repas et boissons continuent également de progresser. Les remboursements (téléphone, transport, frais d'animation) sont en légère baisse par rapport à l'année précédente.

Subventions d'exploitations : ce poste est en légère augmentation sur l'exercice. Il regroupe le remboursement par l'État d'une partie du salaire brut des contrats aidés, soit 16.923 € euros contre 15.518 € en 2012, ainsi que l'aide de la SNEMM pour 413 €. Cette aide concerne le paiement par le Siège des intérêts du crédit. Produits exceptionnels : ce poste est composé de l'amortissement des subventions d'investissement perçues du Conseil Général du Var à hauteur de 12.021 € et des dons divers pour 3.707 € (dont 1.954 € d'Audit Consulting).

4. CONCLUSION

Le taux d'occupation est en hausse au cours de l'année écoulée (74,87% contre 68,9% en 2012) Pour la première fois depuis très longtemps, le taux global est supérieur au budget (moyenne de 72,5 %) et on se rapproche des 60% pour les passagers (57,4 % en 2013 contre 50,91 % en 2012).

Les dépenses de la Résidence sont en augmentation par rapport à l'année précédente du fait d'importantes charges « exceptionnelles » (départ de salariés, élagage et frais de remplacement de salariés). Sans ces événements exceptionnels et en neutralisant les amortissements qui ne constituent pas des charges décaissables en trésorerie, la Résidence atteindrait un résultat excédentaire de 647 €.

Le travail entrepris par la nouvelle équipe porte ses fruits et l'avenir de la Résidence s'annonce pour le mieux. Cette dernière semble sur la bonne voie pour revenir à l'équilibre comptable et financier très rapidement.

Edmond DOMINATI
Trésorier général

SNEMM - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2013

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélections, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je formule les réserves sur les points suivants :

Compte tenu de l'importance du nombre des sections au sein de votre association, les diligences relatives au contrôle interne des sections ne peuvent être réalisées et appréhendées en totalité. Il peut en résulter un risque de non exhaustivité de l'ensemble des ressources et des emplois sur les comptes de votre association ainsi qu'un impact sur son patrimoine. Cependant, j'ai observé un effort important dans la communication des documents financiers des sections au titre de l'exercice 2013. L'actif net de la Société Nationale « Les Médailles Militaires » dissoute par l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2008, suite à l'article unique de la loi numéro 2007-246 du 26 février 2007, était composé notamment de deux biens immobiliers, à savoir un hôtel particulier à Paris 8^e, rue de la Bienfaisance, et une maison de retraite et de repos à Hyères (Var), avenue Marc Riché.

Le transfert de propriété de ces actifs immobiliers à l'Association de la Société Nationale d'entraide de la Médaille Militaire est en cours. À ce titre, le notaire de votre association a consulté le Centre de Recherche d'Information et de Documentation Notariales (CRIDON) en date du 16 janvier 2008. Afin de bénéficier d'une franchise des droits de mutation, le transfert des biens immobiliers est subordonné à un décret du Conseil d'État ou à un arrêté préfectoral. Par courriel en date du 1^{er} avril 2011, l'étude notariale a précisé que dans le cadre du dossier de dévolution d'actif des Médailles Militaires, la Préfecture de Paris attendait l'aval des services fiscaux pour l'application de l'article 1039 du Code Général des Impôts. **Une nouvelle relance a été faite à la Préfecture de Paris le 8 octobre 2013 par courrier AR.** À ce jour, le notaire de votre association n'a toujours pas reçu de réponse de la Préfecture de Paris. Par conséquent, le transfert de propriété de ces actifs immobiliers à l'Association de la Société Nationale d'entraide de la Médaille Militaire n'a pas été régularisé à la date du présent rapport. Sous ces réserves, je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association de la Société Nationale d'entraide de la Médaille Militaire à la fin de cet exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et aux vérifications spécifiques prévues par la loi. À l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 16 juin 2014
Alain GUEZ



Séance des 15 et 16 avril 2014

► Étaient présents Mmes et M. :

Jean-Paul Martin, Marie-Antoinette Favreau, Jean-Pierre Lemaire, Jean-Luc Lespagnol (procuration à Maryvonne Sayos), Edmond Dominati, Alain Bonte (procuration à Louis Lauseig), Roger Bourdoulous, Joël Davennes, André Géry, Louis Lauseig, Gérard Le Duc, Jean-Claude Maury, Maryvonne Sayos, Marie-Françoise Richard (procuration à André Géry).

► **Absent excusé:** Christian Marcadeux

Mardi 15 avril 2014

► Appel des administrateurs (JP Lemaire)

► **Intervention du Président général**
Pour répondre aux interrogations de certains, les conseils d'administration ont lieu désormais à la Résidence de la Médaille Militaire de Hyères pour un coût équivalent à celui des CA qui avaient lieu à Paris. Au lieu de dépenser de l'argent en hébergement et restauration sur Paris, cet argent est versé à notre Résidence.

Concernant les absences des administrateurs aux CA, il rappelle qu'au bout de 3 absences non réellement justifiées des dispositions seront prises. Le prochain conseil ayant lieu à Paris le 3 juillet prochain, il demande à chacun d'être présent.

Deux lettres de démission lui ont été adressées :

Marie-Antoinette Favreau suite à ses problèmes de santé a décidé de se retirer du poste de 1^{er} vice-présidente générale,

Jean-Luc Lespagnol démissionne de son poste de secrétaire général pour des raisons personnelles.

Votes (à bulletin secret) pour les postes de :

1^{er} vice-président général : Gérard

Le Duc élu à la majorité

Secrétaire général : Louis Lauseig élu à la majorité

Assistant du secrétaire général : Vincent Piétri non élu

Honorariat: Marie-Antoinette Favreau, élue (vote à main levée) à l'unanimité par le conseil d'administration 1^{er} vice-président générale honoraire.

Cet honorariat prendra effet dès la cessation de fonction d'administratrice.

► Approbation du PV du CA des 14-15 janvier 2014

Approuvé à l'unanimité

► Point sur la revue et la communication (JP Lemaire)

Une étude est en cours pour savoir

le coût exact de la dernière revue. Augmentation du prix de la revue en 2015 ne devant pas dépasser les 10 €.

Approuvé à l'unanimité

► Point sur l'Entraide (Maryvonne Sayos)

Concernant les pupilles, comme suite aux préconisations souhaitées lors du dernier CA, le règlement de leur allocation leur a été versé en un paiement unique. Les présidents avaient été avisés de ce changement. Ils ont d'ailleurs approuvé ce mode de fonctionnement, car souvent les familles sont éloignées. Pour les nouveaux orphelins, l'Entraide propose une allocation en un versement unique de 1500 €

Approuvé à l'unanimité

En ce qui concerne les sociétaires nécessiteux, ils sont au nombre de 21, dont 2 au titre de l'année 2014

Enfin, le montant des dons à ce jour s'élève à : 11.995,50 € pour l'Entraide et à 355 € pour la Résidence.

► Point sur les legs (Roger Bourdoulous)

Legs Horvatt : le dernier appartement est en vente

Legs Tack : en attente sur l'avancement de la succession

Legs Demaret : en attente, décès d'un héritier, compromis de vente ajourné

Legs Sumely : 1500 € - Dossier archivé

Legs Hutnik : chèque de 500 € en attente

Legs Galibert : le siège a reçu un chèque de 7.500 € et est en attente de la vente d'un logement évalué à 67.000 €

Legs Courboillet : 2 héritiers et 16 associations sont cités dans le testament - en attente suite à des problèmes entre les héritiers, néanmoins l'autorisation de vendre les titres et acceptation du legs ont été envoyés au notaire le 12 mars 2014.

► Point sur les abandons de traitement (Jean-Claude Maury)

Les brevets des nouveaux médaillés militaires délivrés par la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur ne transitent plus par les présidents d'UD puis des sections, Jean-Claude Maury a fait réaliser un fichier permettant d'avoir un listing opérationnel pouvant être mis à la disposition des présidents départementaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

► Aide à l'achat de drapeau (Edmond Dominati)

710^e Figeac : 150 €

1581^e Ancenis : 150 €

Mercredi 16 avril 2014 - Reprise des travaux

► Bilan au 31 décembre 2013 de la Résidence de la Médaille Militaire (Présentation et commentaires Patrick Peroceschi et Edmond Dominati)

Le taux d'occupation est en hausse au cours de l'année écoulée (74,87 % contre 68,90 % en 2012). Pour la première fois depuis très longtemps, le taux global est supérieur au budget (moyenne de 72,5 %) et on se rapproche des 60 % pour les passagers (57,40 % contre 50,91 % en 2012). Les dépenses de la Résidence sont en augmentation par rapport à l'année précédente du fait d'importantes charges « exceptionnelles » (départ de salariés, élagage et frais de remplacement de salariés). Sans ces événements exceptionnels et en neutralisant les amortissements qui ne constituent pas de charges décaissables en trésorerie, la Résidence atteindrait un résultat excédentaire de 647 €. Le travail entrepris par la nouvelle équipe porte ses fruits et l'avenir de la Résidence s'annonce pour le mieux. Cette dernière semble sur la bonne voie pour revenir à l'équilibre comptable financier et très rapidement.

Le siège a avancé la somme de 137.653 € à la Résidence pour les frais de fonctionnement en 2013. Le trésorier général demande aux administrateurs d'effacer la dette.

Approuvé à l'unanimité

► La Résidence de la Médaille Militaire, point sur l'activité du 1^{er} trimestre 2014 (Anaïs Gabert)

Au niveau du taux de fréquentation, la Résidence affiche un taux d'occupation et de réservation stable en comparaison avec les chiffres de 2013 (dont les chiffres étaient en forte augmentation et en adéquation avec le budget prévisionnel). À noter une forte augmentation dans la fréquentation des groupes séjours et repas.

Ainsi, l'année 2013 et le premier trimestre 2014 nous démontrent que nous arrivons à inverser la tendance. Aujourd'hui, la mission, en plus de continuer à augmenter le taux de fréquentation et à communiquer sur la Résidence, est de fidéliser, de continuer à améliorer

la qualité d'accueil, et de développer les séjours, repas et réceptions groupes. Pour cela, il est essentiel de cibler les attentes des adhérents avec une participation au niveau national et le suivi des questionnaires de satisfaction, afin de pouvoir anticiper les projets et investissements à venir pour le public que nous accueillerons dans 5 ans.

En ce qui concerne le budget, il est important de rappeler qu'une part du budget est consacrée aux remboursements des dettes, un quart du budget à l'entretien des bâtiments et à l'alimentation, la moitié du budget aux charges de personnel et environ 7 % pour l'impôt foncier et les taxes.

Les dettes accumulées pèsent lourd dans le budget de la Résidence en 2012 et 2013 (par exemple : remboursement prêt dette Sodexo de 4.002 € par mois pendant 5 ans).

La diminution des charges et l'augmentation du chiffre d'affaire ne suffisent pas à investir pour la rénovation de la Résidence dont les charges pour l'entretien du bâtiment et l'énergie sont lourdes (étude en cours pour la rénovation du bâtiment et intervention d'un expert).

Enfin, les investissements urgents à prévoir sont : réfection de certaines parties du toit terrasse, mise en place d'un nouveau sol cuisine antidérapant, réparations d'une canalisation des eaux usées, un robot-coupe. A prévoir aussi : fenêtres PVC, changement de la plomberie eau et chauffage, mise en place de détecteurs de lumière et réfection des chambres.

► Bilan au 31 décembre 2013 de la SNEMM, activité du siège (Présentation et commentaires Patrick Peroceschi et Edmond Dominati)

L'exercice 2013 se solde par un excédent comptable de 66.643 €. Ce résultat est en hausse par rapport à l'année dernière (+ 16.034 €). Cette année, le siège a également encaissé des legs pour un montant total de 130.371 €. Sans ces legs, le siège dégage un déficit de - 63.728 € pour son fonctionnement. Le résultat de 2012 était de plus ou moins 50.610 €, dont 120.491 € de legs.

On constate une diminution générale des frais de fonctionnement, mais ces derniers sont supérieurs aux recettes hors legs reçus par le

CONSEIL D'ADMINISTRATION

siège. Il faut persévérer dans cette direction, afin de diminuer encore les coûts de fonctionnement.

Pour finir, nous pouvons dire que le siège reste en bonne santé comptable et financière du fait d'une gestion rigoureuse du Président général, du Trésorier général et des différents services sur l'ensemble des dépenses engagées. La maîtrise des coûts de fonctionnement sera maintenue au cours de l'année 2014 et suivantes.

► Point de situation sur le versement des cotisations des sections et UD (Edmond Dominati)

Cette année les cotisations rentrent bien.

► Point de situation sur la présentation des bilans des sections et UD (Edmond Dominati)

Suite aux différentes relances, à ce jour 65 sections et 14 UD n'ont pas encore envoyé leurs bilans.

► Commentaires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes rappelle qu'il se doit de suivre un cadre référentiel pour attester des comptes en fonction de normes qui lui sont imposées, or à ce jour toutes les sections ne tiennent pas de comptabilité informatique et le siège ne maîtrise pas les flux et mouvements d'un grand nombre d'entre elles.

L'expert-comptable explique que la solution est donc de transférer les comptes des sections sur une seule banque parisienne.

► Intervention du Président général

Suite au contrôle fiscal de la Société et aux problèmes des bilans non envoyés au siège (fonds non comptabilisés), le conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, de faire transférer les comptes de toutes les sections et UD sur une seule banque à Paris. Le détail de ce changement sera annoncé à tous les délégués nationaux lors de la prochaine assemblée générale nationale.

► Intervention de Louis Lauseig sur les statuts

Louis Lauseig présente les quelques modifications (dans le but de pouvoir à nouveau bénéficier des reçus fiscaux) qui seront mises aux votes lors de la prochaine assemblée générale nationale.

► Point sur la Chancellerie et les Récompenses (Gérard Le Duc) Chancellerie

849 dossiers sont actuellement à l'étude au ministère de la Défense, et ce pour les trois décorations.

Le général d'armée Jean-Louis Georgelin, dans un souci d'économie, comme son prédécesseur, a décidé en 2013 que les brevets seront dorénavant de format A4 et adressés directement aux décorés sous enveloppe personnalisée. Le coût annuel de l'envoi des tubes était de 300.000 €. Les conséquences ont été immédiates. Les responsables départementaux n'avaient plus les noms des décorés et de ce fait ne pouvaient plus recruter ces nouveaux médaillés. C'est ainsi que nous ignorons les identités et les adresses des 874 militaires n'appartenant plus à l'armée d'active, qui se sont vu concéder la Médaille Militaire. Saisi par de nombreux présidents de sections et d'UD, Gérard Le Duc a sollicité le général de division Laporte-Many, directeur de cabinet du Grand Chancelier de la Légion d'honneur, afin d'obtenir les listes, par départements. Ce dernier, par correspondance du 27 mars dernier, a accédé à sa requête et, en raison d'un manque de recul, a proposé de reprendre cette étude après l'été 2014, tout en nous orientant sur ses services afin d'obtenir satisfaction concernant les décorés de 2013.

Récompenses

Du 1^{er} janvier au 9 avril 2014 1.134 diplômes de la SNEMM ont été décernés :

- * 364 diplômes de plus de 50 ans de Médaille Militaire
- * 267 diplômes d'honneur
- * 214 diplômes de médaille de bronze
- * 164 diplômes de médaille d'argent
- * 111 diplômes de médaille de vermeil

* 14 diplômes de médaille d'or

- Demandes de médaille d'or :

Jeannine Pornin et Monique Humbert (89^e section de Marseille), Emmanuel Peano (347^e section de Sète), Émile Aubry (1764^e section de Tinteniac Hede), Jean Le Pape (1753^e section du Pays Bigouden), Fernand Lecut (980^e section de Gournay-en-Bray), Michel Tchakirian (455^e section de Istres), Bernard Bauer (1745^e section de Labouheyre), René Juvigny (270^e section de Nouvelle-Calédonie), Jean-Raymond Veirun (161^e section d'Alès), Serge et Josette Couturaud (3000^e section des Isolés).

Approuvé à l'unanimité

► Point sur les effectifs (Joël Davennes)

Membres titulaires : 37.068
Membre associés : 4.477
Dame d'entraide : 11.913
Total : 53.458
252 radiations
Approuvé à l'unanimité

► Point Correspondants Défense (André Géry)

Le but étant de recenser tous les organismes militaires (régiments, écoles...) au niveau national répartis en plusieurs zones), chaque correspondant doit contacter un certain nombre de responsables au sein d'une zone qui lui a été géographiquement attribuée. Le problème rencontré par chacun est qu'ils ne peuvent pas contacter ces personnes sans en parler aux présidents d'UD et sans ordre de mission du siège.

Cette mission a été mise en sommeil compte tenu des frais de déplacement engendrés et également par le fait que les présidents de sections ayant des entités militaires dans leur région sont tout à fait aptes à l'assumer. Il a donc

Séance des
15 et 16 avril 2014



été décidé de réfléchir sur la réalisation d'un support pédagogique audiovisuel et didactique pour présenter la SNEMM, la Médaille Militaire et nos valeurs, aux différentes entités militaires afin de pouvoir recruter.

Étude en cours également d'un prix « Valeur et de la Discipline » dans le cadre de l'ouverture sur « l'intérêt général ».

► Intervention du groupe d'Études et Réflexion

Dans le cadre du partenariat avec l'association ADICARE, nos adhérents ont la possibilité de contacter Francis Gabin pour bénéficier de rendez-vous avec des spécialistes.

Réflexion sur le prix « Valeur et Discipline » et les caisses des sections.

► Divers

- Point sur l'organisation de l'assemblée générale nationale à l'École Militaire les 1^{er} et 2 juillet 2014

- Drap tricolore : Le Président général avait rendez-vous avec le ministre de l'Intérieur et, compte tenu de son changement de poste, un autre rendez-vous doit être pris auprès de son successeur.

- Patrick Estève, président des Charentes, organise la commémoration de la Bataille de Moislains le dimanche 31 août 2014 et propose de refaire à l'identique le drapeau du Régiment. Le Président général demande aux administrateurs leur accord pour prendre en charge la confection de ce drapeau.

Approuvé à l'unanimité

- Notre partenaire les « Vieilles Tiges » demande au conseil d'administration la possibilité de domicilier l'association au 36 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS.

Approuvé à l'unanimité

Miguel GAMITO-PAZOS

438 – Tulle-Ussel

Né le 10 mai 1935 à Madrid, Miguel Gamito-Pazos s'engage volontairement pour 5 ans au titre de la Légion étrangère à l'Intendance Militaire de Lille. Il participera au maintien de l'ordre en Algérie de 1958 à mars 1963, date à laquelle il regagnera la métropole avec le grade de caporal.

Médaille militaire, croix de la valeur militaire, croix du combattant volontaire



Daniel PARROD

476 – Lure-Villersexel

Daniel Parrod est né le 29 juin 1943 à Clucy. Appelé sous les drapeaux le 1^{er} octobre 1963, au titre du 6^e Régiment de Dragons à Besançon, il embarquera à Marseille pour Oran et le 3^e Régiment de Cuirassiers. Libéré le 1^{er} juillet

1964, il sera admis en gendarmerie le 1^{er} novembre suivant et intégrera l'EPG de Chaumont. Au terme de son stage, il rejoindra l'escadron de gendarmerie mobile d'Héricourt. Le 1^{er} avril 1974, il sera affecté en gendarmerie départementale et servira à Ronchamp et Lure. Sa carrière prendra fin le 10 juillet 1998.

Médaille militaire (1997), médaille de la Défense nationale



KONCZAK Raymond

1066 – Val de Morteau

Né le 30 décembre 1937 à Avion (62), Raymond Konczak est incorporé le 5 mars 1958 en Allemagne, à Trêves. Il sera ensuite affecté au 3^e Régiment de Spahis Algériens à Pforzheim. Désigné pour l'Algérie, il séjournera du 24 mai 1959 au 3 juillet 1960 à Ain Sefra, au poste de Mékalis. Après 26 mois passés sous les drapeaux, il exercera le métier de plombier, avant d'être admis à l'École de gendarmerie de Châtellerault le 22 octobre 1962.

Affecté au 1^{er} Groupement Blindé de gendarmerie mobile à Versailles-Satory, sa carrière s'y achèvera le 30 décembre 1992. Raymond Konczak est titulaire du diplôme réservé à sa fonction.

Médaille militaire (1992), croix du combattant, MRN



Daniel HAUDIQUET

1700 – Villenave d'Ornon

Né le 6 novembre 1946 à Paris 9^e, Daniel Haudiquet s'engage au titre du 1^{er} RPIMA à Bayonne le 1^{er} février 1965. Il servira ensuite, en qualité de militaire du rang, au 1^{er} RIAOM de Dakar, 8^e RPIMA à Castres, 2^e RPIMA à Madagascar où il sera nommé sergent. En tant que sous-officier, ses affectations se succéderont régulièrement: 6^e RPIMA de Mont-de-Marsan, 7^e BCS de Nouméa, 22^e RIMA à Albi et Angoulême, 16^e BCS

à Fort-de-France, 8^e RPIMA à Castres, 5^e RIAOM à Djibouti, 38^e GTC/7^e RIMA à Caylus, 23^e BIMA à Dakar, GSC à Ajaccio, GSMA à Saint-Jean du Maroni (Guyane), Centre de Sélection n°1 à Vincennes. Il terminera sa longue carrière au District de Transit de Paris. Au cours de plus de 36 années de services, il aura également participé à deux opérations extérieures: 3 mois au Tchad, dans le cadre de l'opération Manta, et 6 mois en ex-Yougoslavie, dans le cadre de l'opération Salamandre. Daniel Haudiquet est retraité depuis le 7 novembre 2001.

Médaille militaire (1994), TRN, médaille de la Jeunesse et des Sports (bronze)



La Médaille Militaire

36, rue de la Bienfaisance ● 75008 Paris ● Téléphone 01 45 22 82 95 ● Fax 01 45 22 00 39 ● www.snemm.fr